

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE

VERSION MODIFIÉE DATÉE DU 4 JANVIER 2021 DE LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU
14 AOÛT 2020, DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU
25 SEPTEMBRE 2020

Tous les Fonds offrent des titres de série Q*, de série H, de série L, de série N, de série QF, de série QFW
et de série HW.

Les autres séries de titres offerts sont mentionnées ci-après.

Fonds Folio

Fonds Folio de revenu fixe diversifié
Canada Vie⁸⁾
Fonds Folio prudent Canada Vie⁹⁾
Fonds Folio modéré Canada Vie²⁾¹⁰⁾
Fonds Folio équilibré Canada Vie²⁾³⁾¹¹⁾
Fonds Folio accéléré Canada Vie²⁾⁵⁾¹²⁾
Fonds Folio énergétique Canada Vie²⁾⁵⁾¹³⁾

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds du marché monétaire Canada
Vie⁴⁾¹⁴⁾
Fonds d'obligations à court terme (Portico)
Canada Vie¹⁾¹⁵⁾
Fonds d'obligations de base (Portico)
Canada Vie¹⁾⁶⁾
Fonds d'obligations de base plus (Portico)
Canada Vie¹⁾¹⁷⁾
Fonds d'obligations tactique (Portico)
Canada Vie¹⁾
Fonds d'obligations de sociétés (Portico)
Canada Vie¹⁾¹⁸⁾
Fonds d'obligations à rendement élevé
nord-américaines Canada Vie¹⁾⁹⁾
Fonds de revenu fixe sans contraintes
Canada Vie¹⁾
Fonds d'obligations multisectorielles
mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie¹⁾

Fonds équilibrés

Fonds de revenu (Portico) Canada
Vie¹⁾²⁾²⁰⁾
Fonds de revenu fixe canadien équilibré
Canada Vie²⁾
Fonds de revenu mensuel (Gestion des
capitaux London) Canada Vie¹⁾²⁾²¹⁾

Fonds de revenu mensuel mondial
(Gestion des capitaux London) Canada
Vie¹⁾²⁾²²⁾

Fonds de croissance et de revenu
(GIGWL) Canada Vie¹⁾²⁾³⁾²³⁾

Fonds équilibré canadien Canada Vie²⁾
Fonds d'actions et d'obligations (GLC)
Canada Vie¹⁾²⁾

Fonds équilibré (Beutel Goodman)
Canada Vie²⁾

Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel
Goodman) Canada Vie²⁾

Fonds équilibré mondial axé sur la
croissance Canada Vie²⁾

Fonds équilibré mondial de croissance
(T. Rowe Price) Canada Vie²⁾

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de dividendes (GIGWL) Canada
Vie¹⁾²⁾³⁾²⁴⁾

Fonds d'actions canadiennes (Laketon)
Canada Vie¹⁾²⁾⁶⁾²⁵⁾

Fonds de croissance canadien (GIGWL)
Canada Vie¹⁾²⁾⁵⁾²⁶⁾

Fonds de sociétés canadiennes à
moyenne capitalisation (GIGWL)
Canada Vie¹⁾²⁾⁷⁾

Fonds d'actions américaines

Fonds d'actions américaines à faible
volatilité (Putnam) Canada Vie²⁾²⁸⁾

Fonds de dividendes américains (GIGWL)
Canada Vie¹⁾²⁾⁶⁾²⁹⁾

Fonds de valeur américain (Putnam)
Canada Vie²⁾⁶⁾³⁰⁾

Fonds d'actions américaines (Beutel
Goodman) Canada Vie²⁾

Fonds d'actions américaines (Gestion des
capitaux London) Canada Vie¹⁾²⁾

Fonds d'opportunités de moyennes
capitalisations américaines Canada Vie¹⁾

Fonds d'actions mondiales et régionales

Fonds d'actions mondiales à faible
volatilité (ILIM) Canada Vie²⁾³⁾¹⁾

Fonds d'actions à dividendes mondiaux
(Setanta) Canada Vie²⁾³⁾³²⁾

Fonds d'actions mondiales toutes
capitalisations (Setanta) Canada
Vie²⁾³⁾³³⁾

Fonds Fondateurs d'actions mondiales
(Beutel Goodman) Canada Vie²⁾

Fonds d'actions mondiales de croissance
(T. Rowe Price) Canada Vie²⁾

Fonds d'actions internationales de base
(JPMorgan) Canada Vie²⁾⁶⁾⁷⁾³⁴⁾

Fonds d'occasions d'investissement
international (JPMorgan) Canada Vie²⁾

Fonds de croissance petites et moyennes
capitalisations mondiales Canada Vie²⁾

Fonds de secteurs particuliers

Fonds d'actions mondiales
d'infrastructures (Gestion des capitaux
London) Canada Vie¹⁾²⁾³⁵⁾

Fonds immobilier mondial (Gestion des
capitaux London) Canada Vie¹⁾²⁾³⁶⁾

Fonds science et technologie (Gestion des
capitaux London) Canada Vie¹⁾²⁾

* Avant le 14 août 2020, « Série Quadrus »

- 1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, le sous-conseiller de ces Fonds est remplacé par Corporation Financière Mackenzie.
- 2) Ce Fonds offre également des titres de série D5, de série H5, de série L5, de série N5, de série QF5, de série HW5 et de série QFW5.
- 3) Ce Fonds offre également des titres de série D8, de série H8, de série L8, de série N8 et de série HW8.
- 4) Ce Fonds offre également des titres de série RB.
- 5) Ce Fonds offre également des titres de série D8 et de série L8.
- 6) Ce Fonds offre également des titres de série D8, de série L8 et de série N8.
- 7) Avant le 23 avril 2020, « Fonds d'actions internationales de base (Putnam) ».
- 8) Avant le 14 août 2020, « Fonds Folio de revenu fixe diversifié ».
- 9) Avant le 14 août 2020, « Fonds Folio prudent ».
- 10) Avant le 14 août 2020, « Fonds Folio modéré ».
- 11) Avant le 14 août 2020, « Fonds Folio équilibré ».
- 12) Avant le 14 août 2020, « Fonds Folio accéléré ».
- 13) Avant le 14 août 2020, « Fonds Folio énergique ».
- 14) Avant le 14 août 2020, « Fonds du marché monétaire ».
- 15) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'obligations à court terme (Portico) ».
- 16) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'obligations de base (Portico) ».
- 17) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'obligations de base plus (Portico) ».
- 18) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'obligations de sociétés (Portico) ».
- 19) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines ».
- 20) Avant le 14 août 2020, « Fonds de revenu (Portico) ».
- 21) Avant le 14 août 2020, « Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) ».
- 22) Avant le 14 août 2020, « Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) ».
- 23) Avant le 14 août 2020, « Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) ».
- 24) Avant le 14 août 2020, « Fonds de dividendes (GIGWL) ».
- 25) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions canadiennes (Laketon) ».
- 26) Avant le 14 août 2020, « Fonds de croissance canadien (GIGWL) ».
- 27) Avant le 14 août 2020, « Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) ».
- 28) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) ».
- 29) Avant le 14 août 2020, « Fonds de dividendes américains (GIGWL) ».
- 30) Avant le 14 août 2020, « Fonds de valeur américain (Putnam) ».
- 31) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) ».
- 32) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) ».
- 33) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) ».
- 34) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) ».
- 35) Avant le 14 août 2020, « Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) ».
- 36) Avant le 14 août 2020, « Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) ».

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses des exigences d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

1. Désignation, constitution et genèse des fonds	1	10. Gouvernance des Fonds	68
Introduction	1	GPCVL	68
Adresse des Fonds et de GPCVL.....	1	Comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie	68
Constitution des Fonds	1	Suivi des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres	69
Changements importants apportés aux Fonds au cours des 10 dernières années	3	Suivi des opérations sur dérivés.....	69
2. Restrictions et pratiques en matière de placement	10	Modalités et politiques applicables au vote par procuration	70
Règlement 81-102	10	Politiques et procédures applicables aux opérations à court terme	72
Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102	10	Politiques et procédures applicables aux ventes à découvert..	73
Dispense des exigences d'inscription aux termes de la <i>Loi sur les contrats à terme sur marchandises</i> (Ontario).....	11	11. Frais, charges et réduction des frais de gestion	73
Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement..	11	Échange entre des séries au détail et des séries Valeur nette élevée	73
3. Description des titres	12	12. Incidences fiscales	74
Séries de titres	12	Régime fiscal des Fonds	74
Distributions	13	Imposition de votre placement dans le Fonds	77
Liquidation et autres droits de résiliation	13	Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré.....	79
Conversion et droits de rachat	13	13. Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires	79
Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs	13	14. Contrats importants	80
4. Évaluation des titres en portefeuille	14	Déclarations de fiducie	80
Différences par rapport aux IFRS	16	Convention de gestion cadre.....	80
5. Calcul de la valeur liquidative	16	Convention de dépôt cadre	80
6. Souscriptions et échanges	17	Conventions de gestion de portefeuille	81
Souscription de titres	17	Convention de placement principal	81
Comment échanger des titres entre les Fonds	17	Convention d'administration des Fonds	81
7. Comment faire racheter des titres	20	15. Litiges et instances administratives	82
Rachat de titres.....	20	Amendes et sanctions	82
Mode de souscription avec frais de rachat et mode de souscription avec frais modérés	21		
Mode de souscription sans frais d'acquisition	21		
Rachat sans frais	21		
Suspension des rachats	21		
8. Responsabilité des activités des Fonds	22		
Services de gestion	22		
Administrateurs et membres de la haute direction de GPCVL ..	23		
Services de gestion de portefeuille.....	24		
Dispositions en matière de courtage	35		
Placeur principal	36		
Fiduciaire	36		
Dépositaire.....	36		
Mandataires d'opérations de prêt de titres	36		
Comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie	36		
Auditeur	36		
Administrateur des Fonds	37		
9. Conflits d'intérêts	37		
Principaux porteurs de titres	37		
Entités membres du groupe.....	66		

1. DÉSIGNATION, CONSTITUTION ET GENÈSE DES FONDS

Introduction

La présente notice annuelle contient de l'information sur les organismes de placement collectif énumérés en page couverture (appelés individuellement un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »). Chacun des Fonds est géré par **Gestion de placements Canada Vie Itée**, qui est également le promoteur, l'agent chargé de la tenue des registres, l'agent des transferts et/ou le fiduciaire des Fonds.

Nous avons utilisé des pronoms personnels dans la majeure partie de ce document afin qu'il soit plus facile à lire et à comprendre. Par « **GPCVL** », « **notre** », « **nos** » ou « **nous** », on entend généralement Gestion de placements Canada Vie Itée, en sa qualité de fiduciaire ou de gestionnaire des Fonds, ou des deux. Par « **Quadrus** », on entend Services d'investissement Quadrus Itée en qualité de placeur principal des titres offerts aux termes du prospectus simplifié. Par votre « **représentant Quadrus** », on entend votre représentant en placements Quadrus. Par « **courtier autorisé Quadrus** », on entend un courtier autorisé par Quadrus à faire le placement des titres des Fonds dans des circonstances limitées et, par « **représentant autorisé Quadrus** », un représentant d'un tel courtier. Par « **votre** », « **vos** » ou « **vous** », on entend le lecteur qui effectue ou pourrait effectuer un placement dans les Fonds.

Votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus est la personne qui vous conseille dans votre choix de placements, et Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus est la société par actions ou la société de personnes qui emploie votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus, respectivement.

Dans le présent document, tous les organismes de placement collectif (un « **OPC** ») que nous gérons, y compris les Fonds, sont collectivement appelés des « **Fonds Canada Vie** » et individuellement un « **Fonds Canada Vie** ».

Au Canada, un OPC peut être constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire ou d'une ou de plusieurs catégories d'actions d'une société. Dans le présent document, chaque Fonds a été constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire.

Les Fonds émettent des parts aux investisseurs. Dans le présent document, par « **titres** » d'un Fonds, on entend des parts.

Dans le présent document, les éléments suivants sont collectivement appelés des « **régimes enregistrés** » :

- des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« **REER** »), y compris :
 - des comptes de retraite immobilisés (« **CRI** »);
 - des régimes d'épargne-retraite immobilisés (« **RERI** »);
 - des régimes d'épargne immobilisés restreints (« **REIR** »);
- des fonds enregistrés de revenu de retraite (« **FERR** »), y compris :
 - des fonds de revenu viager (« **FRV** »);
 - des fonds de revenu de retraite immobilisés (« **FRII** »);
 - des fonds de revenu de retraite prescrits (« **FRRP** »);
 - des fonds de revenu viager restreints (« **FRVR** »);
- des comptes d'épargne libre d'impôt (« **CELI** »);
- des régimes enregistrés d'épargne-études (« **REEE** »);
- des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« **REEI** »);
- des régimes de participation différée aux bénéficiaires (« **RPDB** »).

Adresse des Fonds et de GPCVL

Notre siège et unique bureau de chacun des Fonds ainsi que leur adresse postale est situé au 255, avenue Dufferin, London (Ontario) N6A 4K1.

Constitution des Fonds

Les Fonds sont actuellement régis par les modalités de leur déclaration de fiducie. Certaines de ces modalités ont été regroupées sous une déclaration de fiducie principale. La déclaration de fiducie pertinente est modifiée chaque fois qu'une nouvelle série ou qu'un nouveau fonds est créé, afin d'y inclure les objectifs de placement et toute autre information pertinente sur le nouveau Fonds.

Le tableau 1 présente le nom de chaque Fonds et la date de sa création.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Tableau 1 : Fonds

Fonds	Date de création
Les « Fonds Folio » :	
Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	29 juin 2016
Fonds Folio modéré Canada Vie	
Fonds Folio accéléré Canada Vie	
Fonds Folio énergétique Canada Vie	2 janvier 2001
Fonds Folio équilibré Canada Vie	
Fonds Folio prudent Canada Vie	
Les Fonds :	
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	
Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	2 janvier 2001
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	
Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	17 août 1999
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	17 août 1999
Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	3 juillet 2007
Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	8 juillet 2008
Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	17 août 1999
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	8 juillet 2010
Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	10 octobre 1974
Fonds du marché monétaire Canada Vie	15 octobre 1986
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	28 juin 2013
Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	30 avril 2013
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	27 novembre 2015
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	29 novembre 1993
Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	29 juin 2016
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	
Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	29 juin 2016
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	29 juin 2012
Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	27 novembre 2015
Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	26 juin 2015
Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	27 novembre 2015
Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	28 juin 2018

Fonds	Date de création
Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	
Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	
Fonds équilibré canadien Canada Vie	
Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	
Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	
Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	
Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	
Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	
Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	14 août 2020
Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	
Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	
Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	
Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	
Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	
Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	
Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	

Changements importants apportés aux Fonds au cours des 10 dernières années

Les Fonds suivants ont subi des changements importants, y compris s'il y a lieu, des modifications de leur nom, de leur objectif

de placement, des changements importants de leur stratégie de placement ou le remplacement de leurs gestionnaires de portefeuille ou de leurs sous-conseillers depuis janvier 2011. Ces modifications sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Changements apportés aux Fonds au cours des 10 dernières années

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations canadiennes Gestion des capitaux London
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations canadiennes (Portico)
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations de base (Portico)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Corporation Financière Mackenzie (« Placements Mackenzie »).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions canadiennes diversifié Gestion des capitaux London
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions canadiennes diversifié (Gestion des capitaux London)
	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Actions canadiennes (Laketon) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions canadiennes (Laketon)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes canadiens Gestion des capitaux London
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes canadiens (Gestion des capitaux London)
	1 ^{er} octobre 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes canadiens (GIGWL)
	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Dividendes (GIGWL) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, pour Fonds de dividendes (GIGWL)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de croissance canadien GIGWL
	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Croissance canadienne (GIGWL) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de croissance canadien (GIGWL)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations de sociétés GIGWL
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations de sociétés (Portico)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu fixe Laketon Quadrus
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu fixe (Portico)
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations de base plus (Portico)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	28 juin 2018	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes mondiaux (Setanta)
	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Actions à dividendes mondiaux (Setanta) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds immobilier mondial Gestion des capitaux London
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu plus Gestion des capitaux London
	26 juin 2015	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu plus (Gestion des capitaux London)
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu (Portico)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	28 juin 2017	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions internationales (Putnam)
	23 avril 2020	Remplacement de Putnam Investments Limited par JPMorgan Asset Management (Canada) Ltd. comme sous-conseiller en valeurs
	23 avril 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions internationales de base (Putnam)
	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Actions internationales de base (JPMorgan) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds du marché monétaire Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds du marché monétaire Quadrus
	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Gestion de l'encaisse avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds du marché monétaire
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu diversifié Gestion des capitaux London
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	28 juin 2013	Changement de nom – auparavant, Fonds de sociétés nord-américaines à moyenne capitalisation GIGWL
	26 juin 2015	Changement des objectifs de placement pour permettre au Fonds d'investir principalement au Canada Changement de nom – auparavant, Fonds de sociétés nord-américaines à moyenne capitalisation (GIGWL)
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	27 septembre 2019	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines (Putnam)
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Croissance et revenu (GIGWL) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de croissance et de revenu (GIGWL)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds équilibré canadien Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Dividendes américains (GIGWL) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de dividendes américains (GIGWL)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Valeur américaine (Putnam) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de valeur américain (Putnam)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	26 juin 2020	Fusion de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) avec le Fonds
	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds Folio de revenu fixe diversifié
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds Folio prudent Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds Folio prudent
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds Folio modéré Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds Folio modéré
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds Folio équilibré Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds Folio équilibré
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom du Fonds	Date d'entrée en vigueur	Changement
Fonds Folio accéléré Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds Folio accéléré
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds Folio énergétique Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds Folio énergétique
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'obligations à court terme (Portico)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	14 août 2020	Changement de nom – auparavant, Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)
	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL.
Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	1 ^{er} janvier 2021	Remplacement du gestionnaire de fonds d'investissement, du fiduciaire et du gestionnaire de portefeuille par GPCVL. Remplacement du sous-conseiller par Placements Mackenzie.

2. RESTRICTIONS ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Règlement 81-102

Le prospectus simplifié renferme une description détaillée des objectifs de placement et des stratégies de placement de chaque Fonds, de même que des risques auxquels chacun d'eux s'expose. En outre, les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-102) (le « **Règlement 81-102** ») qui vise notamment à faire en sorte que les placements des organismes de placement collectif (ou « **OPC** ») soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre toute modification.

Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102

Le texte qui suit est une description des dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102 dont se prévalent certains Fonds ou une description de l'activité de placement générale.

Dispense relative aux FNB américains

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la présente dispense relative aux FNB ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Tous les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, se prévalent d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières qui leur permet d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB sous-jacents** ») :

- a) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** » du FNB) selon un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB haussiers avec effet de levier** »), selon l'inverse d'un multiple d'au plus 100 % (des « **FNB à rendement inverse** ») ou selon l'inverse d'un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB baissiers avec effet de levier** »);
- b) des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent sans effet de levier (l'« **élément or ou argent sous-jacent** ») ou selon un multiple d'au plus

200 % (collectivement, les « **FNB d'or et d'argent avec effet de levier** »);

- c) des FNB qui investissent directement, ou indirectement au moyen de dérivés, dans des marchandises, y compris, notamment, des produits de l'agriculture ou du bétail, l'énergie, les métaux précieux et les métaux industriels, sans effet de levier (les « **FNB de marchandises sans effet de levier** ») et, collectivement avec les FNB d'or et d'argent avec effet de levier, les « **FNB de marchandises** »).

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement du Fonds dans des titres d'un FNB sous-jacent doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- les titres du FNB sous-jacent doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
- un Fonds ne peut acheter de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative (« VL ») du Fonds est composée de titres de FNB sous-jacents, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- le Fonds ne peut acheter des titres de FNB à rendement inverse ou de FNB baissiers avec effet de levier ni vendre à découvert des titres si, immédiatement après l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds que représente l'ensemble des titres achetés et/ou vendus à découvert correspond à plus de 20 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- immédiatement après la conclusion d'un achat, d'une opération sur dérivés ou d'une autre opération en vue d'obtenir une exposition à des marchandises, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte, y compris au moyen de FNB de marchandises) à l'ensemble des marchandises (dont les métaux précieux autorisés) ne peut représenter plus de 10 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

Dispense relative à la couverture de certains dérivés

Tous les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, se prévalent d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières qui leur permet d'utiliser, comme couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsque :

- le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou
- le Fonds conclut ou maintient une position de swap, et au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap.

La dispense est assujettie aux conditions suivantes :

- lorsque le Fonds conclut ou maintient une position de swap au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total des obligations du fonds aux termes du swap, moins les obligations du Fonds aux termes du swap de compensation;
 - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au swap;
- lorsque le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge sur compte pour la position, est au moins égale à l'excédent, le cas échéant, du prix du marché du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
- une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds d'acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou de gré à gré;

– le Fonds s'abstiendra de faire ce qui suit :

- d'acheter un titre assimilable à un titre de créance assorti d'une composante d'option ou d'une option;
- d'acheter ou de vendre une option afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de la VL du Fonds, au moment de l'opération, prendrait la forme i) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante d'option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou ii) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102.

Dispense des exigences d'inscription aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)*

Irish Life Investment Managers Limited, Setanta Asset Management Limited et The Putnam Advisory Company, LLC ont reçu une dispense des exigences d'inscription aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)* à l'égard des opérations sur contrats à terme sur marchandises et sur options sur contrats à terme sur marchandises que les Fonds dont elles sont les sous-conseillers effectuent sur des bourses de contrats à terme sur marchandises étrangères, lesquelles opérations sont compensées par l'entremise d'organismes de compensation étrangers.

Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement

Les autres restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 sont réputées faire partie intégrante de la présente notice annuelle. Vous pouvez vous procurer un exemplaire des restrictions et des pratiques adoptées par les Fonds en nous écrivant à l'adresse indiquée à la rubrique 1 : « **Désignation, constitution et genèse des fonds – Adresse des Fonds et de GPCVL** ».

Aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-107) (le « **Règlement 81-107** »), les Fonds ont

l'autorisation de participer à des opérations entre fonds, sous réserve du respect de certaines conditions, y compris le fait que l'opération entre fonds soit réalisée au cours du marché du titre plutôt qu'au dernier cours vendeur avant la réalisation de l'opération. Par conséquent, tous les Fonds ont obtenu une dispense les autorisant à réaliser des opérations entre fonds si le titre est un titre coté et que l'opération est réalisée au dernier cours vendeur, immédiatement avant la réalisation de l'opération, à une bourse à la cote de laquelle le titre est inscrit ou coté.

Approbation du comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie (le « CEI »), formé aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-107) (le « **Règlement 81-107** »), a approuvé une instruction permanente visant à permettre aux Fonds d'acquérir les titres de certains émetteurs qui nous sont apparentés, comme il est prévu au Règlement 81-107. Les émetteurs qui nous sont apparentés comprennent des émetteurs ayant le contrôle de GPCVL ou des émetteurs contrôlés par les mêmes personnes que GPCVL. Malgré les dispositions du Règlement 81-107 et l'instruction permanente adoptée par le CEI, nous estimons qu'il ne serait pas approprié pour les Fonds d'investir dans des titres émis par Great-West Lifeco Inc., laquelle détient indirectement la totalité des actions ordinaires en circulation de GPCVL. Le CEI vérifie au moins une fois par trimestre les opérations de placement effectuées par les Fonds lorsque celles-ci visent des titres d'émetteurs apparentés. Plus précisément, le CEI s'assure de ce qui suit à l'égard de chacune des décisions de placement :

- elle n'a été influencée d'aucune façon que ce soit, ni prise dans l'intérêt d'un émetteur apparenté ou d'autres entités liées au Fonds ou à GPCVL;
- elle reflète notre jugement commercial, compte tenu uniquement de l'intérêt fondamental du Fonds visé;
- elle est conforme à nos politiques et à l'instruction permanente du CEI;
- elle aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds visé.

Le CEI doit aviser les autorités en valeurs mobilières s'il conclut que nous ne nous sommes pas conformés aux conditions ci-dessus.

Veillez vous reporter à la rubrique 10 : « **Comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie** » pour obtenir de plus amples renseignements sur le CEI.

Changement des objectifs et des stratégies de placement

Un changement ne peut être apporté aux objectifs de placement d'un Fonds qu'après obtention du consentement des investisseurs de ce Fonds au cours d'une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre ses objectifs de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du Règlement 81-106. Selon le Règlement 81-106, « **changement important** » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des titres du Fonds ou les conserver.

3. DESCRIPTION DES TITRES

Chaque Fonds est lié à un portefeuille de placements précis et à des objectifs et des stratégies de placement précis et peut offrir de nouvelles séries à tout moment, sans vous en aviser ni obtenir votre approbation.

Chaque Fonds a droit au rendement total (y compris les gains réalisés et non réalisés) dégagé par les actifs de son portefeuille, déduction faite de la part des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds (comme il est prévu dans le prospectus simplifié des Fonds) qui lui est attribuée.

Les porteurs de titres de chaque série d'un Fonds ont droit à une part proportionnelle du rendement net du Fonds. Les porteurs de titres de chaque série d'un Fonds ont aussi le droit de toucher des

distributions/dividendes, s'il en est déclaré, et de recevoir, au moment du rachat, la VL de la série.

Séries de titres

Les frais de chacune des séries de chaque Fonds sont comptabilisés séparément et une VL distincte est calculée pour chaque série. Même si l'argent que vous et d'autres investisseurs affectez à la souscription de titres et si les frais afférents à toute série sont comptabilisés par série dans les registres administratifs de votre Fonds, l'actif de toutes les séries de votre Fonds est regroupé pour créer un seul portefeuille aux fins de placement.

Les Fonds offrent collectivement, aux termes du prospectus simplifié, 20 séries de titres, soit les séries D5, D8, H, H5, H8, L, L5,

L8, N, N5, N8, Q, QF, QF5, QFW, QFW5, HW, HW5, HW8 et RB. Les séries actuellement offertes par chaque Fonds aux termes de la présente notice annuelle sont précisées à la page couverture. La mise de fonds minimale et les critères d'admissibilité pour la souscription de titres des séries sont exposés dans le prospectus simplifié.

Certains des Fonds offrent d'autres séries de titres qui sont offertes uniquement aux termes de placements avec dispense. Certains Fonds comportent d'autres séries qui n'acceptent aucune nouvelle souscription. Ces séries ne figurent habituellement pas sur la page couverture de la notice annuelle et ne sont habituellement pas offertes aux termes du prospectus simplifié.

Distributions

Les Fonds entendent distribuer suffisamment de revenu net (y compris des dividendes canadiens, le cas échéant) et de gains en capital nets annuellement aux investisseurs afin de ne pas être tenus de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire aux termes de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « **Loi de l'impôt** »). Ils peuvent également verser des remboursements de capital. Un Fonds peut également verser des distributions de revenu net, de gains en capital nets ou de remboursement de capital à tout moment, selon ce que nous décidons à notre discrétion en tant que gestionnaire.

Le revenu net et les gains en capital nets du Fonds seront distribués en premier pour payer toute distribution de frais de gestion aux investisseurs qui ont le droit de bénéficier d'une réduction des frais de gestion. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Frais, charges et réduction des frais de gestion** » pour obtenir plus de renseignements.

Un Fonds peut attribuer des gains en capital nets sous forme de distribution de rachat à un investisseur qui fait racheter des titres de ce Fonds, y compris à un investisseur qui fait racheter des titres de ce Fonds dans le cadre d'un échange contre des titres d'un autre Fonds Canada Vie. À condition que certaines modifications proposées de la Loi de l'impôt annoncées par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes soient adoptées dans leur version initiale, un Fonds pourra déduire tout montant ainsi attribué à un porteur de parts qui demande un rachat et désigné comme tel, dans la mesure du gain en capital que l'investisseur aurait réalisé autrement au rachat. Tout solde du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds devant être distribué sera réparti entre les séries de titres du Fonds, en fonction des VL relatives des séries et des frais de chaque série disponibles pour compenser le revenu net ou les gains en capital nets, au plus tard à la date de référence aux fins de distributions et sera distribué proportionnellement aux investisseurs dans chaque série à la date de paiement des distributions. Toute distribution aura lieu aux alentours du jour ouvrable suivant la date ou les dates de clôture des registres pour les distributions, à notre appréciation.

Liquidation et autres droits de résiliation

Si un Fonds ou une série donnée de titres d'un Fonds venait à être dissous, chaque titre que vous possédez donnerait droit à part égale, avec chaque autre titre de la même série, à l'actif du Fonds attribuable à cette série, après que toutes les dettes de ce Fonds (ou celles qui ont été attribuées à la série de titres à laquelle il est mis fin) auront été réglées ou que des sommes auront été mises de côté à cet égard.

Conversion et droits de rachat

Les titres de la plupart des Fonds peuvent être échangés contre d'autres titres du même Fonds ou d'un autre Fonds (un « **échange** »), tel qu'il est indiqué à la rubrique 6 : « **Souscriptions et échanges** » et peuvent faire l'objet d'un rachat, tel qu'il est précisé à la rubrique 7 : « **Comment faire racheter des titres** ».

Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs

Vous êtes autorisé à exercer un vote pour chaque titre que vous détenez à toute assemblée des investisseurs de votre Fonds et à toute assemblée convoquée uniquement pour les investisseurs de cette série de titres. Nous sommes tenus de convoquer une assemblée des investisseurs d'un Fonds afin que soient étudiés et approuvés, au moins à la majorité des voix exprimées à l'assemblée (en personne ou par voie de procuration), les changements importants suivants, s'ils venaient à être proposés :

- un nouveau contrat à la suite duquel la base de calcul des frais de gestion ou autres frais qui sont imputés à vous ou à un Fonds, qui pourrait entraîner une augmentation de vos charges ou de celles d'un Fonds, sauf
 - si le contrat est négocié sans lien de dépendance avec une partie autre que nous ou une des personnes avec qui nous avons un lien ou un membre de notre groupe, et se rapporte à des services liés à l'exploitation du Fonds;
 - si vous recevez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement proposé; ou à moins que i) l'OPC ait le droit d'être décrit comme un Fonds « sans frais d'acquisition » et ii) les investisseurs reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement proposé. De même, si nous ajoutons certains frais nouveaux à l'égard du Fonds, qui peuvent être payables par le Fonds ou par les investisseurs du Fonds, cette mesure devra également être approuvée

à la majorité des voix exprimées à une assemblée des investisseurs du Fonds;

- un changement de gestionnaire d'un Fonds (sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe);
- un changement des objectifs de placement d'un Fonds;
- une diminution de la fréquence de calcul de la VL pour chaque série de titres;
- certaines restructurations importantes d'un Fonds; et
- toute autre question qui doit être soumise au vote des investisseurs d'un Fonds en vertu des documents constitutifs de ce Fonds, des lois applicables à un Fonds ou d'un contrat quelconque.

Autres changements

Vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours dans les cas suivants :

- un Fonds change d'auditeur;
- un Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC ou lui cède son actif, si le Fonds cesse d'exister par suite de la restructuration ou de la cession de son actif et que vous deveniez porteur de titres d'un autre Fonds (autrement un vote des investisseurs sera requis).

Pour la plupart des Fonds, sauf comme il est mentionné ci-après, nous devons généralement vous donner un préavis d'au moins 30 jours (à moins qu'un préavis plus long ne soit requis aux termes de la législation en valeurs mobilières) afin de modifier la déclaration de fiducie applicable dans les cas suivants :

- lorsque la législation en valeurs mobilières exige qu'un préavis écrit vous soit remis avant qu'un changement ne soit effectué;

- lorsque le changement ne serait pas interdit par la législation en valeurs mobilières et que nous estimons raisonnablement que la modification proposée pourrait avoir un effet négatif sur vos intérêts financiers ou vos droits, de sorte qu'il est équitable de vous donner un préavis du changement proposé.

Les investisseurs du Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie, du Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie, du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie, du Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie, du Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie et du Fonds de revenu (Portico) Canada Vie ont droit à un préavis d'au moins 60 jours. Les investisseurs du Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie et du Fonds du marché monétaire Canada Vie ont droit à un préavis d'au moins 20 jours.

En règle générale, nous pouvons également modifier la déclaration de fiducie sans préalablement vous en aviser ni obtenir votre approbation si nous croyons que la modification proposée n'est pas raisonnablement susceptible de vous porter atteinte ou :

- afin d'assurer la conformité aux lois, aux règlements ou aux politiques qui s'appliquent;
- afin de vous protéger;
- afin de supprimer les conflits ou les incohérences dans la déclaration de fiducie afin de la rendre conforme à toute loi, à tout règlement ou à toute politique visant le Fonds, le fiduciaire ou son mandataire;
- afin de corriger les erreurs typographiques, d'écriture ou autres; ou
- afin de faciliter l'administration du Fonds ou de tenir compte des modifications de la Loi de l'impôt qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le régime fiscal d'un Fonds ou le vôtre, si aucun changement n'est apporté.

4. ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Les titres du portefeuille de chaque Fonds sont évalués à la fermeture de la séance de la Bourse de Toronto (l'« **heure d'évaluation** ») chaque jour de bourse. Un « jour de bourse » est un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte. La valeur des titres du portefeuille et des autres actifs de chaque Fonds est établie ainsi :

- la valeur de l'encaisse détenue ou déposée, de tous effets et billets et comptes clients, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou accumulés mais non encore reçus est généralement établie à leur montant intégral, à moins que nous n'ayons décidé que ces actifs ont une valeur moindre que leur valeur totale; en ce

cas, leur valeur sera celle que nous jugeons être juste, dans la mesure du raisonnable;

- la valeur des métaux précieux (certificats ou lingots) et des autres marchandises est leur juste valeur marchande, qui est généralement établie selon les cours publiés par les bourses ou d'autres marchés;
- les titres en portefeuille cotés à une bourse sont évalués au cours de clôture ou au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, à défaut de cours de clôture et si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse;

- les titres en portefeuille des Fonds non cotés qui sont négociés sur le marché hors cote sont évalués au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse;
 - malgré ce qui précède, si les titres en portefeuille sont intercotés ou négociés à plus d'une bourse ou sur plus d'un marché, nous nous servirons du cours de clôture ou du dernier cours vendeur ou de la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur, selon le cas, qui ont été déclarés avant l'évaluation à la bourse ou sur le marché que nous considérons être la principale bourse ou le principal marché pour ces titres;
 - les titres à revenu fixe inscrits à la cote d'une bourse seront évalués au cours de clôture ou à leur dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse;
 - les titres à revenu fixe des Fonds non cotés en bourse sont évalués à leur juste valeur établie selon les prix fournis par des établissements reconnus, des participants au marché ou selon des modèles d'établissement des prix, établis avant l'évaluation ce jour de bourse;
 - lorsqu'un Fonds possède des titres émis par un autre OPC (un « **fonds sous-jacent** »), les titres du fonds sous-jacent sont évalués selon le cours calculé par le gestionnaire de cet autre OPC pour la série de titres applicable de cet autre OPC ce jour de bourse conformément aux documents constitutifs de cet autre OPC;
 - les positions acheteur sur des options, des titres assimilables à un titre de créance et des bons de souscription sont évalués à leur valeur marchande courante;
 - lorsqu'un Fonds vend une option, le prix qu'il reçoit pour cette option est inscrit comme crédit reporté évalué à la valeur marchande courante de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. Toute différence découlant d'une réévaluation sera considérée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement. Le crédit reporté sera déduit de la VL du Fonds. Les titres du portefeuille du Fonds qui sont l'objet de l'option vendue continueront d'être évalués à la valeur marchande courante, telle que nous l'établissons;
 - les contrats de couverture de devises sont évalués à la valeur marchande au jour de bourse et toute différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain ou une perte non réalisé sur ces placements;
 - la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps est le gain ou la perte qui se dégagerait si, au jour de bourse, la position était liquidée;
 - la valeur d'un contrat à terme standardisé sera :
 - si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat a été émis ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte qui serait réalisé sur le contrat si, au jour de bourse, la position était liquidée; ou
 - si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat a été émis sont en vigueur, fondée sur la valeur marchande courante de l'élément sous-jacent du contrat;
 - la marge versée ou déposée pour des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré est prise en compte comme débiteur et la marge composée d'actifs autres que de la trésorerie est indiquée comme un élément détenu à titre de marge;
 - les titres en portefeuille dont la revente fait l'objet de restrictions ou de limitations, par l'effet de la loi ou par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat du Fonds, sont évalués au moins élevé des montants suivants :
 - leur valeur fondée sur les cotations publiées d'usage commun ce jour de bourse;
 - la valeur marchande des titres en portefeuille de la même catégorie ou série d'une catégorie dont la revente ne fait pas l'objet de restrictions (les « titres connexes ») moins un escompte qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur marchande des titres connexes à la date de souscription; ce montant diminue au cours de la période restreinte proportionnellement jusqu'à ce que les titres ne fassent plus l'objet de restrictions;
 - les titres en portefeuille cotés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture des marchés nord-américains ce jour de bourse;
 - malgré ce qui précède, les titres en portefeuille et les autres actifs pour lesquels, de notre avis, les cotes du marché ne sont pas exactes ou fiables ou ne tiennent pas compte des renseignements importants disponibles ou ne peuvent pas être obtenues facilement sont évalués à leur juste valeur, telle que nous l'établissons.
- Si un titre en portefeuille ne peut être évalué selon les règles précitées ou selon toute autre règle en matière d'évaluation adoptée en vertu de la législation en valeurs mobilières pertinente ou si nous estimons que toute règle que nous avons adoptée mais qui n'est pas énoncée dans la législation en valeurs mobilières applicable n'est pas pertinente compte tenu des circonstances, nous utiliserons une évaluation que nous considérons comme juste, raisonnable et qui est dans votre intérêt. Dans ces circonstances, nous passerons généralement en revue les communiqués concernant le titre en portefeuille, discuterons d'une évaluation appropriée avec d'autres

gestionnaires de portefeuille, analystes ou l'Institut des fonds d'investissement du Canada et consulterons d'autres sources pour procéder à une évaluation juste et appropriée. En cas de conflit entre les règles précitées et les règles d'évaluation adoptées conformément à la législation en valeurs mobilières pertinente, nous utiliserons ces dernières.

Les documents constitutifs de chacun des Fonds contiennent la description du passif à inclure dans le calcul de la VL pour chaque série de titres de chaque Fonds. Le passif d'un Fonds comprend, notamment, tous effets, billets et comptes exigibles, tous les frais de gestion, les frais d'administration et toutes les charges du fonds payables ou courus, tous les engagements contractuels relatifs au paiement de fonds ou à des biens, toutes les provisions autorisées ou approuvées par nous pour les impôts (le cas échéant) ou les engagements éventuels et tout autre élément de passif du Fonds. Nous déterminerons de bonne foi si le passif constitue des frais attribuables à une série donnée ou des frais communs des Fonds. Aux fins du calcul de la VL pour chaque série de titres, nous utiliserons les renseignements publiés les plus récents chaque jour de bourse. L'achat ou la vente des titres d'un Fonds sera pris en compte au

moment du prochain calcul de la VL de chaque série de titres après la date où l'opération devient exécutoire.

Au cours des trois (3) dernières années, nous n'avons pas eu recours à notre pouvoir discrétionnaire qui nous permet de nous écarter des pratiques d'évaluation des Fonds décrites ci-dessus.

Différences par rapport aux IFRS

Conformément aux modifications apportées au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (à l'extérieur du Québec, la Norme canadienne 81-106), la juste valeur d'un titre en portefeuille utilisée pour déterminer le cours quotidien des titres d'un Fonds pour les souscriptions et les rachats des investisseurs sera fondée sur les principes d'évaluation de ce Fonds décrits ci-dessus, lesquels pourraient différer des exigences des Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Par conséquent, la valeur déclarée des titres détenus par un Fonds peut être différente de celle qui figure dans ses états financiers annuels et intermédiaires.

5. CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La VL d'un Fonds, à une heure d'évaluation, correspond à la valeur marchande de son actif moins son passif.

Après la fermeture des bureaux, chaque jour de bourse, la VL pour chaque série de titres de chaque Fonds sera calculée, étant donné que les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds pour chaque série sont différents.

Pour chaque série de titres de chacun des Fonds, la VL par titre est calculée en :

- **additionnant** la quote-part de la trésorerie, des titres et des autres éléments d'actif du Fonds qui est attribuée à cette série;
- **soustrayant** les dettes applicables à cette série de titres, ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série; et
- **divisant** les éléments d'actif net par le nombre total de titres de cette série détenus par les investisseurs.

En général, la VL par titre appliquée aux ordres de souscription ou de rachat des titres de chaque Fonds (exception faite des indications du paragraphe ci-après) augmentera ou diminuera

chaque jour de bourse en raison des changements de la valeur des titres du portefeuille du Fonds. Lorsque des dividendes et des distributions (autres que des distributions sur les frais de gestion) sont déclarés à l'égard d'une série d'un Fonds, la VL par titre de cette série diminue du montant des dividendes et des distributions par titre à la date de versement.

Nous entendons faire en sorte que le prix des titres de chacune des séries du Fonds du marché monétaire Canada Vie reste fixe, à 10 \$ CA. Ce Fonds suit la méthode de l'amortissement du coût pour l'évaluation de ses titres en portefeuille et son revenu net est réparti quotidiennement entre chaque série de titres, puis distribué aux investisseurs chaque mois sous la forme de titres supplémentaires du Fonds, sauf pour les investisseurs qui, avant le versement des distributions, demandent un paiement par chèque.

Pour la souscription et le rachat de titres des Fonds, la VL par titre est la première valeur établie une fois que nous avons reçu tous les documents appropriés relatifs à un ordre de souscription ou de rachat.

Toute personne peut obtenir sans frais la VL de chaque Fonds et la VL par titre en téléphonant à Quadrus au numéro 1 888 532-3322.

6. SOUSCRIPTIONS ET ÉCHANGES

Souscription de titres

Vous pouvez souscrire des titres des Fonds en communiquant avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus. GPCVL n'est pas responsable des recommandations que vous fait votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus.

Les titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 et RB sont offerts selon les trois modes de souscription suivants :

- le **mode de souscription avec frais d'acquisition**, auquel cas vous pouvez être tenu de verser des frais d'acquisition qui peuvent être négociés avec Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus;
- le **mode de souscription avec frais de rachat**, auquel cas un courtage fixe sera versé pour votre compte à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus lorsque vous souscrivez des titres, et vous pourrez être tenu de payer des frais pour nous rembourser ce courtage si vous faites racheter vos titres au cours des sept (7) années suivantes; ou
- le **mode de souscription avec frais modérés**, auquel cas nous verserons un courtage fixe pour votre compte à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus lorsque vous souscrivez des titres, et vous pourrez être tenu de payer des frais de rachat pour nous rembourser ce courtage si vous faites racheter vos titres au cours des trois (3) années suivantes.

Les séries N, N5 et N8 ne sont offertes que selon le mode de souscription avec frais d'acquisition. De plus, pour les souscriptions de titres des séries N, N5 et N8, vous devez avoir conclu une entente portant sur votre compte pour les titres de série N avec GPCVL et Quadrus qui précise les frais de gestion, les frais d'administration, les charges du fonds et les frais de services Quadrus qui s'appliquent à votre compte.

Les titres des séries H, H5, H8, QF, QF5, QFW, QFW5, HW, HW5 et HW8 sont vendus uniquement sans frais (le « **mode de souscription sans frais d'acquisition** »), ce qui signifie que vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous les souscrivez ou les vendez. Pour les souscriptions de titres des séries H, H5, H8, HW, HW5 et HW8 vous devez participer à un programme de comptes intégrés ou de services tarifés parrainé par Quadrus, vous devez payer des frais reposant sur l'actif et votre courtier autorisé Quadrus doit avoir conclu une entente avec GPCVL relativement au placement de ces titres. Pour les titres des séries QF, QF5, QFW et QFW5, vous devez avoir conclu avec votre courtier autorisé Quadrus une entente portant sur votre compte pour les titres des séries QF, QF5, QFW ou

QFW5 et précisant les honoraires de service-conseil applicables à votre compte.

Le prix d'offre des titres se fonde sur la première VL du Fonds pour la série de titres visée qui est calculée après la réception en bonne et due forme de votre ordre de souscription. Nous devons recevoir le formulaire de demande et l'argent dans les deux (2) jours de bourse suivant votre ordre de souscription, sous réserve des exigences réglementaires.

Si nous n'avons pas reçu le paiement au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription a été placé, nous sommes tenus, en vertu de la loi, de racheter les titres le jour de bourse suivant. Si le montant reçu au rachat est supérieur au prix que vous auriez payé pour les titres, le Fonds doit conserver l'excédent. Toutefois, si le prix de souscription est supérieur au montant reçu au rachat (situation qui se produira si la VL du Fonds a diminué depuis la date de votre ordre de souscription), Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus devra verser au Fonds le montant de toute insuffisance, plus tous les frais additionnels relatifs au traitement de l'ordre de rachat. Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus peut exiger que vous payiez ce montant, si vous avez fait échouer l'ordre de souscription.

Les détails sur les modes de souscription et la marche à suivre pour soumettre un ordre de souscription figurent dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ».

Rémunération du courtier

Les modes de souscription que vous choisissez auront une incidence sur la rémunération à laquelle Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus a droit, au moment de la souscription comme par la suite, et ce, tant que vous détenez des titres des Fonds. Veuillez vous reporter à la partie A du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération versée par GPCVL aux courtiers pour la vente des titres des Fonds.

Comment échanger des titres entre les Fonds

Vous pouvez échanger vos titres contre des titres des Fonds que vous êtes autorisé à détenir; il suffit pour cela de communiquer avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus qui nous transmettra vos directives. Vous devez tenir compte de ce qui suit en ce qui concerne les échanges :

- Si les titres que vous désirez échanger ont été souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés, les nouveaux

titres seront assujettis aux mêmes frais de rachat. Si les nouveaux titres ne peuvent être souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés, vous devrez payer tous les frais de rachat pertinents à l'égard des titres que vous faites racheter avant l'émission des nouveaux titres.

- Quadrus ou un courtier autorisé Quadrus peut vous imputer des frais d'échange maximaux correspondant à 2 % de la valeur des titres échangés en contrepartie des services qu'il vous fournit dans le cadre de l'échange.
- Les titres que vous avez souscrits selon un mode de souscription particulier ne devraient normalement être échangés que contre d'autres titres souscrits selon le même mode de souscription (si disponible). Si les titres que vous avez souscrits selon un mode de souscription particulier ne sont pas offerts par le Fonds dont vous souhaitez acquérir les titres au moyen de l'échange, vous pourriez payer des frais d'acquisition. En suivant ces règles, vous éviterez d'avoir à payer des frais d'acquisition additionnels inutiles. Les échanges entre titres souscrits suivant des modes de souscription différents sont autorisés dans certaines circonstances. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds.
- Vous ne pouvez pas échanger des titres que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés. Vous ne pouvez pas non plus échanger des titres que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés contre des titres souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat.
- Dans le cas d'un échange de titres, le prix du titre est établi en fonction du prochain calcul de la VL pour la série de titres du Fonds après la réception en bonne et due forme de votre ordre d'échange.

Comment échanger des titres d'une série contre des titres d'une autre série du même Fonds

Vous pouvez échanger des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds en communiquant avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus qui nous transmettra vos directives sans délai. Vous devez tenir compte de ce qui suit lors d'un échange de ce genre :

- Vous ne pouvez échanger des titres d'une autre série du Fonds contre des titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, QF, QF5, QFW, QFW5, N, N5, N8, L, L5 ou L8 que si vous êtes autorisé à souscrire des titres de ces séries. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Critères d'admissibilité et de convenance associés aux séries** »

dans le prospectus simplifié pour connaître la liste des catégories d'investisseurs ayant le droit de souscrire des titres de ces séries ou consulter votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus.

- Nous échangerons vos titres de série Q, de série D5, de série D8, de série H, de série H5, de série H8, de série QF et de série QF5 (les « **séries au détail** »), selon le cas, contre des titres de série L, de série L5, de série L8, de série HW, de série HW5, de série HW8, de série QFW et de série QFW5 (les « **séries Valeur nette élevée** »), selon le cas, une fois que votre mise de fonds initiale minimale par série ou que votre participation totale respectera la mise de fonds minimale. Ces échanges seront faits pour que vous déteniez en tout temps des titres de la série à laquelle vous êtes admissible qui comportent, au total, les frais de gestion et les frais d'administration les moins élevés. En règle générale, ces échanges seront effectués dans les cas suivants : 1) lorsqu'une souscription ou un rachat de titres des Fonds fait en sorte que vous avez le droit de détenir des titres des séries Valeur nette élevée ou que n'avez plus le droit de détenir de tels titres, selon le cas, ou 2) lorsque votre participation totale change d'une manière qui fait en sorte que vous avez le droit de détenir des titres des séries Valeur nette élevée, ou que n'avez plus le droit de détenir de tels titres, par exemple en raison d'une hausse de la valeur marchande des titres, étant entendu qu'une baisse de la valeur marchande des titres ne peut faire en sorte que vous n'avez plus le droit de détenir des titres des séries Valeur nette élevée. Nous échangerons automatiquement vos titres vers le troisième vendredi de chaque mois en fonction des circonstances mentionnées précédemment. Le prospectus simplifié expose les caractéristiques de chaque série, y compris les critères d'admissibilité pour les titres des séries Valeur nette élevée.
- Avant d'échanger des titres des séries Q, D5, D8 ou RB contre des titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, N, N5, N8, QF, QF5, QFW ou QFW5 vous devrez payer tous les frais de rachat pertinents si vous avez souscrit ces titres en vertu du mode de souscription avec frais de rachat ou du mode de souscription avec frais modérés, étant donné que les titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, N, N5, N8, QF, QF5, QFW ou QFW5 ne sont pas offerts selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés.
- Avant la fin de la période prévue au calendrier applicable au mode de souscription avec frais de rachat ou au mode de souscription avec frais modérés, les échanges entre les titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB souscrits selon le mode de souscription avec frais d'acquisition et les titres de ces séries souscrits selon le mode de souscription avec

frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés du même Fonds ne sont pas autorisés, sauf s'il s'agit de titres régis par le mode de souscription avec frais de rachat admissibles au rachat sans frais décrit à la rubrique 7 : « **Comment faire racheter des titres** ». **Le régime de rachat sans frais ne s'applique pas aux titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés.** En outre, vous pourrez, à la fin de la période prévue au calendrier applicable au mode d'acquisition avec frais de rachat, échanger les titres que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des titres régis par le mode de souscription avec frais d'acquisition ou contre des titres de toute autre série offerte, sans frais supplémentaires. Votre courtier touche une commission de suivi plus élevée sur les titres souscrits selon le mode de souscription avec frais d'acquisition et peut toucher une commission de suivi plus élevée si vous échangez des titres souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat contre des titres d'une autre série. Vous ne pouvez pas non plus échanger des titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés contre des titres des mêmes séries souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat.

Le tableau suivant indique quels sont les échanges impossibles pour vous si vous détenez vos titres dans le cadre d'un régime non enregistré.

Type d'échange	Imposable	Non imposable
Des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds ou des titres souscrits selon un mode de souscription contre des titres souscrits selon un autre mode de souscription du même Fonds		✓
Tous les autres échanges	✓	

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Remise des aperçus du fonds, des prospectus, des états et des rapports

GPCVL, Quadrus, votre courtier autorisé Quadrus, votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus vous fera parvenir les documents suivants :

- les aperçus du fonds et toutes les modifications autres que celles présentées ci-dessous;

- des avis d'exécution lorsque vous souscrivez, faites racheter ou échangez des titres de votre Fonds;
- des états de compte;
- à votre demande, le prospectus simplifié, les états financiers annuels audités et/ou les états financiers semestriels non audités d'un Fonds et/ou les rapports annuels et/ou intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds;
- si votre Fonds a effectué des distributions, des relevés d'impôt T3 tous les ans (les résidents du Québec recevront également un relevé 16), sauf si vous détenez vos titres dans le cadre d'un régime enregistré.

Vous devriez conserver tous les avis d'exécution et tous les états de compte, car ils vous aideront à préparer votre déclaration de revenus et à calculer le prix de base rajusté de vos titres à des fins fiscales.

Dispense de l'obligation de transmission de l'aperçu du fonds aux investisseurs inscrits à des programmes de prélèvement automatique

Avant votre adhésion à un programme de placement périodique, appelé programme de prélèvements automatiques (« **PPA** »), Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus vous transmettra un exemplaire du dernier aperçu du fonds des Fonds ainsi que le formulaire d'entente de PPA. Si vous en faites la demande, vous recevrez également un exemplaire du prospectus simplifié des Fonds.

Après votre adhésion au PPA, vous ne recevrez pas les aperçus du fonds de la série ou des séries d'un Fonds dans lesquelles vous avez investi, pourvu que Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus vous transmette un avis vous informant de ce qui suit : i) vous ne recevrez pas l'aperçu du fonds après la date de l'avis à moins de demander par la suite qu'il vous soit transmis; ii) vous pouvez demander et obtenir sans frais le dernier aperçu du fonds en communiquant avec Quadrus au numéro sans frais 1 888 532-3322 ou encore, en vous adressant à votre courtier autorisé Quadrus, à votre représentant Quadrus ou à votre représentant autorisé Quadrus; iii) vous pouvez également obtenir des exemplaires d'un aperçu du fonds à l'adresse www.sedar.com ou www.canadalifeinvest.ca; iv) vous n'avez pas, en vertu de la loi, de droit de résolution à l'égard d'une souscription subséquente aux termes du PPA, mais vous continuez cependant de bénéficier du droit d'action si le prospectus simplifié ou un document intégré par renvoi dans le prospectus contient des informations fausses ou trompeuses; et v) vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PPA ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée. Chaque année, vous recevrez par ailleurs un rappel vous indiquant comment obtenir le dernier aperçu du fonds.

Dispense de l'obligation de transmission de l'aperçu du fonds aux investisseurs qui ont effectué un échange entre des titres des séries au détail et des titres des séries Valeur nette élevée

Les aperçus du fonds des séries au détail ont été regroupés avec les aperçus du fonds des séries Valeur nette élevée correspondantes (les « **aperçus du fonds regroupés** »). Chacun des aperçus du fonds regroupés renferme des renseignements sur les fonds des séries au détail et des séries Valeur nette élevée correspondantes, y compris les baisses de frais applicables aux séries Valeur nette élevée. Lorsque vous souscrivez initialement des titres des séries au détail ou Valeur nette élevée d'un Fonds, vous recevez les aperçus du fonds regroupés correspondants de cette série du Fonds. Cependant, si vous détenez des titres des séries au détail et devenez par la suite admissible à détenir des titres des séries Valeur nette élevée correspondantes, selon le cas, dont les frais de gestion et d'administration combinés sont plus bas, nous procéderons à un échange pour vous faire bénéficier de la série dont les frais sont plus bas, mais vous ne recevrez pas un autre aperçu du fonds regroupé correspondant à votre nouvelle série de titres. Si vous détenez des

titres des séries Valeur nette élevée et cessez par la suite d'être admissible à ces séries, nous échangerons vos titres contre la série au détail correspondante, qui comportent des frais de gestion et d'administration plus élevés, et cesserez de recevoir les aperçus du fonds regroupés pour les séries à frais plus élevés. Vous pourrez cependant demander de recevoir gratuitement le dernier aperçu du fonds de la série pertinente en communiquant avec Quadrus au numéro sans frais 1 888 532-3322 et vous pouvez également obtenir un exemplaire du dernier aperçu du fonds à l'adresse www.sedar.com ou www.canadalifeinvest.ca. Vous n'aurez pas, en vertu de la loi, de droit de résolution à l'égard d'une entente de souscription qui porte sur la souscription de titres aux termes de l'échange vous ayant permis d'obtenir des titres d'une série dont les frais sont plus bas. Toutefois, vous continuerez de bénéficier du droit d'action en nullité ou en dommages-intérêts si un aperçu du fonds ou un document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié de la série pertinente contient une déclaration fautive ou trompeuse, que vous ayez ou non demandé de recevoir l'aperçu du fonds.

7. COMMENT FAIRE RACHETER DES TITRES

Rachat de titres

La marche à suivre pour présenter un ordre de rachat est précisée dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ».

Le montant que vous recevrez au rachat est fondé sur la VL de la série de titres concernée qui aura été établie immédiatement après la réception en bonne et due forme de votre ordre. Votre ordre de rachat doit être fait par écrit ou, si vous avez pris des arrangements avec votre courtier, par voie électronique par l'intermédiaire de celui-ci. Si vous disposez d'un certificat de titres, vous devez le présenter au moment de votre demande de rachat. Afin de vous protéger contre les fraudes, dans les cas où les rachats dépassent une certaine somme, votre signature sur l'ordre de rachat (et le certificat, le cas échéant) doit être avalisée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou tout autre organisme que nous jugeons satisfaisant.

Si vous procédez à plus d'un rachat à la fois, vos demandes de rachat seront traitées selon leur ordre de réception. Les ordres de rachat portant sur des transferts à des régimes enregistrés ou en provenance de tels régimes peuvent ne se réaliser qu'au moment où toutes les modalités administratives concernant les régimes enregistrés auront été exécutées.

Si nous ne recevons pas tous les documents nécessaires pour vendre vos titres dans les dix (10) jours de bourse suivant la date de rachat, aux termes de la législation en valeurs mobilières, nous devons acheter, ce dixième (10^e) jour, le même nombre de titres que vous avez fait racheter. Nous affecterons votre produit de rachat au paiement de ces titres. Si la VL par titre a diminué depuis la date de rachat, le Fonds doit conserver l'excédent. Si la VL par titre a augmenté depuis cette date, Quadrus, votre courtier autorisé Quadrus ou vous serez tenu de verser au Fonds la différence, plus tous les frais additionnels relatifs au traitement de l'ordre de rachat. Quadrus ou votre courtier autorisé Quadrus peut exiger que vous payiez ces montants, si vous avez fait échouer l'ordre de souscription.

Si la valeur marchande de votre placement ne respecte plus la mise de fonds minimale déterminée exigée en raison du rachat de titres que vous faites, nous pouvons, à notre appréciation, racheter vos titres, fermer le compte et vous remettre le produit de vente.

Nous ne procéderons pas au rachat de vos titres si la valeur diminue en deçà de l'exigence minimale de mise de fonds en conséquence d'une diminution de la VL par titre plutôt que d'un rachat de vos titres.

Mode de souscription avec frais d'acquisition

Aucuns frais ne s'appliquent au rachat de vos titres.

Mode de souscription avec frais de rachat et mode de souscription avec frais modérés

Si vous avez souscrit vos titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés, vous n'avez versé à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus aucuns frais d'acquisition au moment de la souscription. À la place, nous avons versé ces frais d'acquisition à Quadrus ou à votre courtier autorisé Quadrus en votre nom. Par conséquent, si vous faites racheter vos titres au cours des sept (7) années suivant leur date d'émission dans le cas de titres souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat, ou au cours des trois (3) années suivant leur date d'émission dans le cas de titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés, vous pourrez être tenu de nous payer des frais de rachat selon les pourcentages indiqués dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Frais et charges** » afin de nous indemniser pour ce paiement. Certains rachats peuvent être effectués sans que des frais de rachat ne soient imputés, tel qu'il est décrit ci-dessous à la rubrique « **Rachat sans frais** ». Le régime de rachat sans frais ne s'applique pas aux titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés.

Nous observons les principes énumérés ci-après pour réduire automatiquement les frais de rachat associés à tous les titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB que vous avez souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat ou le mode de souscription avec frais modérés :

- nous traiterons toujours en premier lieu les titres visés par le régime de rachat sans frais (dans le cas des titres souscrits uniquement selon le mode de souscription avec frais de rachat);
- nous rachèterons ensuite les titres que vous avez souscrits en premier lieu;
- nous attribuerons aux titres que vous avez acquis dans le cadre d'un réinvestissement automatique des distributions effectuées par un Fonds la même date d'émission que les titres faisant l'objet du paiement des distributions;
- les titres qui ont fait l'objet d'un échange porteront la même date d'émission que les titres que vous déteniez avant l'échange.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le calcul des frais de rachat, veuillez communiquer avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus.

Mode de souscription sans frais d'acquisition

Pour les titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, QF, QF5, QFW et QFW5, aucuns frais ne vous sont demandés si vous faites racheter vos titres.

Rachat sans frais

Si vous détenez à titre d'investisseur des titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB d'un Fonds souscrits selon le mode de souscription avec frais de rachat, vous pouvez faire racheter chaque année sans payer de frais de rachat (le « **rachat sans frais** ») des titres de ces séries d'un Fonds, à concurrence des proportions suivantes :

- jusqu'à 10 % de la valeur marchande des titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB d'un Fonds que vous détiez le 31 décembre de l'année civile précédente; plus
- jusqu'à 10 % du coût des titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB de ce Fonds que vous avez souscrits pendant l'année civile en cours avant la date de l'ordre de rachat; moins
- toute distribution ou tout dividende en espèces provenant de ces titres des séries Q, D5, D8, L, L5, L8 ou RB du Fonds que vous avez reçu l'égard des titres de ces séries du Fonds pendant l'année en cours.

Si la somme des rachats sans frais et des distributions ou des dividendes en espèces reçus est supérieure à ce qui est prévu aux termes du régime de rachat sans frais au cours d'une année donnée, l'excédent sera reporté pour réduire le montant prévu aux termes de ce régime l'année suivante. Vous ne pouvez reporter une partie inutilisée du montant de rachat sans frais autorisé à une année ultérieure. Si GPCVL modifie les modalités du régime de rachat sans frais, nous vous remettrons un préavis de 60 jours. **Certains investisseurs peuvent ne pas être admissibles au régime de rachat sans frais s'ils ont échangé des titres d'autres Fonds communs de placement Canada Vie qui ne sont pas assortis d'un droit de rachat sans frais contre des titres des Fonds. Pour savoir si vous avez droit au régime de rachat sans frais, veuillez consulter le prospectus simplifié et la notice annuelle des fonds dont vous avez souscrit des titres initialement.**

Le régime de rachat sans frais ne s'applique pas aux titres souscrits selon le mode de souscription avec frais modérés.

Suspension des rachats

Nous pouvons suspendre le rachat de titres d'un Fonds ou reporter la date de paiement au rachat

- a) pendant toute période au cours de laquelle les négociations normales sont suspendues à une bourse de valeurs ou d'options ou sur un marché à terme au Canada ou à l'étranger, pour autant que les titres cotés et négociés ou les dérivés visés qui sont négociés représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total d'un Fonds, sans tenir compte du passif, et que ces

titres en portefeuille ou dérivés visés ne soient négociés à aucune autre bourse qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds, ou

- b) après avoir obtenu le consentement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** »).

Aux fins de déterminer s'il y a lieu de suspendre le rachat de titres, chaque Fonds sera considéré comme s'il détenait directement les titres appartenant à tout fonds sous-jacent dont il possède les titres.

Au cours de toute période de suspension, il n'y aura de calcul de la VL pour aucune série de titres de chaque Fonds et chaque Fonds ne sera autorisé ni à émettre, ni à racheter des titres, pas plus qu'à les échanger. L'émission, le rachat et l'échange de titres et le calcul de la VL pour chaque série de titres reprendront

- si la suspension découle de la suspension des négociations normales à une ou plusieurs bourses, lorsque les négociations normales reprendront à ces bourses, ou
- si la suspension a été autorisée au préalable par la CVMO, lorsque la CVMO déclarera que la suspension est terminée.

En cas de suspension :

- si vous avez placé un ordre de souscription visant une série de titres d'un Fonds, vous pouvez le retirer avant la cessation de la suspension ou recevoir des titres de la série selon la VL par titre calculé après la cessation de la suspension;
- si vous avez demandé le rachat ou l'échange de titres d'un Fonds mais que le produit du rachat ou de l'échange ne peut être calculé en raison de la suspension, vous pouvez retirer l'ordre avant la cessation de la suspension, ou :
 - dans le cas d'un rachat, recevoir le paiement selon la VL par titre de la série, déduction faite des frais de rachat pertinents, le cas échéant, calculés après la cessation de la suspension; ou
 - dans le cas d'un échange, faire en sorte que les titres soient échangés selon la VL par titre de la série, calculée après la cessation de la suspension.

Si nous recevons votre ordre de rachat et que le produit du rachat est calculé avant une suspension, mais que le paiement du produit de rachat n'a pas encore été effectué, le Fonds vous versera votre produit de rachat pendant la suspension.

8. RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS DES FONDS

Services de gestion

Nous sommes le gestionnaire et l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts de chaque Fonds et le fiduciaire de chaque Fonds. Vous pouvez communiquer avec nous relativement aux Fonds ou à vos comptes comme il est indiqué ci-dessous :

Gestion de placements Canada Vie Itée
255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Téléphone : 1 800 387-0615 (service en français) ou 1 800 387-0614 (service en anglais)
Site Web : www.canadalifeinvest.ca
Adresse de courrier électronique :
service@placementsmackenzie.com

Les documents constituant le dossier d'information de chaque Fonds et les registres des investisseurs de chaque Fonds sont tenus à nos bureaux à Toronto.

En tant que gestionnaire des Fonds, nous retenons les services du personnel nécessaires pour voir à l'exploitation au quotidien des Fonds aux termes des modalités des conventions de gestion cadres

décrites à la rubrique 14 : « **Contrats importants** ». Les services que nous fournissons, ou dont nous chargeons Placements Mackenzie de fournir aux Fonds, à titre de gestionnaire comprennent notamment :

- les services de gestionnaires de portefeuille internes ou l'embauche de sous-conseillers externes afin de gérer les portefeuilles des Fonds;
- les services du personnel administratif chargé de la négociation des titres en portefeuille et des calculs quotidiens de la valeur des titres du portefeuille des Fonds, de la VL des Fonds et de la VL par titre pour chaque série des Fonds;
- les services d'un agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour traiter les ordres de souscription, d'échange et de rachat;
- les services du personnel responsable du service à la clientèle pour répondre aux demandes de Quadrus, des courtiers autorisés Quadrus et des investisseurs concernant les comptes des investisseurs; et
- les services de tout autre personnel de soutien pour que les activités des Fonds soient exercées d'une manière efficace.

De temps à autre, nous retenons les services de parties externes à titre de mandataires pour nous aider à fournir les services de gestion

et d'administration aux Fonds. En tant que gestionnaire des Fonds, nous établissons les modalités d'embauche de ces mandataires et déterminons la rémunération qui leur est payée. Nous avons retenu les services de sous-conseillers possédant des compétences dans des secteurs spécialisés ou sur le marché local d'une région du monde donnée; ils offrent des services de gestion de portefeuille et procèdent au choix de titres pour l'ensemble ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Dans le cas des sous-conseillers, nous devons verser leur rémunération à même les frais de gestion que nous recevons des Fonds et devons nous assurer qu'ils respectent les objectifs et les stratégies de placement de ces Fonds, mais nous n'approuvons pas au préalable les opérations qu'ils effectuent au nom des Fonds. Pour de plus amples renseignements concernant ces sous-conseillers, veuillez vous reporter à la rubrique « **Services de gestion de portefeuille** ». Nous avons également retenu les services de Placements Mackenzie à titre d'administrateur des Fonds. Pour d'autres renseignements au sujet de Placements Mackenzie, veuillez vous reporter à la rubrique « **Administrateur des Fonds** ».

B2B Trustco est le fiduciaire des régimes enregistrés parrainés par Quadrus.

Administrateurs et membres de la haute direction de GPCVL

Le nom, le lieu de résidence et les principaux postes depuis les cinq (5) dernières années des administrateurs et membres de la haute direction de GPCVL sont indiqués dans le tableau 3 et le tableau 4 ci-après. Seul le poste actuel des membres de la haute direction qui sont à notre service depuis plus de cinq (5) ans est précisé.

Tableau 3 : Administrateurs de GPCVL

Nom et lieu de résidence	Poste
Paul Orlander Toronto (Ontario)	Administrateur et président du conseil, GPCVL, V.-P.-D., Particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; administrateur et président du conseil, Quadrus. Auparavant, premier vice-président, Banque TD; administrateur et dirigeant, Gestion d'actifs TD, administrateur et dirigeant, Services d'investissement TD Inc.

Nom et lieu de résidence	Poste
Ruth Ann McConkey Toronto (Ontario)	Administratrice, GPCVL; première vice-présidente, Placements, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; administratrice, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée; V.-P., Placements hypothécaires, 6855572 Manitoba Ltd. Auparavant, vice-présidente du conseil, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée; administratrice, GWL Realty Advisors Inc.; présidente, UDP et administratrice, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée; administratrice, Quadrus.
Amy Metzger London (Ontario)	Administratrice, GPCVL; V.-P. et chef de la conformité, Conformité canadienne, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Auparavant, administratrice, Conformité de l'entreprise, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; conseillère juridique principale, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.
Chris Zaplitny Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, GPCVL; V.-P., Finance, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; chef des finances et administrateur, 7419521 Manitoba Ltd; chef des finances et administrateur, 7419539 Manitoba Ltd; V.-P. et chef des finances, MAM Holdings Inc.; V.-P., GWL THL Private Equity I Inc.; V.-P., GWL THL Private Equity II Inc.; administrateur et trésorier, Canada Life Mortgage Services Ltd.; administrateur, 6855572 Manitoba Ltd.

Tableau 4 : Membres de la haute direction de GPCVL

Nom et lieu de résidence	Poste
Steve Fiorelli Toronto (Ontario)	Chef de la direction, GPCVL; premier vice-président, Solutions de patrimoine, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Auparavant, V.-P., Service impérial, CIBC; V.-P., Relations avec la clientèle, CIBC; directeur général, Gestion de patrimoine et expérience client, CIBC; directeur général, Produits et services-conseils, CIBC.

Nom et lieu de résidence	Poste
Jeff Van Hoeve London (Ontario)	À l'heure actuelle, chef des finances, GPCVL; chef des finances, trésorier et administrateur, Quadrus; premier vice-président, Finance, Particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Auparavant, premier vice-président, Services de soutien à la distribution, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.
Frank Callaghan London (Ontario)	Chef de la conformité, GPCVL. Auparavant, premier vice-président, Finance et exploitation et chef de la conformité, Groupe de gestion d'actifs GLC ltée.

Services de gestion de portefeuille

Même si nous sommes le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, les portefeuilles de placement des Fonds sont gérés soit directement par nous, soit par des sous-conseillers dont nous avons retenu les services.

Les gestionnaires de portefeuille sont les principaux responsables des conseils en placement donnés à l'égard des comptes qu'ils gèrent, individuellement ou conjointement. Chaque gestionnaire de portefeuille évalue continuellement les comptes dont il est responsable, notamment le pourcentage de l'actif investi dans un type de titre en général ou dans un titre en particulier, la diversification des titres en portefeuille entre les secteurs d'activité et, de manière générale, la composition des comptes.

Aux termes de la législation en valeurs mobilières, GPCVL est tenue de vous informer qu'il peut être difficile de faire valoir des droits reconnus par la loi contre un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller si celui-ci ne réside pas au Canada et s'il n'y est pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières. À l'heure actuelle, Setanta Asset Management Limited, Irish Life Investment Managers, T. Rowe Price (Canada), Ltd. et The Putnam Advisory Company, LLC sont les seuls sous-conseillers des Fonds qui ne sont pas inscrits auprès d'une

autorité en valeurs mobilières au Canada. À titre de gestionnaire des fonds, GPCVL doit s'assurer que les sous-conseillers respectent les objectifs et les stratégies de placement généraux des Fonds, mais elle ne fournit aucune approbation préalable ni ne révisé de décisions particulières concernant les placements que prend un sous-conseiller.

GPCVL et les sous-conseillers fournissent également des services de gestion de portefeuille à d'autres organismes de placement collectif et comptes privés. Si la disponibilité d'un titre donné est limitée et que ce titre correspond à l'objectif de placement de plus d'un OPC ou compte privé, les titres seront attribués proportionnellement entre eux ou de toute autre manière équitable, compte tenu du fait que le titre est actuellement détenu ou non dans l'un des portefeuilles, de l'ampleur pertinente et du taux de croissance des comptes ainsi que de tout autre facteur que nous ou les sous-conseillers, selon le cas, jugeons raisonnable.

Des détails concernant les conventions de gestion de portefeuille intervenues entre nous et les entreprises de sous-conseillers figurent ci-après et à la rubrique 14 : « **Contrats importants** ».

Les tableaux ci-après font état des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers, de la localisation de leur établissement principal ainsi que des noms des gestionnaires de portefeuille principaux de chaque Fonds, de leurs états de service auprès de l'entreprise et des postes occupés au cours des cinq (5) dernières années.

Beutel, Goodman & compagnie Ltée (« Beutel Goodman »), Toronto (Ontario)

Beutel Goodman est le sous-conseiller des Fonds énumérés ci-après :

- Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie.

Le tableau 5 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 5 : Gestionnaire de portefeuille de Beutel Goodman

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Beutel Goodman	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Rui Cardoso, directeur général, Actions américaines et internationales	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	Depuis 2013	Gestionnaire de portefeuille
Glenn Fortin, vice-président, Actions américaines et internationales	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	Depuis 1996	Gestionnaire de portefeuille
Colin Ramkissoon, vice-président, Actions américaines et internationales	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	Depuis 2011	Gestionnaire de portefeuille

Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Placements Mackenzie est le sous-conseiller des Fonds suivants :

- Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie
- Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie
- Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie
- Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie
- Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie
- Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie
- Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie
- Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie
- Fonds de revenu (Portico) Canada Vie
- Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie
- Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie
- Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie
- Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie
- Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie
- Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie
- Fonds équilibré canadien Canada Vie
- Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie
- Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie
- Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie
- Fonds du marché monétaire Canada Vie
- Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie

Le tableau 6 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Tableau 6 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Placements Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
David Arpin, vice-président principal, Gestion des placements	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2016 Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Bluewater (2012 à 2015)
Nelson Arruda, vice-président principal, Gestionnaire de portefeuille	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie Fonds de revenu (Portico) Canada Vie Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie* Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie Fonds équilibré canadien Canada Vie	Depuis 2017	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2017 Auparavant, gestionnaire de portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada
Konstantin Boehmer, vice-président, Gestion des placements	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie Fonds équilibré canadien Canada Vie Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	Depuis 2013	Gestionnaire de portefeuille depuis 2013 Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Lazard Asset Management (2009 à 2013)
Caroline Chan, vice-présidente, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie Fonds du marché monétaire Canada Vie Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Depuis 2018	Gestionnaire de portefeuille depuis mars 2019 Vice-présidente, Recherche en investissement auprès de Placements Mackenzie (février 2018 à mars 2019) Auparavant, négociante, titres à revenu fixe, marchés des titres à revenu fixe asiatiques, Wellington Management Company (mai 2015 à décembre 2017); auparavant, sans emploi, entre janvier 2018 et février 2018)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Placements Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Steven Locke, chef des placements, Titres à revenu fixe et stratégies à actifs multiples	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	Depuis 2008	Gestionnaire de portefeuille
	Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie		
	Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie		
	Fonds du marché monétaire Canada Vie		
	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie		
	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie		
	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie		
	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie		
	Fonds équilibré canadien Canada Vie		
	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie		
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	Depuis 2008	Gestionnaire de portefeuille	
Felix Wong, vice-président principal, Gestion des placements			Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie
			Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie
			Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie
			Fonds du marché monétaire Canada Vie
			Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie
			Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie
			Fonds équilibré canadien Canada Vie
			Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Placements Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Mark Hamlin, vice-président, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie Fonds du marché monétaire Canada Vie Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (2018-2020) Auparavant, Consultant, TBRM Risk Advisory (2017 à 2018), auparavant, sans emploi (2015 à 2017), auparavant, directeur, négociateur principal - titres à revenu fixe et dérivés, HSBC Bank US (2008 à 2015)
Jenny Wan, gestionnaire de portefeuille adjointe	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie Fonds du marché monétaire Canada Vie Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (2004 à 2020)
Clayton Bittner, vice-président, gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille depuis 2021 Auparavant, gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (2006 à 2020)
Patricia Nesbitt, vice-présidente principale, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille depuis 2021 Auparavant, gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (1986 à 2020)
Bryan Shearer, vice-président adjoint, gestionnaire de portefeuille	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille depuis 2021 Auparavant, gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (2001 à 2020)
Ben Fawcett, vice-président, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille depuis 2021 Auparavant, gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (2004 à 2020)
Brenda Nicholls, vice-présidente adjointe, gestionnaire de portefeuille	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille depuis 2021 Auparavant, gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (1998 à 2020)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Placements Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Martin Rose, vice-président adjoint, gestionnaire de portefeuille	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Depuis 2021	Gestionnaire de portefeuille depuis 2021 Auparavant, gestionnaire de portefeuille et analyste, Groupe de gestion d'actifs GLC Itée (2006 à 2020)
Todd Mattina, économiste en chef et vice-président principal, gestion de placements	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie Fonds de revenu (Portico) Canada Vie Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie* Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie Fonds équilibré canadien Canada Vie	Depuis 2020	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2020 Auparavant, stratège en chef et économiste en chef auprès de la Investment Management Corporation of Ontario (2018 à 2019) Auparavant, économiste en chef et stratège en chef, Placements Mackenzie (2014 à 2018)
Lawrence Llaguno, vice-président adjoint, gestion de placements	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Depuis 2017	Gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2017 Auparavant, analyste principal (février 2017 à octobre 2017) Auparavant, associé principal/gestionnaire de portefeuille adjoint, Répartition tactique mondiale de l'actif, Office d'investissement du régime de pensions du Canada (2011 à 2016)
Richard Zhu, analyste des placements	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Depuis 2017	Gestionnaire de portefeuille depuis mars 2019 Auparavant, analyste des placements (2017 à 2019) Auparavant, analyste macroéconomique quantitatif, Genus Capital Management (2014 à 2017)
Eric Ng, analyste des placements principal, Stratégies systématiques	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2017 Auparavant, analyste des placements (2016 à 2017) Auparavant, gestionnaire, Évaluation des risques du marché dans des conditions critiques et analyste principal, Risque de crédit, BMO Groupe financier (2013 à 2016)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Placements Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Movin Mokbel, vice-président, gestion de placements	Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie Fonds équilibré canadien Canada Vie Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	Depuis 2012	Gestionnaire de portefeuille depuis juin 2013 Auparavant, analyste des placements (août 2012 à juin 2013) Auparavant, vice-président, Marchés des capitaux d'emprunt, BMO Marchés des capitaux(1998 à 2012)
Ken Yip, gestionnaire de portefeuille adjoint	Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	Depuis 2007	Gestionnaire de portefeuille adjoint auprès de CFM depuis le 9 mars 2007 Auparavant, analyste des placements principal auprès de CFM (2014 à 2017)
Dan Cooper, vice-président, gestion de placements	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie Fonds équilibré canadien Canada Vie Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	1997	Gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2012 Analyste principal (juin 2011 à septembre 2012)
Dina DeGeer, première vice-présidente, gestion de placements	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	2016	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2016 Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Bluewater (1995 à 2015)
Martin Downie, premier vice-président, gestion de placements	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	2017	Gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2017 Auparavant, premier vice-président, gestionnaire de portefeuille, chef des actions canadiennes auprès de Gestion de placements du groupe Investors (2012 à 2017)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Placements Mackenzie	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Tim Johal, vice-président, gestionnaire de portefeuille	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	2017	Gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2017 Auparavant, gestionnaire de portefeuille auprès de Gestion de placements du groupe Investors
Darren McKiernan, premier vice-président, gestion de placements	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	2013	Gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2013 Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Invesco Canada Ltée (2009 à 2013)
Graham Meagher, vice-président, gestion de placements	Fonds équilibré canadien Canada Vie	2014	Gestionnaire de portefeuille depuis 2019 Depuis septembre 2015, gestionnaire de portefeuille adjoint (septembre 2015 à 2019) Premier analyste des placements (juillet 2014 à septembre 2015)
James Morrison, vice-président, gestion de placements	Fonds équilibré canadien Canada Vie	2014	Gestionnaire de portefeuille Avril 2016 à 2019, gestionnaire de portefeuille adjoint Premier analyste des placements (août 2014 à mars 2016)
Paul Musson, premier vice-président, gestion de placements	Fonds équilibré canadien Canada Vie	2000	Gestionnaire de portefeuille
Sonny Aggarwal, vice-président, gestion de placements	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	2014	Gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2019 Auparavant, gestionnaire de portefeuille adjoint
Philip Taller, premier vice-président, gestion de placements	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	2011	Gestionnaire de portefeuille

* Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

Gestion de placements Canada Vie Itée, London (Ontario)

GPCVL est le gestionnaire de portefeuille des Fonds suivants :

- Fonds Folio accéléré Canada Vie
- Fonds Folio énergétique Canada Vie
- Fonds Folio équilibré Canada Vie

- Fonds Folio prudent Canada Vie
- Fonds Folio modéré Canada Vie
- Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie
- Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price)
Canada Vie

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Le tableau 7 indique les personnes qui font partie de l'équipe du Groupe de solutions de portefeuille au sein de GPCVL et qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 7 : Groupe de solutions de portefeuille au sein de GPCVL

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de du Groupe de solutions de portefeuille (ou d'une société qu'elle remplace)	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Susan Spence, vice-présidente, Groupe de solutions de portefeuille	Fonds Folio accéléré Canada Vie Fonds Folio énergétique Canada Vie Fonds Folio équilibré Canada Vie Fonds Folio prudent Canada Vie Fonds Folio modéré Canada Vie Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille et analyste auprès de Solutions de portefeuille faisant partie de Groupe de gestion d'actifs GLC Itée de 2016 à 2021, et depuis 2021, faisant partie de GPCVL.

Irish Life Investment Managers Limited (« ILIM »), Dublin (Irlande)

ILIM est le sous-conseiller du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie. Le tableau 8 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 8 : Gestionnaire de portefeuille de ILIM

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de ILIM	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Anthony MacGuinness, gestionnaire de portefeuille et chef du groupe des stratégies quantitatives	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	Depuis 2004	Chef du groupe des stratégies quantitatives
Darragh O'Dowd, gestionnaire de portefeuille et chef du Groupe de solutions de portefeuille	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	Depuis 2007	Gestionnaire principal de fonds quantitatifs
Ronan Bradley, cogestionnaire de portefeuille et chef de la recherche quantitative	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	Depuis 2002	Gestionnaire principal de fonds quantitatifs

**Gestion d'Actif JPMorgan (Canada) Inc. (« JPMorgan »),
Vancouver (Colombie-Britannique)**

JPMorgan est le sous-conseiller du Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie et du Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie.

Le tableau 9 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 9 : Gestionnaire de portefeuille de JPMorgan

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de JPMorgan	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Thomas Murray, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	Depuis 1996	Gestionnaire de portefeuille
Shane Duffy, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	Depuis 1996	Gestionnaire de portefeuille

**Setanta Asset Management Limited (« Setanta »), Dublin
(Irlande)**

Setanta est le sous-conseiller du Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie, du Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) et du Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie. Le tableau 10 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 10 : Gestionnaires de portefeuille de Setanta

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Setanta	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Sean Kenzie, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie**	Depuis 2010	Gestionnaire de portefeuille
David Coyne, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie**	Depuis 2005	Gestionnaire de portefeuille
Richard Doyle, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	Depuis 2008	Gestionnaire de portefeuille
David Pastor, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	Depuis 2010	Gestionnaire de portefeuille
Fergal Sarsfield, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie*	Depuis 2007	Gestionnaire de portefeuille

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Setanta	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Rowan Smith, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie*	Depuis 1998	Gestionnaire de portefeuille
Conor Walshe, gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie*	Depuis 2014	Gestionnaire de portefeuille
Caroline White, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	Depuis 2016	Gestionnaire de portefeuille Auparavant, analyste et gestionnaire de portefeuille adjointe de Kinsale Capital Management (de 2013 à 2016)

* Le gestionnaire de portefeuille fait partie d'une équipe de placement multigestionnaire.

** Le Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie a neuf gestionnaires de portefeuille, dont huit sont chacun responsables d'un secteur mondial. Les cogestionnaires de portefeuille principaux sont Sean Kenzie et David Coyne.

T. Rowe Price (Canada), Inc. (« T. Rowe Price »), Baltimore (Maryland)

T. Rowe Price (Canada), Inc. est le sous-conseiller du Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie et du Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie. Gestion de placements Canada Vie Itée est le gestionnaire de portefeuille du Fonds équilibré mondial de croissance

(T. Rowe Price) Canada Vie et est responsable des décisions relatives à la répartition de l'actif des fonds sous-jacents. T. Rowe Price Canada Inc. est le gestionnaire de portefeuille de certains éléments sous-jacents du Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie, tel qu'il est plus amplement expliqué dans le prospectus simplifié des Fonds communs de placement Canada Vie. Le tableau 11 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 11 : Gestionnaires de portefeuille de T. Rowe Price (Canada), Inc.

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de T. Rowe Price	Principaux postes au cours des 5 dernières années
R. Scott Berg, gestionnaire de portefeuille, Actions internationales	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	Depuis 2002	Gestionnaire de portefeuille
Kenneth Orchard, gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe internationaux	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	Depuis 2011	Gestionnaire de portefeuille

The Putnam Advisory Company, LLC (« Putnam »), Boston (Massachusetts)

The Putnam Advisory Company, LLC est le sous-conseiller du Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie et du Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie. Le tableau 12 indique les personnes qui sont les principaux responsables des placements du portefeuille de ces Fonds :

Tableau 12 : Gestionnaires de portefeuille de The Putnam Advisory Company, LLC

Nom et titre	Fonds	États de service auprès de Putnam	Principaux postes au cours des 5 dernières années
Darren A. Jaroch, gestionnaire de portefeuille	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	Depuis 1999	Gestionnaire de portefeuille
Lauren DeMore, gestionnaire de portefeuille adjointe	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	Depuis 2006	Gestionnaire de portefeuille adjointe et analyste
Robert J. Schoen, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	Depuis 1997	Gestionnaire de portefeuille
Adrian Chan, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	Depuis 2003	Gestionnaire de portefeuille

Dispositions en matière de courtage

C'est nous, en tant que gestionnaire et gestionnaire de portefeuille, ou, le cas échéant, les sous-conseillers par l'intermédiaire de nombreuses maisons de courtage, qui prenons les dispositions concernant les opérations de courtage relatives aux portefeuilles des Fonds. Les courtages pour les Fonds sont habituellement versés selon les taux les plus favorables qui nous sont offerts, ou offerts aux sous-conseillers respectifs, selon le volume total de leurs opérations respectives en tant que gestionnaires et/ou gestionnaires de portefeuille d'actifs d'OPC et autres actifs importants, et sous réserve des règles de la bourse appropriée. Bon nombre des maisons de courtage qui exécutent des opérations de courtage pour les Fonds vendent également des titres de ces Fonds à leurs clients. Les opérations de courtage relatives aux portefeuilles des Fonds à l'égard desquelles nous avons retenu les services d'un sous-conseiller seront réparties par les sous-conseillers, conformément à leur propre politique à ce sujet.

À l'occasion, nous, Placements Mackenzie et The Putnam Advisory Company, LLC attribuons également des opérations de courtage à des maisons de courtage en contrepartie de services de recherche générale sur les placements (notamment des services d'analyse de l'industrie et de sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des services d'analyse de portefeuille), de renseignements sur les opérations et d'autres services qu'elles fournissent et qui nous aident, les sous-conseillers et nous, dans le cadre des services de gestion de portefeuille que nous assurons, à prendre les décisions de placement visant les Fonds. Ces opérations seront attribuées en fonction du caractère raisonnable des courtages, de l'avantage que les Fonds pourront en tirer et de la meilleure exécution des opérations de courtage. Nous, ou le sous-conseiller, tenterons d'attribuer les activités de courtage des Fonds d'une manière équitable en tenant compte des principes

susmentionnés. Ni nous ni le sous-conseiller n'avons pris d'engagement contractuel aux termes duquel nous devons attribuer des activités de courtage à une maison particulière. Exception faite des placements dans des fonds de fonds pour ce qui est de certains Fonds Canada Vie, les opérations de courtage ne sont pas exécutées par notre intermédiaire ni par celui d'une société qui est membre de notre groupe.

Certaines sociétés indépendantes nous ont fourni des services, ainsi qu'à Placements Mackenzie et à The Putnam Advisory Company, LLC pour le compte des Fonds, et des frais ont été payés par les Fonds pour ces services (également appelés « **soft dollars** » ou services assortis de rabais de courtage ou conditions de faveur), notamment des services d'analyse de l'industrie et de sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des services d'analyse de portefeuille. Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les noms de ces fournisseurs de services, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, au 1 800 387-0615 (service en français) ou au 1 800 387-0614 (service en anglais) ou, encore, par courriel, à l'adresse service@placementsmackenzie.com. Veuillez noter que nous pourrions être en conflit d'intérêts en raison des services obtenus au moyen d'opérations assorties de conditions de faveur. Nous avons recours à de telles opérations dans le cadre de la gestion des Fonds afin de ne pas verser de courtage en espèces à un courtier en contrepartie des services qu'il nous rend, ce qui pourrait éventuellement mener à un conflit d'intérêts. Ce genre d'opérations réduit nos frais dans la mesure où nous aurions eu à payer des frais directement si nous n'y avions pas eu recours. Les arrangements pris par certains Fonds peuvent donner lieu à des opérations assorties de conditions de faveur par lesquelles sont obtenus des services qui, en fin de compte, profitent à d'autres Fonds auxquels nous ou le sous-conseiller pertinent fournissons des services de gestion de portefeuille. Ainsi, les Fonds ayant pris ces arrangements financent

indirectement les services dont bénéficient d'autres Fonds. Par exemple, les fonds de titres à revenu fixe ne bénéficient habituellement pas des rabais de courtage qui permettent de payer des produits. Par conséquent, lorsque des services utilisés pour gérer les fonds de titres à revenu fixe sont acquittés grâce à des rabais de courtage, ceux-ci sont tirés exclusivement des fonds d'actions. Autrement dit, les fonds de titres à revenu fixe tirent parti de ces services même s'ils ont été acquittés par les fonds d'actions.

Placeur principal

Quadrus est le placeur principal des titres offerts aux termes du prospectus simplifié. Quadrus est située au 255 Dufferin Avenue, London (Ontario) N6A 4K1 (numéro sans frais 1 888 532-3322). Pour des renseignements détaillés sur la convention de placement principal, veuillez consulter la rubrique 14 : « **Contrats importants** ».

Fiduciaire

Nous sommes le fiduciaire des Fonds. Aux termes des déclarations de fiducie des Fonds, le fiduciaire peut démissionner moyennant un préavis de 60 jours ou de 90 jours, selon le cas, et pour certains Fonds, il peut être révoqué par le gestionnaire moyennant un préavis de 60 jours ou de 90 jours, selon le cas. Selon certaines déclarations de fiducie des Fonds, si le fiduciaire démissionne en faveur d'un membre de son groupe, il n'est pas nécessaire de donner un préavis écrit aux investisseurs ni d'obtenir leur autorisation. Veuillez également vous reporter à la rubrique 3 : « **Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs – Autres changements** ».

Dépositaire

Aux termes d'une convention de dépôt principale (définie ci-après) conclue entre GPCVL, pour le compte des Fonds, et la Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») de Toronto, en Ontario, CIBC Mellon a convenu d'agir en qualité de dépositaire des Fonds. La rubrique 14 : « **Contrats importants** » renferme les détails concernant la convention de dépôt principale.

Le dépositaire reçoit et garde toute la trésorerie, tous les titres en portefeuille et les autres actifs de chaque Fonds et suivra les directives de GPCVL à l'égard du placement et du réinvestissement de ces actifs. Conformément à la convention de dépôt et sous réserve des exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le dépositaire peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin de faciliter la conclusion d'opérations de portefeuille à l'extérieur du Canada. Les honoraires de dépôt et de garde sont calculés individuellement pour chaque Fonds, en fonction des espèces et des titres que chaque Fonds a en dépôt auprès du dépositaire, et sont payés par GPCVL ou Placements Mackenzie à même les frais

d'administration qui lui sont versés par les Fonds. Les frais pour la conclusion d'opérations sur les titres sont calculés individuellement pour chaque Fonds, en fonction des opérations de portefeuille effectuées par les Fonds, et sont versés par les Fonds.

À l'exception des lingots d'or, d'argent, de platine, de palladium et des espèces ou des titres qui peuvent être déposés à titre de marge, CIBC Mellon détiendra toute la trésorerie, tous les titres de même que les autres actifs canadiens des Fonds à Toronto. Les titres étrangers et les comptes en trésorerie connexes seront détenus soit auprès d'un bureau de CIBC Mellon soit par ses sous-dépositaires.

Mandataires d'opérations de prêt de titres

GPCVL a, pour le compte des Fonds, conclu avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de Toronto (Ontario), et The Bank of New York Mellon (« **BNY Mellon** ») de New York, New York, une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 31 décembre 2020, dans sa version modifiée (la « **convention de prêt de titres** »).

Les mandataires d'opérations de prêt de titres ne sont pas des membres de notre groupe et ne sont pas des personnes qui ont des liens avec nous. La convention de prêt de titres désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce et BNY Mellon à titre de mandataires autorisés pour les opérations de prêt de titres pour les Fonds qui effectuent de telles opérations, et elle les autorise à conclure, au nom de chaque Fonds visé et pour son compte, des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs conformément au Règlement 81-102. Selon la convention de prêt de titres, la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres doit généralement avoir une valeur marchande correspondant à 105 % de la valeur des titres prêtés, mais jamais moins de 102 % de cette valeur. Aux termes de la convention de prêt de titres, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et BNY Mellon conviennent de nous indemniser de certaines pertes qui pourraient découler de tout défaut d'exécution de ses obligations aux termes de la Convention. Les deux parties peuvent en tout temps résilier la convention de prêt de titres, moyennant un avis de 30 jours à l'autre partie.

Comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie

Pour obtenir des renseignements sur le comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie et sur les fonctions qu'il remplit à l'égard des Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique 10 : « **Gouvernance des Fonds** ».

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, de Toronto (Ontario).

Administrateur des Fonds

Placements Mackenzie est l'administrateur des Fonds. L'administrateur des Fonds est responsable de certains aspects de l'administration quotidienne des Fonds, notamment la présentation de

l'information financière, les communications aux investisseurs et l'information aux porteurs de titres, la tenue des registres et des dossiers des Fonds, les calculs de la VL et le traitement des ordres visant des titres des Fonds.

9. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Principaux porteurs de titres

Actions de GPCVL

Great-West Lifeco Inc. détient indirectement toutes les actions avec droit de vote en circulation de GPCVL. En date du 22 décembre 2020, Corporation Financière Power détenait, directement et indirectement, 70,87 % des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. représentant 65 % des actions avec droit de vote en circulation de Great-West Lifeco Inc. (à l'exclusion d'une proportion de 0,0017 % que détient La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie dans ses fonds distincts ou à des fins semblables). Power Corporation du Canada détenait, directement ou indirectement, la totalité des actions avec droit de vote en circulation Corporation Financière Power. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie au profit des membres de la famille de feu M. Paul G. Desmarais, a le contrôle des voix, directement et indirectement, de Power Corporation du Canada.

Administrateurs et membres de la haute direction de GPCVL

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des administrateurs et des membres de la haute direction de GPCVL détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 1 % a) des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc.; et b) des actions ordinaires des fournisseurs de services de GPCVL ou des Fonds.

Comité d'examen indépendant

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des membres du comité d'examen indépendant détenaient en propriété véritable, directement

ou indirectement, moins de 1 % a) des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. et b) des actions ordinaires des fournisseurs de services de GPCVL ou des Fonds.

Titres des fonds

Au 23 décembre 2020, aucun dirigeant de GPCVL ne détenait, à titre de propriétaire véritable ou inscrit, des titres des Fonds.

Un placement que nous effectuons dans les titres de ces Fonds représente le placement initial dans les Fonds et il peut être racheté conformément aux exigences réglementaires seulement lorsque les investisseurs (qui n'ont aucun lien avec nous) d'un Fonds détiennent des placements d'au moins 500 000 \$.

Actions de Quadrus

Quadrus est une filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de Winnipeg, au Manitoba.

Titres des Fonds

Au 11 décembre 2020, sauf en ce qui a trait aux placements d'autres OPC ou de fonds distincts gérés par nous ou des membres de notre groupe (comme nous l'indiquons de façon plus détaillée ci-dessous), les seules personnes qui, à notre connaissance, détenaient comme propriétaire véritable et porteur inscrit, directement ou indirectement, plus de 10 % des titres en circulation de toute série des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié étaient les investisseurs mentionnés dans le tableau 13 :

Tableau 13 : Séries des Fonds détenues par un seul investisseur à hauteur de plus de 10 %

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 1	Fonds Folio accéléré Canada Vie	D5	9 743,912	24,08 %
INVESTISSEUR 2	Fonds Folio accéléré Canada Vie	D5	4 257,498	10,52 %
INVESTISSEUR 3	Fonds Folio accéléré Canada Vie	D5	6 615,292	16,35 %
INVESTISSEUR 4	Fonds Folio accéléré Canada Vie	D8	16 558,244	15,12 %
INVESTISSEUR 5	Fonds Folio accéléré Canada Vie	D8	24 690,089	22,54 %
INVESTISSEUR 6	Fonds Folio accéléré Canada Vie	H	18 009,177	16,81 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 7	Fonds Folio accéléré Canada Vie	H	17 920,261	16,72 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré Canada Vie	H5	90,188	100,00 %
INVESTISSEUR 8	Fonds Folio accéléré Canada Vie	HW	6 535,256	18,52 %
INVESTISSEUR 9	Fonds Folio accéléré Canada Vie	HW	12 630,706	35,79 %
INVESTISSEUR 8	Fonds Folio accéléré Canada Vie	HW	5 314,643	15,06 %
APOTHECA ATHLETICS INC.	Fonds Folio accéléré Canada Vie	K5	158,303	64,40 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré Canada Vie	K5	87,526	35,60 %
INVESTISSEUR 10	Fonds Folio accéléré Canada Vie	L5	11 820,540	74,04 %
INVESTISSEUR 11	Fonds Folio accéléré Canada Vie	L5	1 611,018	10,09 %
INVESTISSEUR 12	Fonds Folio accéléré Canada Vie	L5	1 678,722	10,51 %
INVESTISSEUR 13	Fonds Folio accéléré Canada Vie	L8	1 848,138	94,89 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré Canada Vie	N5	89,450	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré Canada Vie	Q5	76,075	100,00 %
INVESTISSEUR 14	Fonds Folio accéléré Canada Vie	QW	18 455,567	13,45 %
INVESTISSEUR 15	Fonds Folio accéléré Canada Vie	QW	20 328,934	14,81 %
INVESTISSEUR 16	Fonds Folio accéléré Canada Vie	QW	23 263,170	16,95 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio accéléré Canada Vie	W5	76,080	100,00 %
INVESTISSEUR 17	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D5	870,959	21,35 %
INVESTISSEUR 18	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D5	961,946	23,58 %
INVESTISSEUR 19	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D5	922,287	22,61 %
INVESTISSEUR 20	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D8	4 799,482	24,44 %
INVESTISSEUR 21	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D8	2 947,551	15,01 %
INVESTISSEUR 22	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D8	5 897,668	30,04 %
INVESTISSEUR 23	Fonds Folio énergétique Canada Vie	D8	3 977,983	20,26 %
INVESTISSEUR 24	Fonds Folio énergétique Canada Vie	H	8 367,003	10,40 %
INVESTISSEUR 25	Fonds Folio énergétique Canada Vie	H	9 274,059	11,53 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique Canada Vie	H5	86,153	100,00 %
INVESTISSEUR 26	Fonds Folio énergétique Canada Vie	HW	26 769,954	83,65 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique Canada Vie	K5	83,864	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique Canada Vie	L5	85,357	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique Canada Vie	L8	95,909	100,00 %
INVESTISSEUR 27	Fonds Folio énergétique Canada Vie	N5	3 360,706	97,55 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique Canada Vie	Q5	75,215	100,00 %
INVESTISSEUR 15	Fonds Folio énergétique Canada Vie	QW	3 607,368	16,97 %
INVESTISSEUR 28	Fonds Folio énergétique Canada Vie	QW	6 999,627	32,93 %
INVESTISSEUR 29	Fonds Folio énergétique Canada Vie	QW	5 664,492	26,65 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio énergétique Canada Vie	W5	75,215	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	D5	67,476	100,00 %
INVESTISSEUR 30	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	H	200,002	66,67 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	H	100,000	33,33 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	H5	67,473	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 31	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	K	580,718	36,96 %
INVESTISSEUR 32	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	K	345,730	22,01 %
INVESTISSEUR 33	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	K	528,109	33,61 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	K5	67,473	100,00 %
INVESTISSEUR 34	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	L	8 148,486	16,72 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	L5	67,475	100,00 %
CAMBY WANG RISK & WE, ALTH MGMT. CO. LTD.	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	N	4 679,151	97,91 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	N5	67,471	100,00 %
INVESTISSEUR 35	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	Q	3 090,552	13,95 %
INVESTISSEUR 36	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	Q	3 317,496	14,98 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	Q5	67,473	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	W5	67,473	100,00 %
INVESTISSEUR 37	Fonds Folio équilibré Canada Vie	D5	17 003,806	12,86 %
INVESTISSEUR 38	Fonds Folio équilibré Canada Vie	D5	15 854,991	11,99 %
INVESTISSEUR 39	Fonds Folio équilibré Canada Vie	D8	29 968,801	11,38 %
INVESTISSEUR 40	Fonds Folio équilibré Canada Vie	H5	1 286,465	93,66 %
INVESTISSEUR 41	Fonds Folio équilibré Canada Vie	H8	575,646	81,17 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio équilibré Canada Vie	H8	112,769	15,90 %
2626832 ONTARIO INC.	Fonds Folio équilibré Canada Vie	HW	33 780,854	13,28 %
INVESTISSEUR 42	Fonds Folio équilibré Canada Vie	HW	51 431,906	20,22 %
2092647 ONTARIO INC.	Fonds Folio équilibré Canada Vie	HW	34 694,876	13,64 %
1202943 ONTARIO INC.	Fonds Folio équilibré Canada Vie	HW	37 645,681	14,80 %
INVESTISSEUR 43	Fonds Folio équilibré Canada Vie	K5	2 419,074	22,17 %
INVESTISSEUR 43	Fonds Folio équilibré Canada Vie	K5	7 312,349	67,01 %
INVESTISSEUR 44	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L5	13 865,290	21,06 %
INVESTISSEUR 45	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L5	7 190,999	10,92 %
INVESTISSEUR 46	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L5	7 190,999	10,92 %
INVESTISSEUR 47	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L5	17 954,111	27,27 %
INVESTISSEUR 48	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L8	17 523,171	20,96 %
INVESTISSEUR 49	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L8	16 956,165	20,29 %
INVESTISSEUR 50	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L8	19 505,565	23,33 %
INVESTISSEUR 51	Fonds Folio équilibré Canada Vie	L8	8 932,192	10,69 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 47	Fonds Folio équilibré Canada Vie	N5	9 178,823	94,36 %
INVESTISSEUR 52	Fonds Folio équilibré Canada Vie	N8	14 067,612	15,33 %
INVESTISSEUR 53	Fonds Folio équilibré Canada Vie	N8	15 237,437	16,61 %
INVESTISSEUR 54	Fonds Folio équilibré Canada Vie	N8	59 766,388	65,14 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio équilibré Canada Vie	Q5	77,113	100,00 %
INVESTISSEUR 55	Fonds Folio équilibré Canada Vie	QW	18 597,904	10,29 %
INVESTISSEUR 56	Fonds Folio équilibré Canada Vie	QW	28 693,077	15,88 %
INVESTISSEUR 55	Fonds Folio équilibré Canada Vie	QW	23 437,783	12,97 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio équilibré Canada Vie	W5	77,113	100,00 %
INVESTISSEUR 57	Fonds Folio équilibré Canada Vie	W8	4 106,532	98,02 %
INVESTISSEUR 58	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	D5	459,560	77,92 %
INVESTISSEUR 59	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	D5	62,780	10,64 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	D5	67,472	11,44 %
INVESTISSEUR 60	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	H	2 418,945	19,28 %
INVESTISSEUR 60	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	H	7 776,669	61,97 %
INVESTISSEUR 61	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	H	2 252,843	17,95 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	H5	67,470	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 62	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	K	5 608,537	22,04 %
INVESTISSEUR 63	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	K	3 983,640	15,66 %
INVESTISSEUR 64	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	K	10 125,568	39,80 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	K5	67,470	100,00 %
INVESTISSEUR 65	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	L	28 828,896	72,50 %
INVESTISSEUR 66	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	L	4 967,975	12,49 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	L5	67,471	100,00 %
INVESTISSEUR 67	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	N	21 885,679	22,37 %
INVESTISSEUR 68	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	N	19 018,778	19,44 %
INVESTISSEUR 69	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	N	12 073,029	12,34 %
INVESTISSEUR 70	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	N	14 675,012	15,00 %
INVESTISSEUR 401	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	N	9 845,233	10,06 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	N5	67,467	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	Q	198 722,806	68,30 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	Q5	67,470	100,00 %
INVESTISSEUR 71	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	QW	10 921,803	37,31 %
INVESTISSEUR 71	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	QW	17 499,351	59,77 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	W5	67,470	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	D5	67,494	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	H5	67,491	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 72	Fonds équilibré canadien Canada Vie	K	2 479,741	96,12 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	K5	67,492	100,00 %
INVESTISSEUR 73	Fonds équilibré canadien Canada Vie	L	816,982	12,10 %
INVESTISSEUR 74	Fonds équilibré canadien Canada Vie	L	5 834,176	86,42 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	L5	67,492	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	N	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	N5	67,490	100,00 %
INVESTISSEUR 75	Fonds équilibré canadien Canada Vie	Q	9 259,169	20,83 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	Q	15 001,710	33,74 %
INVESTISSEUR 76	Fonds équilibré canadien Canada Vie	Q	7 211,688	16,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	Q5	67,490	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré canadien Canada Vie	W5	67,490	100,00 %
INVESTISSEUR 77	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	D5	907,610	28,43 %
INVESTISSEUR 77	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	D5	811,282	25,41 %
INVESTISSEUR 78	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	D5	1 175,190	36,81 %
INVESTISSEUR 79	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	D8	813,537	53,37 %
INVESTISSEUR 80	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	D8	566,391	37,16 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	H5	170,953	100,00 %
INVESTISSEUR 81	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	HW	10 989,659	25,26 %
INVESTISSEUR 82	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	HW	4 901,361	11,26 %
INVESTISSEUR 83	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	HW	7 678,865	17,65 %
INVESTISSEUR 84	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	HW	4 860,940	11,17 %
701192 ONTARIO LTD.	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	HW	7 247,504	16,66 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	K5	174,941	100,00 %
INVESTISSEUR 85	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	L	51 408,969	11,86 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	L5	163,530	97,42 %
INVESTISSEUR 86	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	L8	9 656,184	89,06 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 87	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	N	73 645,096	25,40 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	N5	174,560	100,00 %
INVESTISSEUR 88	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	N8	2 285,400	94,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	Q5	156,644	100,00 %
INVESTISSEUR 89	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	QW	3 647,368	31,97 %
INVESTISSEUR 90	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	QW	5 178,722	45,39 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	W5	156,644	100,00 %
INVESTISSEUR 91	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	D5	4 014,838	98,35 %
INVESTISSEUR 92	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	H	779,022	65,76 %
INVESTISSEUR 92	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	H	305,597	25,80 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	H5	67,504	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
1233387 B.C. LTD.	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	K	2 964,661	17,25 %
INVESTISSEUR 93	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	K	6 029,353	35,09 %
INVESTISSEUR 94	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	K	5 537,184	32,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	K5	67,505	100,00 %
INVESTISSEUR 95	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	L	4 252,834	10,02 %
INVESTISSEUR 96	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	L	6 073,002	14,31 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	L5	67,505	100,00 %
INVESTISSEUR 97	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	N	7 427,112	10,62 %
INVESTISSEUR 98	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	N	45 118,978	64,54 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	N5	67,504	100,00 %
INVESTISSEUR 99	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	Q	25 434,131	18,83 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	Q	15 001,728	11,11 %
INVESTISSEUR 100	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	Q	19 250,802	14,25 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	Q5	67,504	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	W5	67,504	100,00 %
INVESTISSEUR 101	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	D5	3 869,913	39,64 %
INVESTISSEUR 102	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	D5	2 757,964	28,25 %
INVESTISSEUR 103	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	D5	1 474,355	15,10 %
INVESTISSEUR 104	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	D8	478,813	20,47 %
INVESTISSEUR 104	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	D8	1 409,063	60,24 %
INVESTISSEUR 105	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	D8	331,735	14,18 %
INVESTISSEUR 106	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	H	5 686,398	15,61 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	H5	178,359	100,00 %
INVESTISSEUR 107	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	HW	5 848,625	20,42 %
1793278 ALBERTA LTD.	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	HW	4 215,321	14,72 %
INVESTISSEUR 108	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	HW	3 893,913	13,60 %
INVESTISSEUR 109	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	H	4 470,294	15,61 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	K5	184,793	17,88 %
INVESTISSEUR 110	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	K5	848,891	82,12 %
INVESTISSEUR 111	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	L5	3 848,291	95,76 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	L8	103,649	100,00 %
INVESTISSEUR 87	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	N	49 738,254	10,03 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	N5	182,207	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	Q5	159,210	100,00 %
INVESTISSEUR 112	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	QW	5 167,875	12,71 %
1030555 ALBERTA LTD.	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	QW	11 467,274	28,21 %
INVESTISSEUR 113	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	QW	6 485,836	15,96 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	W5	159,196	100,00 %
INVESTISSEUR 114	Fonds Folio prudent Canada Vie	HW	201 538,884	60,44 %
INVESTISSEUR 115	Fonds Folio prudent Canada Vie	HW	37 455,454	11,23 %
INVESTISSEUR 116	Fonds Folio prudent Canada Vie	N	5 330 689,466	67,48 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 117	Fonds Folio prudent Canada Vie	QW	30 023,083	17,61 %
10727334 CANADA INC.	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	N	1 634 539,114	17,74 %
INVESTISSEUR 118	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	QW	43 994,330	10,28 %
INVESTISSEUR 119	Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	QW	44 034,343	10,29 %
INVESTISSEUR 120	Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	HW	21 461,332	11,65 %
INVESTISSEUR 121	Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	HW	22 763,214	12,35 %
INVESTISSEUR 89	Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	QW	1 474,481	10,66 %
INVESTISSEUR 122	Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	QW	5 380,092	38,90 %
INVESTISSEUR 123	Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	QW	4 200,971	30,38 %
CRAIG JONES HOLDINGS, INC.	Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	HW	24 458,180	19,30 %
INVESTISSEUR 124	Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	HW	15 949,037	12,59 %
INVESTISSEUR 125	Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	QW	19 709,000	10,71 %
INVESTISSEUR 126	Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	HW	19 925,647	10,36 %
INVESTISSEUR 127	Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	HW	25 554,456	13,29 %
INVESTISSEUR 128	Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	HW	75 165,693	39,09 %
INVESTISSEUR 402	Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	N	480 117,323	10,47 %
INVESTISSEUR 129	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	H5	2 272,651	41,94 %
INVESTISSEUR 40	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	H5	2 967,167	54,75 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	H8	208,542	100,00 %
INVESTISSEUR 130	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	K5	537,120	12,64 %
INVESTISSEUR 131	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	K5	846,405	19,92 %
INVESTISSEUR 132	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	K5	863,051	20,31 %
INVESTISSEUR 132	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	K5	991,336	23,33 %
INVESTISSEUR 110	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	K5	698,680	16,44 %
INVESTISSEUR 133	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	L5	10 382,486	14,65 %
INVESTISSEUR 134	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	L5	18 119,936	25,56 %
INVESTISSEUR 135	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	L5	11 236,204	15,85 %
INVESTISSEUR 136	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	L8	15 236,087	15,55 %
D. KEVIN CARROLL QC, PROFESSIONAL CORP	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	N5	7 043,134	12,21 %
INVESTISSEUR 137	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	N5	7 621,040	13,21 %
INVESTISSEUR 138	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	N5	15 348,464	26,61 %
INVESTISSEUR 96	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	N5	6 937,026	12,03 %
INVESTISSEUR 27	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	N8	15 879,899	12,11 %
10727334 CANADA INC.	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	N8	103 086,380	78,62 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	Q5	151,614	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	W5	151,614	100,00 %
INVESTISSEUR 139	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	W8	696,850	22,04 %
INVESTISSEUR 140	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	W8	2 301,002	72,78 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	D5	67,498	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	H5	67,495	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 141	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	K	806,698	86,14 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	K	100,000	10,68 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	K5	67,496	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	L	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	L5	67,497	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	N	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	N5	67,493	100,00 %
INVESTISSEUR 142	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	Q	3 110,665	16,92 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	Q	15 001,722	81,62 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	Q5	67,495	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	W5	67,495	100,00 %
INVESTISSEUR 143	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	D5	2 213,943	16,48 %
INVESTISSEUR 143	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	D5	1 478,999	11,01 %
INVESTISSEUR 144	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	D8	989,342	19,25 %
INVESTISSEUR 145	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	D8	1 820,477	35,41 %
INVESTISSEUR 146	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	D8	911,895	17,74 %
INVESTISSEUR 147	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	D8	766,658	14,91 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	H5	250,595	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	H8	186,995	100,00 %
INVESTISSEUR 121	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	HW	26 941,514	10,81 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	K5	248,477	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 148	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	L5	678,820	10,45 %
INVESTISSEUR 149	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	L5	1 914,236	29,46 %
INVESTISSEUR 150	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	L5	2 414,264	37,16 %
INVESTISSEUR 151	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	L8	4 972,685	36,62 %
INVESTISSEUR 152	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	L8	5 653,931	41,64 %
INVESTISSEUR 27	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N5	14 531,319	14,58 %
INVESTISSEUR 153	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N5	18 460,808	18,53 %
INVESTISSEUR 154	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N5	41 817,969	41,97 %
INVESTISSEUR 138	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N5	16 240,908	16,30 %
INVESTISSEUR 53	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N8	6 396,446	11,58 %
INVESTISSEUR 155	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N8	10 396,427	18,82 %
INVESTISSEUR 156	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N8	6 681,350	12,10 %
J. T. B. HOLDINGS	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	N8	25 410,755	46,01 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	Q5	228,934	29,59 %
INVESTISSEUR 157	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	Q5	544,678	70,41 %
INVESTISSEUR 158	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	W5	2 118,832	90,26 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie	W8	247,385	100,00 %
INVESTISSEUR 159	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	D8	3 113,174	15,18 %
INVESTISSEUR 160	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	D8	5 364,101	26,15 %
INVESTISSEUR 161	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	D8	2 918,102	14,23 %
INVESTISSEUR 129	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	H5	3 372,492	63,91 %
INVESTISSEUR 162	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	H5	1 110,185	21,04 %
INVESTISSEUR 163	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	H5	613,751	11,63 %
INVESTISSEUR 164	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	H8	2 329,647	92,52 %
2626832 ONTARIO INC.	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	HW	21 002,760	11,28 %
INVESTISSEUR 165	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	K5	1 166,457	27,03 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 166	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	K5	2 658,168	61,60 %
INVESTISSEUR 167	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	L5	6 092,185	11,09 %
INVESTISSEUR 151	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	L8	6 883,054	11,72 %
INVESTISSEUR 86	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	L8	9 747,383	16,60 %
D. KEVIN CARROLL QC, PROFESSIONAL CORP	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N5	4 697,020	10,62 %
INVESTISSEUR 168	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N5	5 034,733	11,38 %
INVESTISSEUR 403	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N5	4 596,077	10,39 %
INVESTISSEUR 96	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N5	4 693,007	10,61 %
INVESTISSEUR 169	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N5	4 636,890	10,48 %
10727334 CANADA INC.	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N8	131 816,653	61,08 %
INVESTISSEUR 170	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	N8	23 137,224	10,72 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	Q5	160,876	100,00 %
INVESTISSEUR 171	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	W5	1 514,085	90,39 %
INVESTISSEUR 139	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	W8	848,847	12,78 %
INVESTISSEUR 158	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	W8	3 260,484	49,10 %
INVESTISSEUR 140	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie	W8	2 357,686	35,51 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	D5	67,491	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	H5	67,490	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 172	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	K	3 188,685	84,09 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	K5	67,490	100,00 %
INVESTISSEUR 173	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	L	15 583,267	16,51 %
INVESTISSEUR 174	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	L	9 857,117	10,44 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	L5	67,490	100,00 %
INVESTISSEUR 173	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	N	6 907,171	10,89 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 175	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	N	36 566,881	57,66 %
2447550 ONTARIO INC.	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	N	8 336,121	13,14 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	N5	67,487	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	Q	15 001,709	25,21 %
INVESTISSEUR 176	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	Q	7 204,525	12,11 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	Q5	67,490	100,00 %
INVESTISSEUR 177	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	QW	2 914,655	96,68 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	W5	67,490	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	D5	67,474	100,00 %
INVESTISSEUR 178	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	H	792,747	88,80 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	H	100,000	11,20 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	H5	67,472	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 179	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	K	51,221	33,87 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	K	100,000	66,13 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	K5	67,474	100,00 %
INVESTISSEUR 180	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	L	658,031	86,81 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	L	100,000	13,19 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	L5	67,474	100,00 %
INVESTISSEUR 181	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	N	5 139,187	98,09 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	N5	67,471	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	Q	98 711,310	91,90 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	Q5	67,471	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	QW	100,000	10,04 %
INVESTISSEUR 182	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	QW	895,851	89,96 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie	W5	67,471	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	D5	67,470	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H5	67,467	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 93	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	K	1 527,763	14,54 %
INVESTISSEUR 93	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	K	5 751,231	54,73 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	K5	67,467	100,00 %
INVESTISSEUR 173	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	L	15 203,384	12,12 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	L5	67,467	100,00 %
INVESTISSEUR 183	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	12 590,940	18,52 %
TANSOR INDUSTRIAL PARK LTD	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	7 631,045	11,22 %
INVESTISSEUR 173	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	6 949,823	10,22 %
INVESTISSEUR 184	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	8 763,486	12,89 %
2447550 ONTARIO INC.	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	8 133,429	11,96 %
INVESTISSEUR 401	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	9 706,947	14,28 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N5	67,465	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	Q5	67,467	100,00 %
INVESTISSEUR 71	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	10 803,555	32,45 %
INVESTISSEUR 71	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	17 314,499	52,01 %
INVESTISSEUR 177	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	4 277,773	12,85 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	W5	67,467	100,00 %
INVESTISSEUR 185	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	D5	67,450	100,00 %
INVESTISSEUR 186	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H	674,748	11,11 %
INVESTISSEUR 187	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H	1 494,567	24,61 %
INVESTISSEUR 188	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H	1 310,212	21,58 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H	1 510,244	24,87 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	H5	67,449	100,00 %
INVESTISSEUR 189	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
TANSOR INDUSTRIAL PARK LTD	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	K	8 851,456	10,56 %
INVESTISSEUR 190	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	K	18 987,522	22,65 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	K5	67,449	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	L5	67,449	35,87 %
INVESTISSEUR 191	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	L5	120,610	64,13 %
2368789 ONTARIO INC.	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N	54 243,663	34,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N5	67,446	38,77 %
INVESTISSEUR 191	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	N5	106,535	61,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	Q	498 756,113	67,13 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	Q5	67,448	100,00 %
LES IMMEUBLES ROGER, BLANCHET INC.	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	1 255,043	20,74 %
INVESTISSEUR 192	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	678,279	11,21 %
INVESTISSEUR 192	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	2 029,684	33,54 %
INVESTISSEUR 193	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	1 471,928	24,32 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	W5	67,448	100,00 %
INVESTISSEUR 194	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	103,993	33,30 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	90,089	28,85 %
INVESTISSEUR 195	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	118,237	37,86 %
INVESTISSEUR 196	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	1 862,537	34,77 %
INVESTISSEUR 197	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	912,818	17,04 %
INVESTISSEUR 198	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	757,125	14,13 %
INVESTISSEUR 199	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	965,139	18,02 %
INVESTISSEUR 200	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	315,201	11,92 %
INVESTISSEUR 201	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	644,230	24,37 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 202	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	991,224	37,49 %
PACIFIC ELEVATIONS CONTRACTING LTD.	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	2 239,313	54,70 %
INVESTISSEUR 203	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	1 748,309	42,70 %
INVESTISSEUR 204	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	435,814	35,97 %
INVESTISSEUR 205	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	685,175	56,55 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	90,667	100,00 %
10727334 CANADA INC.	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	105 356,489	99,91 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	78,383	100,00 %
INVESTISSEUR 206	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	1 528,892	22,47 %
INVESTISSEUR 207	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	1 732,576	25,46 %
GESTION G RICHARD INC	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	1 981,175	29,11 %
FAR VIEW FARMS LTD.	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie	W5	12 895,434	99,40 %
INVESTISSEUR 208	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	D5	602,022	86,62 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	D5	93,006	13,38 %
INVESTISSEUR 209	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	H	8 391,016	26,57 %
INVESTISSEUR 210	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	H	18 814,643	59,57 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	H5	97,842	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	HW	106,034	100,00 %
INVESTISSEUR 211	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	K	4 998,125	15,51 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	K5	96,393	100,00 %
6499016 MANITOBA LTD.	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	L	19 456,786	17,38 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	L5	93,728	100,00 %
INVESTISSEUR 212	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	N	5 942,848	25,97 %
INVESTISSEUR 213	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	N	3 933,924	17,19 %
INVESTISSEUR 214	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	N	2 956,371	12,92 %
INVESTISSEUR 215	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	N	2 582,805	11,29 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	N5	101,032	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	Q5	79,922	100,00 %
INVESTISSEUR 216	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	QW	2 988,931	96,58 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie	W5	79,921	100,00 %
INVESTISSEUR 217	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	1 256,889	32,59 %
INVESTISSEUR 208	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	840,599	21,80 %
INVESTISSEUR 218	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	1 289,696	33,44 %
INVESTISSEUR 219	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	13 440,515	24,95 %
INVESTISSEUR 220	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	5 407,351	10,04 %
INVESTISSEUR 221	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	7 001,725	13,00 %
INVESTISSEUR 222	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	6 087,792	11,30 %
INVESTISSEUR 223	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	2 514,769	96,47 %
INVESTISSEUR 224	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	1 703,549	20,14 %
INVESTISSEUR 225	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	6 678,114	78,97 %
INVESTISSEUR 226	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	2 517,365	35,49 %
INVESTISSEUR 227	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	2 186,132	30,82 %
INVESTISSEUR 228	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	1 315,695	18,55 %
INVESTISSEUR 229	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	2 134,039	35,89 %
INVESTISSEUR 230	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	3 721,170	62,59 %
ST CLAIR REALTY INC.	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N	44 326,449	25,52 %
INVESTISSEUR 231	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	2 835,725	21,54 %
INVESTISSEUR 232	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	7 268,453	55,21 %
INVESTISSEUR 233	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	2 969,787	22,56 %
INVESTISSEUR 234	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	1 050,751	50,05 %
INVESTISSEUR 157	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	971,436	46,27 %
INVESTISSEUR 235	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	8 500,359	87,02 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	W5	77,196	100,00 %
INVESTISSEUR 236	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	H	3 854,993	13,74 %
GESTION CYNTHIA BOLD, UC INC.	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	H	4 475,964	15,95 %
INVESTISSEUR 237	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	H	4 659,772	16,61 %
INVESTISSEUR 238	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	H	3 494,318	12,46 %
INVESTISSEUR 239	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	H	3 944,212	14,06 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	HW	100,299	100,00 %
INVESTISSEUR 240	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	K	4 953,411	18,88 %
G.M. LIBBY HOLDINGS, LTD	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	L	17 653,463	27,41 %
BREN-TECH GAS COMPRESSION SERVICES INC	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	L	11 804,666	18,33 %
INVESTISSEUR 241	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	L	9 595,708	14,90 %
1177672 B.C. LTD.	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	N	9 689,225	20,01 %
INVESTISSEUR 242	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	N	6 017,318	12,42 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	Q	4 007 404,109	98,09 %
LES IMMEUBLES ROGER, BLANCHET INC.	Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	QW	1 338,821	93,03 %
INVESTISSEUR 243	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	1 928,305	26,25 %
INVESTISSEUR 244	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	1 207,923	16,44 %
INVESTISSEUR 245	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	761,415	10,36 %
INVESTISSEUR 246	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	1 145,108	15,59 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	105,557	100,00 %
INVESTISSEUR 247	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	3 447,919	16,09 %
INVESTISSEUR 248	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	2 505,343	11,69 %
INVESTISSEUR 249	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	4 245,538	19,81 %
INVESTISSEUR 250	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	2 895,608	13,51 %
INVESTISSEUR 108	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	2 229,064	10,40 %
INVESTISSEUR 108	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	3 097,861	14,46 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 110	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	1 174,563	91,78 %
INVESTISSEUR 251	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	3 213,914	18,00 %
INVESTISSEUR 133	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	4 279,544	23,97 %
INVESTISSEUR 252	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	3 890,995	21,79 %
INVESTISSEUR 253	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	2 685,909	15,04 %
INVESTISSEUR 254	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	165,532	16,48 %
INVESTISSEUR 253	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	753,395	75,01 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	85,605	100,00 %
INVESTISSEUR 206	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	3 857,576	10,76 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	W5	85,603	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	D5	67,447	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	H5	67,445	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 255	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	K	898,642	89,99 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	K	100,000	10,01 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	K5	67,445	100,00 %
INVESTISSEUR 256	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	L	3 360,187	97,11 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	L5	67,445	100,00 %
INVESTISSEUR 257	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	N	7 707,382	16,85 %
INVESTISSEUR 67	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	N	10 528,010	23,02 %
INVESTISSEUR 68	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	N	9 148,898	20,00 %
INVESTISSEUR 257	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	N	6 445,789	14,09 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	N5	67,443	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	Q	15 001,727	36,19 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	Q5	67,445	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie	W5	67,445	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	D5	67,483	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	H5	67,481	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	K	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	K5	67,483	100,00 %
INVESTISSEUR 258	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	L	778,949	88,62 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	L	100,000	11,38 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	L5	67,483	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	N	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	N5	67,480	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	Q	198 722,773	93,73 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	Q5	67,480	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	W5	67,480	100,00 %
INVESTISSEUR 259	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	D5	15 965,654	13,39 %
INVESTISSEUR 260	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	D5	17 669,767	14,82 %
INVESTISSEUR 160	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	D8	7 417,543	10,33 %
INVESTISSEUR 261	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	D8	13 430,713	18,70 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	H5	175,760	10,46 %
INVESTISSEUR 262	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	H5	1 505,259	89,54 %
INVESTISSEUR 164	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	H8	9 618,985	96,20 %
INVESTISSEUR 263	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	HW	28 737,483	10,35 %
INVESTISSEUR 264	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	HW	88 255,552	31,79 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 265	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	K5	4 094,063	32,62 %
INVESTISSEUR 266	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	K5	7 624,636	60,75 %
INVESTISSEUR 133	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L5	23 806,496	11,02 %
INVESTISSEUR 267	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L5	31 230,185	14,46 %
INVESTISSEUR 268	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L5	54 972,708	25,46 %
INVESTISSEUR 269	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L8	19 167,014	12,69 %
INVESTISSEUR 270	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L8	21 631,015	14,32 %
INVESTISSEUR 271	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L8	16 927,815	11,21 %
INVESTISSEUR 53	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L8	27 056,728	17,92 %
INVESTISSEUR 272	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	L8	16 192,109	10,72 %
INVESTISSEUR 404	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	N5	67 171,607	10,67 %
INVESTISSEUR 273	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	N5	172 011,411	27,33 %
10727334 CANADA INC.	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	N8	1 011 480,418	76,91 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	Q5	157,577	100,00 %
INVESTISSEUR 274	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	QW	45 103,399	13,19 %
INVESTISSEUR 125	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	QW	40 988,143	11,99 %
INVESTISSEUR 275	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	W5	11 907,104	37,48 %
INVESTISSEUR 276	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	W5	19 702,162	62,02 %
ETHOS DEVELOPMENTS (EDMONDS) LTD.	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	W8	13 334,626	45,34 %
INVESTISSEUR 139	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	W8	7 364,901	25,04 %
INVESTISSEUR 158	Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	W8	6 282,929	21,36 %
INVESTISSEUR 277	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	H5	8 667,629	46,21 %
INVESTISSEUR 129	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	H5	3 529,991	18,82 %
INVESTISSEUR 278	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	H5	2 162,376	11,53 %
INVESTISSEUR 278	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	H5	1 977,242	10,54 %
INVESTISSEUR 279	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	H5	2 321,691	12,38 %
ETHOS DEVELOPMENTS (EDMONDS) LTD.	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	HW	11 253,289	11,49 %
INVESTISSEUR 280	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	HW	11 693,283	11,93 %
INVESTISSEUR 281	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	HW	11 098,438	11,33 %
INVESTISSEUR 282	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	K5	4 483,920	14,25 %
INVESTISSEUR 283	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	K5	8 191,660	26,03 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
CANADIAN LIVING SERVICES LTD.	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	K5	6 633,220	21,08 %
INVESTISSEUR 110	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	K5	5 036,009	16,01 %
INVESTISSEUR 284	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	K5	4 624,181	14,70 %
INVESTISSEUR 285	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	L5	238 063,320	32,04 %
INVESTISSEUR 286	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	N5	28 302,812	17,08 %
INVESTISSEUR 232	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	N5	20 325,244	12,27 %
INVESTISSEUR 287	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	N5	20 665,712	12,47 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	Q5	76,916	100,00 %
KIRA TOZER CONSULTING INC	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	QW	10 749,351	12,62 %
INVESTISSEUR 288	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	QW	18 280,890	21,46 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	W5	76,914	100,00 %
INVESTISSEUR 289	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	D5	1 015,361	32,41 %
INVESTISSEUR 290	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	D5	1 450,002	46,28 %
101025833 SASKATCHEWAN LTD.	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	D8	1 048,026	16,82 %
INVESTISSEUR 291	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	D8	903,854	14,50 %
INVESTISSEUR 292	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	D8	1 020,939	16,38 %
INVESTISSEUR 293	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	D8	643,576	10,33 %
INVESTISSEUR 294	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	H5	861,863	13,55 %
INVESTISSEUR 295	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	H5	686,798	10,80 %
INVESTISSEUR 296	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	H5	814,619	12,81 %
PACIFIC ELEVATIONS CONTRACTING LTD.	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	HW	6 920,790	10,48 %
INVESTISSEUR 297	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	HW	15 293,179	23,16 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	K5	191,172	100,00 %
INVESTISSEUR 133	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L5	3 253,192	17,38 %
INVESTISSEUR 149	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L5	1 910,969	10,21 %
INVESTISSEUR 298	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L5	7 180,234	38,36 %
INVESTISSEUR 299	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L5	2 003,940	10,71 %
INVESTISSEUR 300	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L8	781,555	21,87 %
INVESTISSEUR 139	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L8	849,662	23,77 %
INVESTISSEUR 301	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L8	1 118,807	31,30 %
INVESTISSEUR 302	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	L8	617,383	17,27 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
D. KEVIN CARROLL QC, PROFESSIONAL CORP	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	N5	4 843,904	31,31 %
INVESTISSEUR 303	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	N5	6 424,377	41,53 %
INVESTISSEUR 169	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	N5	4 008,508	25,91 %
INVESTISSEUR 88	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	N8	1 832,107	13,09 %
INVESTISSEUR 155	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	N8	8 183,898	58,45 %
INVESTISSEUR 156	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	N8	3 768,669	26,92 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	Q5	158,414	100,00 %
INVESTISSEUR 89	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	QW	3 916,674	94,47 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie	W5	158,393	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	D5	67,473	100,00 %
INVESTISSEUR 304	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	H	2 508,281	96,17 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	H5	67,472	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	K5	67,473	100,00 %
GESTION MORIN MILLET, TE INC	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	L	11 401,693	21,96 %
INVESTISSEUR 305	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	L	9 667,907	18,62 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	L5	67,473	100,00 %
INVESTISSEUR 306	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	N	10 823,642	10,70 %
INVESTISSEUR 307	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	N	12 509,794	12,37 %
INVESTISSEUR 67	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	N	14 668,887	14,50 %
INVESTISSEUR 68	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	N	12 747,352	12,60 %
INVESTISSEUR 308	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	N	10 353,569	10,23 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	N5	67,470	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	Q5	67,471	100,00 %
INVESTISSEUR 309	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	QW	5 087,144	51,90 %
INVESTISSEUR 309	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	QW	3 521,022	35,92 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie	W5	67,471	100,00 %
INVESTISSEUR 310	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	HW	5 549,806	12,61 %
INVESTISSEUR 83	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	HW	5 095,655	11,58 %
INVESTISSEUR 297	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	HW	4 651,257	10,57 %
INVESTISSEUR 297	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	HW	6 879,019	15,63 %
1030555 ALBERTA LTD.	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	QW	6 484,079	13,72 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio modéré Canada Vie	H5	92,098	100,00 %
INVESTISSEUR 42	Fonds Folio modéré Canada Vie	HW	22 066,244	24,84 %
INVESTISSEUR 311	Fonds Folio modéré Canada Vie	HW	21 778,338	24,51 %
2092647 ONTARIO INC.	Fonds Folio modéré Canada Vie	HW	23 838,802	26,83 %
INVESTISSEUR 312	Fonds Folio modéré Canada Vie	K5	5 890,345	28,84 %
INVESTISSEUR 313	Fonds Folio modéré Canada Vie	K5	8 633,648	42,28 %
INVESTISSEUR 314	Fonds Folio modéré Canada Vie	K5	5 336,334	26,13 %
INVESTISSEUR 315	Fonds Folio modéré Canada Vie	L5	45 326,417	19,63 %
INVESTISSEUR 316	Fonds Folio modéré Canada Vie	N5	9 716,133	16,68 %
INVESTISSEUR 232	Fonds Folio modéré Canada Vie	N5	11 611,035	19,93 %
INVESTISSEUR 317	Fonds Folio modéré Canada Vie	N5	31 567,091	54,19 %
INVESTISSEUR 242	Fonds Folio modéré Canada Vie	Q5	3 728,810	97,97 %
INVESTISSEUR 318	Fonds Folio modéré Canada Vie	QW	10 140,958	20,25 %
INVESTISSEUR 117	Fonds Folio modéré Canada Vie	QW	6 753,079	13,48 %
INVESTISSEUR 319	Fonds Folio modéré Canada Vie	QW	9 061,008	18,09 %
INVESTISSEUR 320	Fonds Folio modéré Canada Vie	QW	7 600,007	15,18 %
INVESTISSEUR 321	Fonds Folio modéré Canada Vie	QW	7 632,456	15,24 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds Folio modéré Canada Vie	W5	77,353	100,00 %
INVESTISSEUR 322	Fonds du marché monétaire Canada Vie	HW	149 286,160	28,79 %
INVESTISSEUR 323	Fonds du marché monétaire Canada Vie	HW	55 908,312	10,78 %
10727334 CANADA INC.	Fonds du marché monétaire Canada Vie	N	704 368,321	11,78 %
INVESTISSEUR 324	Fonds du marché monétaire Canada Vie	N	902 771,536	15,10 %
INT'L UN OF OPERATIN, G ENGINEERS LCL 772	Fonds du marché monétaire Canada Vie	P	6 440,279	79,61 %
INVESTISSEUR 325	Fonds du marché monétaire Canada Vie	P	1 452,957	17,96 %
INVESTISSEUR 326	Fonds du marché monétaire Canada Vie	QW	43 057,034	12,11 %
INVESTISSEUR 55	Fonds du marché monétaire Canada Vie	QW	36 481,333	10,26 %
INVESTISSEUR 327	Fonds du marché monétaire Canada Vie	QW	36 344,952	10,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds du marché monétaire Canada Vie	RB	102,644	100,00 %
INVESTISSEUR 277	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	9 023,633	48,62 %
INVESTISSEUR 278	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	4 109,966	22,14 %
INVESTISSEUR 223	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	4 722,831	25,45 %
INVESTISSEUR 107	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	16 921,304	18,96 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 328	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	17 621,301	19,74 %
INVESTISSEUR 329	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	13 056,885	14,63 %
INVESTISSEUR 226	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	2 561,996	15,40 %
INVESTISSEUR 312	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	8 524,718	51,25 %
INVESTISSEUR 330	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	2 959,418	17,79 %
INVESTISSEUR 331	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	31 152,863	15,91 %
INVESTISSEUR 332	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	33 376,067	17,04 %
INVESTISSEUR 333	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	25 206,172	24,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	76,050	100,00 %
INVESTISSEUR 334	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	8 545,831	22,03 %
INVESTISSEUR 309	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	6 203,889	15,99 %
INVESTISSEUR 309	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	4 270,260	11,01 %
INVESTISSEUR 335	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	4 091,242	10,55 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	W5	76,047	100,00 %
INVESTISSEUR 336	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	H	3 373,096	10,71 %
CRAIG JONES HOLDINGS, INC.	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	HW	40 584,869	41,92 %
INVESTISSEUR 337	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	HW	17 996,411	18,59 %
INVESTISSEUR 338	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	QW	13 170,565	11,48 %
INVESTISSEUR 125	Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	QW	21 263,354	18,54 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	67,482	97,61 %
INVESTISSEUR 163	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	2 051,332	22,96 %
INVESTISSEUR 304	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	2 586,390	28,96 %
INVESTISSEUR 339	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	2 347,243	26,28 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	67,479	100,00 %
INVESTISSEUR 115	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	1 009,928	83,26 %
INVESTISSEUR 340	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K	9 458,874	14,89 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	67,480	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	67,481	100,00 %
INVESTISSEUR 305	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N	28 085,287	23,87 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	67,478	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q	198 722,223	44,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	67,478	100,00 %
INVESTISSEUR 341	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	1 572,132	19,59 %
INVESTISSEUR 342	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	3 906,517	48,69 %
INVESTISSEUR 182	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	915,330	11,41 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie	W5	67,478	100,00 %
9191-1818 QUEBEC INC.	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	H	2 898,497	14,51 %
INVESTISSEUR 343	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	H	10 185,353	51,00 %
INVESTISSEUR 311	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	HW	8 143,886	38,85 %
INVESTISSEUR 337	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	HW	8 869,645	42,32 %
INVESTISSEUR 344	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	HW	3 842,169	18,33 %
9368-0544 QUEBEC INC.	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	K	12 096,236	90,03 %
INVESTISSEUR 345	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	L	21 277,781	15,19 %
6427236 MANITOBA LTD.	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	N	38 652,635	10,82 %
INVESTISSEUR 346	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	N	51 333,640	14,38 %
INVESTISSEUR 347	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	Q	24 770,801	10,29 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	QW	105,055	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	H	100,263	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	HW	100,263	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	K	100,203	39,78 %
INVESTISSEUR 348	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	K	151,721	60,22 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	L	100,203	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
INVESTISSEUR 349	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	N	19 109,411	92,90 %
INVESTISSEUR 350	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Q	2 734,013	37,44 %
INVESTISSEUR 351	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Q	2 870,836	39,32 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Q	745,019	10,20 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	QW	100,263	100,00 %
INVESTISSEUR 352	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	D8	4 982,974	14,24 %
INVESTISSEUR 353	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	D8	6 934,969	19,81 %
INVESTISSEUR 129	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	H5	1 736,104	34,34 %
INVESTISSEUR 354	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	H5	768,132	15,19 %
INVESTISSEUR 355	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	H5	2 090,722	41,35 %
INVESTISSEUR 165	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	K5	1 067,877	16,99 %
INVESTISSEUR 131	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	K5	1 677,738	26,69 %
INVESTISSEUR 166	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	K5	2 098,610	33,38 %
INVESTISSEUR 133	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	L5	22 730,245	29,21 %
INVESTISSEUR 269	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	L8	3 204,198	18,37 %
INVESTISSEUR 356	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	L8	3 774,209	21,63 %
INVESTISSEUR 357	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	L8	4 731,941	27,12 %
INVESTISSEUR 137	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	N5	9 086,559	18,49 %
INVESTISSEUR 303	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	N5	7 097,055	14,44 %
INVESTISSEUR 358	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	N5	11 093,937	22,57 %
INVESTISSEUR 359	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	N8	23 342,014	48,89 %
INVESTISSEUR 155	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	N8	5 380,496	11,27 %
N&B NEULS FARMS LTD.	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	N8	8 893,469	18,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	Q5	151,210	100,00 %
INVESTISSEUR 171	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	W5	1 439,550	90,48 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	D5	67,492	100,00 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	H5	67,491	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 360	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K	2 634,952	96,34 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	K5	67,492	100,00 %
INVESTISSEUR 361	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L	1 763,566	94,63 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	L5	67,492	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	N5	67,489	100,00 %
INVESTISSEUR 362	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q	416,436	11,22 %
INVESTISSEUR 363	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q	484,285	13,05 %
INVESTISSEUR 364	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q	561,051	15,11 %
INVESTISSEUR 365	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q	1 983,116	53,42 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Q5	67,491	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	W5	67,491	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	D5	84,647	16,70 %
INVESTISSEUR 366	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	D5	422,158	83,30 %
INVESTISSEUR 367	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	H	480,041	40,27 %
INVESTISSEUR 368	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	H	349,049	29,28 %
INVESTISSEUR 369	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	H	261,787	21,96 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	H5	84,504	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 370	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	K	4 491,335	32,66 %
INVESTISSEUR 371	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	K	1 416,501	10,30 %
INVESTISSEUR 372	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	K	1 405,480	10,22 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	K5	84,048	100,00 %
6499016 MANITOBA LTD.	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	L	8 085,804	10,37 %
INVESTISSEUR 305	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	L	10 819,552	13,87 %
INVESTISSEUR 373	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	L5	994,944	92,25 %
R. FLATEN FARMS LTD.	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	N	3 506,116	12,04 %
HOLDCO (ST CATHARINES) LTD	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	N	4 785,991	16,44 %
INVESTISSEUR 374	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	N	3 866,689	13,28 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	N5	82,770	100,00 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	Q	235 566,741	57,25 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	Q5	75,208	100,00 %
INVESTISSEUR 375	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	QW	49 800,691	83,86 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	W5	75,210	100,00 %
INVESTISSEUR 376	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	H	1 665,229	94,34 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	HW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 377	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	K	2 206,395	10,87 %
INVESTISSEUR 378	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	K	2 617,951	12,90 %
INVESTISSEUR 379	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	L	14 114,535	34,93 %
INVESTISSEUR 380	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	L	10 466,518	25,90 %
INVESTISSEUR 381	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	N	13 154,580	13,72 %
INVESTISSEUR 382	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	N	23 182,102	24,18 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	Q	15 001,728	34,08 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	QW	100,000	100,00 %
INVESTISSEUR 101	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D5	2 601,204	12,25 %
LETTER M FILMS INC.	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D5	3 874,657	18,24 %
INVESTISSEUR 82	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D5	2 209,484	10,40 %
INVESTISSEUR 82	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D5	2 943,254	13,86 %
INVESTISSEUR 383	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D8	1 746,794	14,96 %
INVESTISSEUR 384	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D8	3 085,057	26,42 %
INVESTISSEUR 385	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D8	1 418,048	12,15 %
INVESTISSEUR 146	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	D8	2 326,993	19,93 %

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE

Investisseur	Fonds	Série	Nombre de titres	% de la série
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	H5	272,950	100,00 %
101100332 SASKATCHEWAN LTD	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	HW	16 146,049	11,03 %
INVESTISSEUR 386	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	HW	18 632,137	12,72 %
INVESTISSEUR 387	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	HW	15 921,451	10,87 %
INVESTISSEUR 226	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	K5	1 757,827	55,31 %
INVESTISSEUR 110	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	K5	1 154,900	36,34 %
INVESTISSEUR 148	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	L5	1 010,056	14,54 %
INVESTISSEUR 357	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	L5	2 911,603	41,91 %
INVESTISSEUR 148	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	L5	960,789	13,83 %
INVESTISSEUR 111	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	L8	3 868,259	22,44 %
INVESTISSEUR 252	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	L8	2 219,259	12,88 %
INVESTISSEUR 388	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	L8	3 876,411	22,49 %
D. KEVIN CARROLL QC, PROFESSIONAL CORP	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	N5	2 761,434	41,49 %
INVESTISSEUR 389	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	N5	3 462,018	52,01 %
INVESTISSEUR 390	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	N8	8 138,646	36,48 %
INVESTISSEUR 391	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	N8	9 679,524	43,39 %
INVESTISSEUR 392	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	Q5	19 137,745	98,77 %
INVESTISSEUR 393	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	QW	3 746,122	10,43 %
INVESTISSEUR 394	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	QW	10 833,859	30,15 %
INVESTISSEUR 395	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	QW	5 934,937	16,52 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	W5	238,341	100,00 %
INVESTISSEUR 60	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	H	733,270	22,97 %
INVESTISSEUR 60	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	H	2 358,877	73,88 %
INVESTISSEUR 396	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	HW	1 999,208	95,21 %
INVESTISSEUR 397	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	K	1 818,348	10,30 %
INVESTISSEUR 240	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	K	4 999,733	28,32 %
INVESTISSEUR 398	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	K	3 519,339	19,93 %
CRS MASONRY LTD.	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	L	4 403,591	36,69 %
INVESTISSEUR 399	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	L	3 143,600	26,19 %
INVESTISSEUR 400	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	L	1 214,416	10,12 %
INVESTISSEUR 399	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	L	1 214,416	10,12 %
2368789 ONTARIO INC.	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	N	59 709,810	35,84 %
CANADA JAPAN CONSULTING SERVICES LTD	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	Q	20 141,225	20,62 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	Q	15 074,949	15,43 %
LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	QW	100,628	100,00 %

Afin de protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers, Mackenzie a omis le nom de ces porteurs de titres. On peut obtenir cette information sur demande en communiquant avec Mackenzie au numéro de téléphone indiqué sur le plat arrière de la présente notice annuelle.

Si une personne physique ou morale (y compris tout autre OPC) détient plus de 10 % des titres de votre Fonds le 11 décembre 2020, ces renseignements seront divulgués à la rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** » du prospectus simplifié.

Placements effectués par des OPC et des fonds distincts gérés par GPCVL et les membres de son groupe

Les OPC et les fonds distincts que nous et les membres de notre groupe gérons, ou d'autres investisseurs à notre appréciation, peuvent effectuer des placements dans les titres des séries R et S des Fonds. Comme ces séries ne sont destinées qu'aux placements de ces investisseurs, pour s'assurer que les frais qui nous sont payables ne sont pas exigés deux fois, il n'y aura généralement aucun frais d'acquisition, de rachat ni de gestion payables à l'égard de ces séries. Jusqu'à 100 % des titres des séries R et S des Fonds peuvent être détenus par un ou plusieurs de ces investisseurs. Par conséquent, ces investisseurs peuvent détenir (individuellement ou collectivement) plus de 10 % de tous les titres en circulation d'un Fonds.

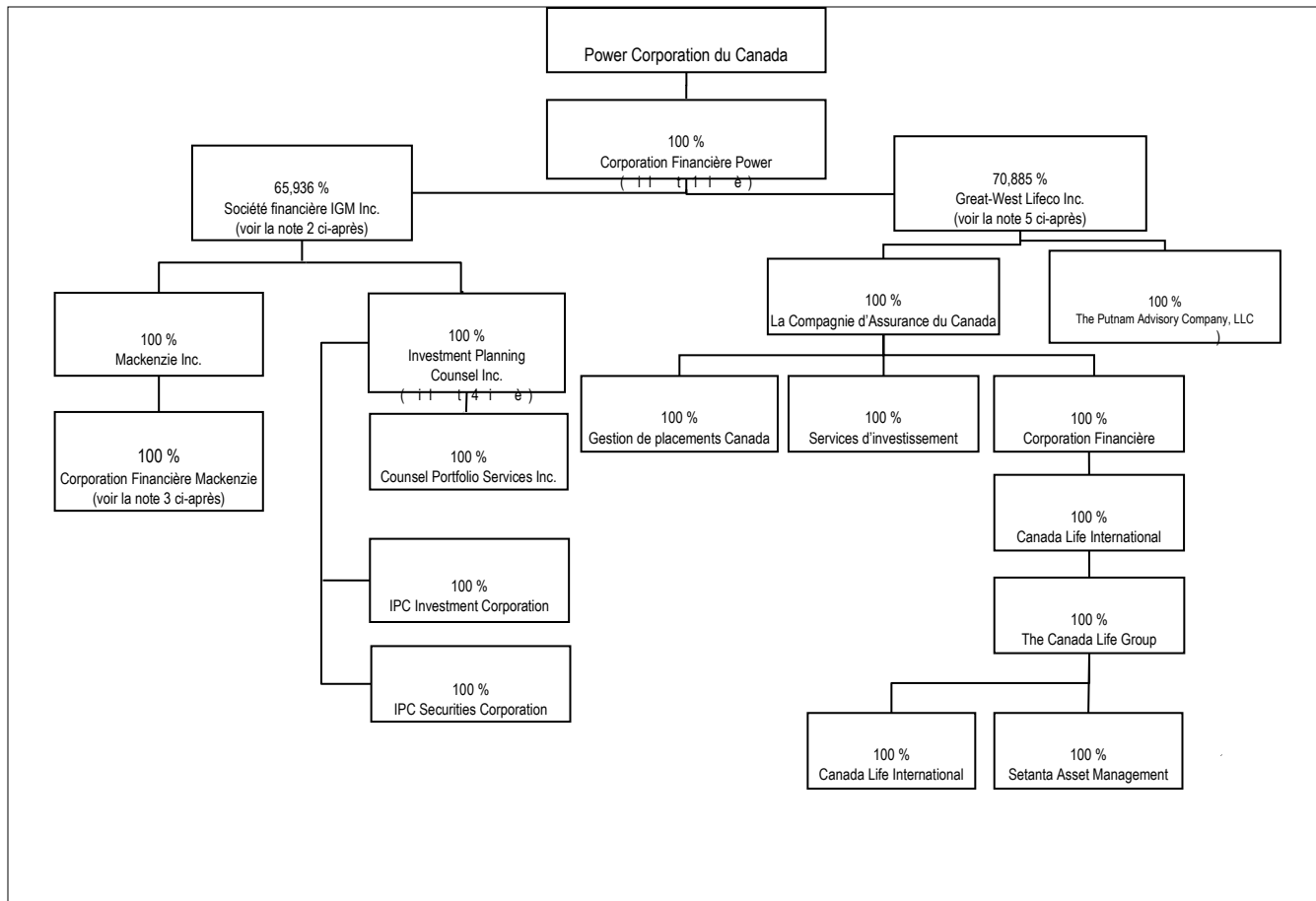
Entités membres du groupe

En date de la présente notice annuelle, aucune personne ou société qui est une « entité membre du groupe » (au sens du Règlement 81-101), c'est-à-dire membre de notre groupe, ne fournit des services aux Fonds ou à nous relativement aux Fonds, à l'exception des sociétés énumérées ci-après : Services d'investissement Quadrus ltée, placeur principal des titres des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié, Placements Mackenzie, Setanta Asset Management Limited, The Putnam Advisory Company, LLC et Irish Life Investment Managers Limited, sous-conseillers de certains Fonds, qui sont contrôlées indirectement par Corporation Financière Power et sont des filiales indirectes en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc.

Comme il est indiqué à la rubrique « **Administrateurs et membres de la haute direction de GPCVL** » qui précède, en plus d'être membres de la haute direction de GPCVL, certaines personnes sont également membres de la haute direction d'autres entités membres du groupe, dont Groupe Investors Inc.

Le diagramme ci-après fait état des liens pertinents au sein du groupe de sociétés Power, parmi lesquelles nous, Services d'investissement Quadrus ltée, Placements Mackenzie, GPCVL, Setanta Asset Management Limited et The Putnam Advisory Company, LLC figurons au 31 décembre 2020 :

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT CANADA VIE – NOTICE ANNUELLE



NOTES :

1. Power Corporation du Canada contrôle, directement et indirectement, 100 % de Corporation Financière Power.
2. Corporation Financière Power détient, directement et indirectement, 65,936 % (à l'exclusion d'une proportion de 0,016% que détient La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie dans ses fonds distincts ou à des fins semblables).
3. Des actions ordinaires sans droit de vote et des actions participantes sans droit de vote ont également été émises.
4. Société Financière IGM Inc. détient 100 % des participations dans Investment Planning Counsel Inc. Les courtiers affiliés suivants sont détenus directement à 100 % par Investment Planning Counsel Inc. :
 - IPC Securities Corporation (« **IPCSC** »)
 - IPC Investment Corporation (« **IPCIC** »)
5. Power Corporation du Canada contrôle indirectement 70,885 % (à l'exclusion d'une proportion de 4,025 % que détient indirectement Société financière IGM Inc.) des actions ordinaires en circulation de Great-West Lifeco Inc., représentant environ 65 % de tous les droits de vote afférents aux actions comportant droits de vote en circulation de Great-West Lifeco Inc.
6. Détenue indirectement par Great-West Lifeco Inc.

10. GOUVERNANCE DES FONDS

GPCVL

En qualité de gestionnaire des Fonds, nous sommes tenus, selon la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de nous acquitter de nos fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts de tous les Fonds Canada Vie que nous gérons, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable dans des circonstances semblables.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers les Fonds Canada Vie, prévu par la loi, soit respecté.

En outre, nous avons nommé un CEI qui se penche sur toutes les situations de conflits d'intérêts potentiels qui lui sont signalées par notre équipe de direction.

Le conseil d'administration de GPCVL

Notre conseil d'administration compte actuellement quatre administrateurs.

Le conseil examine les activités relatives à nos organismes de placement collectif et prend des décisions à leur égard. Notamment le conseil :

- examine et approuve toute l'information financière relative aux Fonds Canada Vie, y compris les états financiers annuels et intermédiaires ainsi que les rapports de la direction sur le rendement du fonds;
- discute des nouvelles propositions de fonds avec l'équipe de direction et approuve les documents de placement;
- reçoit des rapports de la direction et d'autres comités qui ne sont pas liés au conseil portant sur le respect par les Fonds Canada Vie de la législation en valeurs mobilières et des pratiques administratives ainsi que des lois et des règlements relatifs à la divulgation de l'information fiscale et financière applicables aux Fonds Canada Vie;
- examine les rapports de la direction portant sur les conflits d'intérêts qui nous touchent en notre qualité de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds Canada Vie (le cas échéant). Le conseil reçoit et examine les rapports sur les activités et les recommandations du CEI afin de déterminer comment gérer ces conflits.

Les membres du conseil d'administration sont des employés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et siègent au conseil dans le cadre des fonctions de leur emploi auprès de cette compagnie.

Pour l'aider à s'acquitter de ses tâches, le conseil peut, de temps à autre, avoir recours aux services d'experts-conseils (avocats, experts financiers ou autres). Généralement, nous prenons en charge ces frais.

Notre conseil n'est pas responsable de la surveillance des activités de nos filiales en propriété exclusive. Nos filiales ont leur propre conseil d'administration qui assure leur surveillance comme le prévoient les lois sur les sociétés applicables dans leur territoire.

Comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie

Aux termes du Règlement 81-107, les organismes de placement collectif ont l'obligation de mettre sur pied un comité d'examen indépendant chargé d'étudier, entre autres, les questions relatives aux conflits d'intérêts et de nous fournir, en qualité de gestionnaire des Fonds Canada Vie, un avis impartial sur ces questions. Nous avons créé le CEI qui est composé de trois membres : Steve Geist (président du conseil), Joanne De Laurentiis et Linda Currie.

Le CEI étudie les opérations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts que nous lui signalons, en notre qualité de gestionnaire des Fonds Canada Vie, indique si selon lui une opération aboutira à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds Canada Vie visés et, si le CEI parvient à cette conclusion, il recommande à GPCVL de la réaliser. Le CEI examine également les opérations potentielles et révisé régulièrement les politiques et les procédures de GPCVL en matière de conflits d'intérêts.

Le Règlement 81-107 autorise spécifiquement GPCVL à soumettre des propositions au CEI afin d'obliger un Fonds Canada Vie à acheter ou à vendre des titres directement d'un autre Fonds Canada Vie sans devoir utiliser les services d'un courtier, bien qu'à ce jour, GPCVL ne se soit pas prévalu de cette disposition. Comme il est également indiqué à la rubrique « **Restrictions et pratiques en matière de placement** », le CEI a approuvé une directive permanente qui autorise les Fonds Canada Vie à investir dans des titres de sociétés apparentées à GPCVL.

Le Règlement 81-107 autorise également le CEI, si GPCVL le lui recommande, à considérer toute proposition visant à changer l'auditeur d'un Fonds Canada Vie ou à approuver la fusion de Fonds Canada Vie. Dans la majorité des cas, si le CEI approuve ces changements, les investisseurs ne seront pas appelés à se prononcer par vote; ils recevront plutôt un préavis de 60 jours avant les changements.

Suivi des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Bon nombre de Fonds peuvent effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres à la condition qu'elles soient compatibles avec l'objectif de placement du Fonds et conformes aux dispositions du Règlement 81-102. Nous avons nommé le dépositaire des Fonds comme mandataire des Fonds et avons conclu avec lui une convention pour qu'il administre les opérations de prêt et de mise en pension de titres pour le compte des Fonds (une « **convention de prêt de titres** »). Ces Fonds peuvent également procéder à des opérations de prise en pension directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102 et le mandataire est tenu de les respecter. Nous gérons les risques associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres (qui sont décrits dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?** ») en demandant au mandataire de faire ce qui suit :

- maintenir les contrôles, les méthodes et les registres internes, dont une liste des contreparties approuvées fondée sur des normes de solvabilité généralement reconnues, des plafonds concernant les opérations et le crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification des biens donnés en garantie;
- établir quotidiennement la valeur marchande des titres prêtés par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres ou vendus par un Fonds dans le cadre d'une opération de mise en pension et des espèces ou des biens donnés en garantie détenus par le Fonds. Si, un jour donné, la valeur marchande des liquidités ou des biens donnés en garantie est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres empruntés ou vendus, le mandataire demandera à la contrepartie de fournir d'autres espèces ou biens donnés en garantie à un Fonds pour combler l'insuffisance; et
- s'assurer que les Fonds ne prêtent ni ne vendent plus de 50 % du total de leurs actifs dans le cadre des opérations de prêt et de mise en pension de titres (sans tenir compte des biens donnés en garantie pour les titres prêtés et des espèces pour les titres vendus).

Les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres sont conclues par le mandataire pour le compte des Fonds et GPCVL surveille les risques que ces opérations présentent. Pour faciliter le travail de surveillance de GPCVL, le mandataire soumet régulièrement à GPCVL des rapports complets à ce sujet.

Les Services aux Fonds de Placements Mackenzie et les services de la conformité de GPCVL ont élaboré des politiques et méthodes qui établissent les objectifs des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ainsi que les méthodes de gestion des risques et de surveillance qui s'appliquent lorsque les Fonds effectuent ces opérations.

Les Services aux Fonds de Placements Mackenzie et les services juridiques et de la conformité de GPCVL ont la responsabilité de revoir les contrats de prêt de titres. Le conseil d'administration de GPCVL prend connaissance, s'il y a lieu, des rapports qui lui sont destinés concernant les dérogations aux règles de conformité en relation avec l'utilisation par les Fonds des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

À l'heure actuelle, GPCVL ne fait pas de simulation de situations difficiles pour mesurer les risques provenant d'opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. L'évaluation des risques ou les simulations sont réalisées par le mandataire à l'égard des prêts en cours et des biens déposés en garantie par chacun des emprunteurs, en tenant compte de l'ensemble des opérations de ce genre qu'il effectue. Ces méthodes et simulations portent sur les titres des Fonds mais ne visent pas exclusivement ces derniers.

Suivi des opérations sur dérivés

GPCVL a adopté diverses politiques et méthodes internes pour effectuer un suivi de l'utilisation de dérivés dans les portefeuilles de ses fonds. Toutes les politiques et méthodes sont conformes aux règles concernant les dérivés énoncées dans le Règlement 81-102 ou aux modifications apportées à celui-ci par toute dispense accordée à l'égard du Règlement 81-102 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces politiques sont passées en revue au moins une fois par année par les membres de la haute direction.

GPCVL a établi un processus d'approbation quant à l'utilisation des dérivés avant qu'ils ne puissent être utilisés à titre de placements dans un Fonds pour s'assurer que le dérivé se conforme au Règlement 81-102 ou à toute dispense accordée à l'égard du Règlement 81-102, et qu'il convient aux objectifs et aux stratégies de placement de ce Fonds en particulier.

Le personnel des Services aux Fonds de Corporation Placements Mackenzie consigne les opérations sur dérivés qui figurent au portefeuille d'un Fonds, les évalue, en effectue le suivi et en fait rapport. Nous avons établi des exigences minimales quant à la formation et à l'expérience de tout le personnel qui exerce des activités liées à l'évaluation, au suivi, à la déclaration et à la surveillance globale des opérations sur dérivés, afin que de telles opérations soient effectuées avec prudence et de façon efficace.

Un membre du personnel des Services aux Fonds procède à l'inscription de tous les renseignements sur les dérivés et ceux-ci, ainsi que les évaluations, sont revus à ce moment-là par un autre membre du personnel compétent qui remplit les critères fondamentaux reliés à la formation et à l'expérience. L'évaluation des dérivés est effectuée selon les procédures décrites à la rubrique 4 : « **Évaluation des titres en portefeuille** ».

Le Service de la conformité de GPCVL effectue une surveillance continue des stratégies relatives aux dérivés pour la conformité à la réglementation, conçue pour s'assurer i) que toutes les stratégies relatives aux dérivés des Fonds Canada Vie respectent les exigences réglementaires; et ii) que l'exposition aux dérivés et l'exposition aux contreparties sont raisonnables et diversifiées. Les nouvelles stratégies relatives aux dérivés sont assujetties à un processus d'approbation normalisé auquel participent des membres du Service de gestion des placements de Placements Mackenzie et du Service de la conformité de GPCVL.

Aux termes du Règlement 81-102, les OPC peuvent participer à des opérations sur dérivés à la fois dans un but de couverture et à d'autres fins. Lorsque GPCVL retient les services d'une société de conseils en valeurs externe pour fournir des services de gestion de portefeuille aux Fonds et que cette société négocie des dérivés (ou d'autres instruments) pour les Fonds, aux termes du Règlement 81-102, GPCVL s'assurera que toutes les opérations effectuées par les sous-conseillers pour les Fonds conviennent aux objectifs et aux stratégies de ces Fonds. Lorsque des dérivés sont utilisés dans un but de couverture, nos politiques internes exigent que les dérivés aient un degré élevé de corrélation négative par rapport à la position faisant l'objet de la couverture, conformément au Règlement 81-102. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un effet de levier au sein du portefeuille d'un Fonds, à moins que le Règlement 81-102 ne l'y autorise. GPCVL n'a pas recours à des simulations de risque pour mesurer les risques découlant de l'utilisation de dérivés par les Fonds. Le Service de la conformité déclare toute exception aux politiques et aux méthodes régissant les dérivés décrites précédemment qui a été décelée.

Modalités et politiques applicables au vote par procuration

Les Fonds gérés par nos gestionnaires de portefeuille internes (les « **gestionnaires internes** ») se conforment aux modalités et aux politiques applicables au vote par procuration que nous avons adoptées.

Notre objectif est d'exercer les droits de vote afférents aux titres de sociétés à l'égard desquelles Mackenzie a compétence en matière de vote par procuration de la manière la plus conforme avec les intérêts économiques à long terme des investisseurs des Fonds.

Pratiques relatives au vote

Nous prenons des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote dont nous avons été investis. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que nous voterons dans toutes les circonstances. Nous pouvons également refuser de voter lorsque des procédures administratives ou toute autre procédure font en sorte que les frais associés à l'exercice du droit de vote dépassent les avantages qui y sont reliés. Nous pouvons également refuser de voter, si, à notre avis, le fait de refuser d'exercer notre droit de vote ou de nous en abstenir sert au mieux vos intérêts.

Exercice du droit de vote pour les fonds de fonds

Nous pouvons exercer les droits de vote afférents aux titres de fonds sous-jacents détenus par un Fonds, si nous ne gérons pas le fonds sous-jacent en question. Si nous gérons un fonds sous-jacent ou s'il est géré par l'une des sociétés de notre groupe ou avec laquelle nous avons des liens, nous n'exercerons pas le droit de vote afférent aux titres du fonds sous-jacent, mais déciderons si le fait de faire en sorte que vous exerciez ce droit de vote sert au mieux vos intérêts. En règle générale, nous jugerons que cela ne sert pas au mieux vos intérêts lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Cependant, si nous jugeons que l'exercice du droit de vote sert au mieux vos intérêts, nous vous demanderons de nous donner des directives sur la façon d'exercer le droit de vote relatif à votre part proportionnelle des titres du fonds sous-jacent qui sont détenus par chaque Fonds et voterons en conséquence. Nous n'exercerons le droit de vote qu'en proportion des titres du fonds sous-jacent à l'égard desquels nous avons reçu des directives.

Résumé des politiques applicables au vote par procuration

Vous trouverez ci-après des énoncés de principe qui décrivent généralement la façon dont nous pouvons exercer notre droit de vote sur des questions d'affaires courantes. Nous pouvons choisir d'exercer notre droit de vote à l'encontre de ces directives, pourvu que ce vote serve au mieux les intérêts économiques des Fonds.

- GPCVL vote généralement en faveur i) des propositions qui appuient l'élection d'une majorité de membres du conseil qui sont indépendants de la direction, ii) de la nomination d'administrateurs externes au sein du conseil d'administration d'un émetteur ou d'un comité d'audit, ainsi que iii) des propositions portant sur l'obligation pour le président du conseil d'administration d'être indépendant du poste de chef de la direction.
- Les droits de vote afférents à la rémunération des dirigeants sont exercés au cas par cas. En règle générale, GPCVL votera en faveur des régimes d'options d'achat d'actions et autres formes de rémunération qui i) ne sont pas

susceptibles d'entraîner une dilution de plus de 10 % des actions émises et en circulation, ii) sont accordés selon des modalités clairement définies et raisonnables, iii) tiennent compte des fonctions de chaque participant du régime et iv) sont liés à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

- GPCVL ne soutiendra pas généralement i) une révision du prix des options, ii) les régimes qui accordent au conseil une large discrétion sur l'établissement de modalités relatives à l'octroi d'options ou iii) les régimes qui autorisent une répartition de 20 % ou plus des options disponibles à une personne dans une année donnée quelle qu'elle soit.
- En règle générale, GPCVL vote pour les régimes de droits de souscription des actionnaires conçus pour accorder au conseil d'administration un délai suffisant pour permettre la mise en œuvre, de façon équitable et complète, de stratégies de maximisation de la valeur pour les actionnaires et qui ne cherchent pas simplement à garder la direction ou à éviter les offres publiques d'achat. De plus, GPCVL cherche généralement à soutenir les régimes qui servent les intérêts de tous les investisseurs et leur accordent un traitement équitable, tout en cherchant à obtenir l'approbation des actionnaires de façon périodique.
- GPCVL vote en général pour les propositions d'actionnaires au cas par cas. Toutes les propositions sur des questions d'ordre financier seront prises en considération. En général, les propositions qui imposent des contraintes arbitraires et artificielles sur la société ne seront pas soutenues.

Conflits d'intérêts

Il peut y avoir des circonstances où il y a conflit d'intérêts potentiel relativement à l'exercice des droits de vote par procuration d'un Fonds Canada Vie. Lorsqu'un gestionnaire interne constate qu'il y a conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel, il en avise notre chef de la conformité. Si le chef de la conformité en vient à la conclusion qu'il y a conflit d'intérêts, le chef de la conformité étayera ce conflit et en informera nos Services aux Fonds.

Nous maintiendrons une Liste de surveillance du vote par procuration (la « **liste de surveillance** ») où figurent les noms des émetteurs qui peuvent être en conflit et notre administrateur des Fonds nous informera de la réception de toute circulaire ou de tout formulaire de procuration d'un émetteur dont le nom figure sur cette liste. Le chef de la conformité discutera des questions soumises au vote avec le gestionnaire interne ou le sous-conseiller et s'assurera que la décision à cet égard se base sur nos politiques applicables au vote par procuration et qu'elle sert au mieux les intérêts du Fonds Canada Vie.

Toutes les décisions quant au vote prises de la façon décrite à la rubrique qui suit doivent être appuyées par les preuves nécessaires et déposées par l'administrateur des Fonds.

Procédures applicables au vote par procuration

Sur réception d'une circulaire de procuration l'administrateur des Fonds entre le nom de l'émetteur, la date de réception ainsi que toute autre information pertinente dans la base de données du vote par procuration. L'administrateur des Fonds examine l'information et fait un résumé de ses conclusions.

Le gestionnaire interne prend la décision en matière de vote et fait part de ses directives à l'administrateur des Fonds. L'administrateur des Fonds entre la décision dans la base de données, transmet le formulaire de procuration au dépositaire ou à son agent de vote par procuration, et dépose tous les documents connexes.

Nous conservons les dossiers relatifs au vote par procuration, les votes ainsi que tout matériel de recherche s'y rattachant pour une période minimale de deux (2) ans et, dans un site externe, pour une période minimale de cinq (5) ans.

Vote par procuration des sous-conseillers

Les sous-conseillers des Fonds sont autorisés à prendre toutes les décisions en matière de vote en ce qui a trait aux titres détenus par les Fonds de façon entièrement discrétionnaire, conformément à la convention de gestion de portefeuille. Nous jugeons que les sous-conseillers ont mis en place des directives applicables au vote par procuration et sommes d'avis que ces directives sont relativement semblables à nos politiques applicables au vote par procuration.

Demande de renseignements

On peut obtenir, en tout temps et sans frais, un exemplaire des politiques et des procédures auxquelles se conforment les Fonds dans le cadre du vote par procuration se rapportant aux titres de leur portefeuille, en appelant au 1 800 387-0615 (service en français), au 1 800 387-0614 (service en anglais) ou en envoyant un courriel à service@placementsmackenzie.com ou encore, en écrivant à Gestion de placements Canada Vie ltée, 255, avenue Dufferin, London (Ontario) N6A 4K1.

Les investisseurs de chaque Fonds pourront également obtenir, sur demande et sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds en question pour la période de 12 mois la plus récente se terminant le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année, en appelant au 1 800 387-0615 (service en français), au 1 800 387-0614 (service en anglais) ou en envoyant un courriel à service@placementsmackenzie.com. Ce dossier sera également disponible à l'adresse www.canadalifeinvest.ca.

Politiques et procédures applicables aux opérations à court terme

Nous avons adopté des politiques et des procédures conçues pour déceler et prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives.

Par opérations à court terme inappropriées, nous entendons la souscription et le rachat de titres, ou leur échange entre des Fonds, effectués sur une période de moins de 30 jours et qui, selon nous, peuvent être préjudiciables aux investisseurs des Fonds et viser à profiter du fait que les Fonds détiennent des placements dont le cours est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou qui sont non liquides parce qu'ils ne sont pas négociés souvent.

Par opérations à court terme excessives, nous entendons la souscription et le rachat de titres, ou leur échange entre des Fonds, effectués de façon si fréquente sur une période de moins de 30 jours que, selon nous, cela peut être préjudiciable aux investisseurs des Fonds.

Les opérations à court terme inappropriées d'investisseurs qui ont recours à une pratique de synchronisation du marché peuvent nuire aux investisseurs d'un Fonds qui n'ont pas recours à une telle pratique en réduisant la VL de leurs titres de ce Fonds. Les opérations à court terme inappropriées et excessives peuvent faire en sorte qu'un Fonds maintienne un niveau anormalement élevé d'espèces ou que son taux de rotation des titres en portefeuille soit anormalement élevé, ce qui, dans les deux cas, est susceptible de réduire le rendement de ce Fonds.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 1 %. Les frais imputés seront versés aux Fonds concernés.

Nous prendrons en outre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment la remise d'un avis à l'investisseur, l'inscription de l'investisseur ou du compte sur une liste de surveillance, de même que le rejet ultérieur des ordres de souscription si vous tentez encore d'effectuer de telles opérations et, éventuellement, la fermeture de votre compte.

Pour établir si une opération à court terme est inappropriée ou excessive, GPCVL tiendra compte de différents facteurs, dont les suivants :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;

- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds;
- les habitudes de négociation antérieures de l'investisseur;
- des conditions inhabituelles sur les marchés;
- l'évaluation du préjudice causé au Fonds ou à GPCVL.

Les types suivants de rachats (y compris les échanges) ne comporteront pas de frais d'opérations à court terme :

- les rachats de titres de fonds du marché monétaire ou de fonds similaires. Ces Fonds ne comportent pas de frais d'opérations à court terme parce qu'ils sont peu susceptibles d'être exposés aux effets négatifs des opérations à court terme. Actuellement, ce groupe comprend les Fonds suivants. Toutefois, nous pouvons ajouter ou supprimer des Fonds de cette liste à n'importe quel moment, sans préavis :
 - Fonds du marché monétaire Canada Vie;
 - Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie;
- les rachats d'un fonds sous-jacent par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds, de fonds reliés ou autre;
- les rachats pour les programmes de répartition de l'actif;
- les rachats pour les programmes de retraits systématiques (s'appliquent uniquement aux comptes non enregistrés et aux CELI);
- les rachats et les échanges visant à se départir de titres de fonds du marché monétaire pour acquérir des titres d'autres Fonds qui ne comportent pas de frais d'opérations à court terme. Les rachats suivant un programme de retraits systématiques et les rachats de titres reçus au réinvestissement des dividendes ou d'autres distributions ne comportent pas non plus de frais d'opérations à court terme;
- les rachats de titres afin d'acquitter les frais de gestion, les frais d'administration, les charges du fonds et les frais de services Quadrus à l'égard des titres des séries N, N5 et N8;
- les rachats de titres afin d'acquitter les honoraires de service-conseil pour les séries QF, QF5, QFW et QFW5;
- les rachats de titres afin d'acquitter les frais relatifs à un programme de comptes intégrés ou de services tarifés parrainé Quadrus pour les séries H, H5, H8, HW, HW5 et HW8;
- les rachats de titres afin d'acquitter les frais du programme philanthropique Canada Vie, auparavant le programme philanthropique Quadrus;
- le rééquilibrage automatique de vos avoirs visés par le service de rééquilibrage des Fonds communs de placement Canada Vie.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés à d'autres types de rachat (y compris l'échange) qui sont décrits dans le prospectus simplifié.

GPCVL, les Fonds ou toute autre partie aux accords ci-dessus ne reçoivent aucune rémunération découlant de ces accords. Mis à part les accords décrits dans le prospectus simplifié, GPCVL n'a conclu aucun accord avec d'autres entités (y compris d'autres fonds) qui permettrait à ces entités d'effectuer des opérations à court terme.

Dans notre évaluation de ce type d'opérations, nous chercherons toujours à agir d'une façon qui, selon nous, protège vos intérêts. Les opérations à court terme inappropriées ou excessives peuvent nuire aux intérêts des investisseurs et à la gestion des placements des Fonds Canada Vie du fait, notamment, qu'elles peuvent diluer la valeur des titres des Fonds Canada Vie, compromettre l'efficacité de la gestion du portefeuille d'un Fonds Canada Vie et entraîner une augmentation des frais de courtage et d'administration. GPCVL surveillera activement les opérations effectuées sur ses fonds afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives, mais elle ne peut pas garantir que ces opérations seront complètement éliminées. Par exemple, certaines institutions financières offrent des produits de placement composés, en tout ou en partie, de titres des Fonds Canada Vie. Ces institutions peuvent ouvrir, chez nous, des comptes au nom de différents investisseurs dont

l'identité et les opérations ne sont pas habituellement consignées dans le système de l'agent des transferts.

GPCVL peut restreindre, rejeter ou annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou d'échange, y compris toute opération à court terme qu'elle juge inappropriée ou excessive.

Politiques et procédures applicables aux ventes à découvert

La plupart des Fonds peuvent se livrer à la vente à découvert si, pour ce faire, ils respectent la réglementation sur les valeurs mobilières. GPCVL, ou le sous-conseiller pertinent, a adopté des politiques et des procédures écrites qui établissent les objectifs et les buts visés par la vente à découvert et qui décrivent les procédures de gestion du risque applicables à la vente à découvert. Ces politiques et procédures (lesquelles comprennent des contrôles et des limites sur les opérations) sont établies par le service de la conformité de GPCVL, ou du sous-conseiller pertinent et sont passées en revue une fois l'an. Le conseil d'administration les examine et les approuve également une fois l'an. Les opérations de vente à découvert sont sous la supervision du service de la conformité de GPCVL ou du sous-conseiller pertinent. De façon générale, aucune procédure ni aucune simulation n'est utilisée pour mesurer les risques associés au portefeuille dans des conditions difficiles.

11. FRAIS, CHARGES ET RÉDUCTION DES FRAIS DE GESTION

Les frais et charges payables par les Fonds sont précisés dans le prospectus simplifié à la rubrique « **Frais et charges** ».

Nous pouvons autoriser une réduction du taux des frais de gestion et d'administration et/ou des charges du fonds que nous demandons relativement à tout titre du Fonds qu'un investisseur donné détient. Nous réduirons le montant imputé au Fonds, et le Fonds constitué en fiducie versera alors une distribution spéciale (une « **distribution sur les frais** ») à l'investisseur en émettant des titres supplémentaires de la même série de ce Fonds, d'une valeur équivalant au montant de la réduction, ou, à la demande de l'investisseur, en versant ce montant en espèces.

Les distributions sur les frais payées par un Fonds seront d'abord effectuées à même le revenu et les gains en capital du Fonds puis, au besoin, à même le capital.

Sauf en ce qui concerne la réduction des frais à l'égard de la série Valeur nette élevée, vous pouvez habituellement négocier avec GPCVL le montant de la réduction des frais de gestion; ce montant sera habituellement établi selon la taille de votre compte et l'étendue des services dont vous avez besoin.

Échange entre des séries au détail et des séries Valeur nette élevée

Nous échangerons automatiquement vos titres des séries Q, D5, D8, H, H5, H8, QF et QF5 (les « **séries au détail** ») contre des titres de la série Valeur nette élevée applicable, dont les frais de gestion et d'administration combinés sont plus bas, une fois que votre mise de fonds initiale minimale par série ou que votre placement total (défini dans le prospectus simplifié) respectera la mise de fonds minimale. Ces échanges seront faits pour que vous déteniez en tout temps des titres de la série à laquelle vous êtes admissible qui comportent, au total, les frais de gestion et les frais d'administration les moins élevés. Si vous cessez de respecter les critères d'admissibilité d'une série Valeur nette élevée particulière, nous pourrions échanger automatiquement vos titres contre des titres de la série au détail correspondante qui comporte des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux de la série Valeur nette élevée.

En règle générale, ces échanges seront effectués dans les cas suivants : 1) lorsqu'une souscription ou un rachat de titres des Fonds fait en sorte que vous avez le droit de détenir des titres d'une série Valeur nette élevée ou que n'avez plus le droit de détenir de tels

titres, selon le cas, ou 2) lorsque votre placement total change d'une manière qui fait en sorte que vous avez le droit de détenir des titres d'une série Valeur nette élevée ou que n'avez plus le droit de détenir de tels titres, par exemple en raison d'une hausse de la valeur marchande des titres, étant entendu qu'une baisse de la valeur marchande des titres ne peut, à elle seule, faire en sorte que vous n'avez plus le droit de détenir des titres d'une série Valeur nette élevée. Nous échangerons automatiquement vos titres vers le troisième vendredi de chaque mois en fonction des circonstances mentionnées précédemment.

Un échange de titres d'une série au détail contre des titres d'une série Valeur nette élevée concernée est conditionnel à ce que vous respectiez la mise de fonds initiale minimale par série de 100 000 \$ et l'exigence relative au placement total minimal de 500 000 \$.

Sauf si votre mise de fonds tombe sous le seuil de 100 000 \$ pour la série concernée ou si votre placement total tombe sous le seuil de 500 000 \$, nous n'échangerons pas vos titres d'une série Valeur nette élevée contre des titres d'une série au détail. Une fois que vous détenez des titres d'une série Valeur nette élevée, nous établissons votre placement total auprès de nous aux fins de déterminer si vous avez toujours le droit de détenir des titres de cette série de la manière suivante : les rachats et les baisses de la valeur marchande

entraîneront une baisse du montant du placement total auprès de nous aux fins de ce calcul, mais les baisses de la valeur marchande ne déclencheront pas, à elles seules, un échange de titres d'une série Valeur nette élevée contre des titres d'une série au détail.

Nous regrouperons l'ensemble des placements dans le groupe des comptes admissibles pour établir si les investisseurs peuvent souscrire et continuer de détenir des titres de série à valeur nette élevée. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie supervisera le regroupement de vos comptes admissibles et informera GPCVL lorsque vous aurez le droit de détenir des titres d'une série Valeur nette élevée. Pour que La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie soit en mesure de donner un tel avis, vous devez remplir un formulaire sur les actifs admissibles du ménage qui lui permettra d'assurer un suivi à l'égard des actifs admissibles de votre ménage. Veuillez faire part de tous vos comptes admissibles à votre représentant Quadrus et à votre représentant autorisé Quadrus.

Nous pouvons, à notre gré, modifier ce programme, y compris modifier ou éliminer les exigences minimales en ce qui concerne la mise de fonds par série et le placement total ou cesser d'offrir les titres de la série Valeur nette élevée. Veuillez communiquer avec votre représentant Quadrus ou votre représentant autorisé Quadrus pour obtenir plus de renseignements.

12. INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes qui vous sont applicables à titre d'investisseur dans les Fonds. Le présent résumé pose comme hypothèse que vous êtes un particulier (à l'exception d'une fiducie) qui, à tout moment pertinent et pour l'application de la Loi de l'impôt, réside au Canada, n'a aucun lien de dépendance avec les Fonds et détient ses titres directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré. **Il ne faut pas y voir un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possible. Par conséquent, elles peuvent ne pas couvrir tous les aspects techniques et ne pas aborder toutes les incidences fiscales qui s'appliquent à votre situation. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle si vous envisagez la souscription, l'échange ou le rachat de titres d'un Fonds.**

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application, toutes les propositions de modifications précises de la Loi de l'impôt ou des règlements qui ont été annoncés publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes, ainsi que sur notre compréhension des pratiques administratives et des politiques en matière de cotisation actuellement publiées de l'Agence du revenu du

Canada. Sauf pour ce qui précède, ce résumé ne tient compte par ailleurs d'aucune modification au droit ni n'en prévoit, que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. Par ailleurs, le résumé ne tient pas compte non plus de la législation et des incidences fiscales des lois provinciales, territoriales ou étrangères.

Régime fiscal des Fonds

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou un autre revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens, même s'il est gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« PBR »). Ils peuvent également réaliser une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son

PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.

- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en effectuant des ventes à découvert ou en utilisant des dérivés. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés ou soustraits du revenu d'un OPC. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes provenant de la détention de ces dérivés sont généralement traités comme des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes provenant de la vente à découvert de titres canadiens sont traités comme du capital, et les gains et les pertes découlant de la vente à découvert de titres étrangers sont traités comme du revenu. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « **règles sur les CDT** ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans les règles sur les CDT comme étant des « **contrats dérivés à terme** ») visant à réduire l'impôt par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, des rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire. Les règles sur les CDT ne s'appliqueront généralement pas aux dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, ces rendements seront traités comme un compte de revenu aux termes des règles sur les CDT.
- Les gains et les pertes réalisés dans le cadre de la négociation de métaux précieux et de lingots seront considérés comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds n'est pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant et se termine 30 jours après la date où la perte en capital est réalisée, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt),

acquiert le bien sur lequel la perte a été réalisée, ou un bien identique, et est propriétaire de ce bien à la fin de la période.

Régime fiscal du Fonds en cas d'investissement dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger

Article 94.2

Un Fonds peut investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « **fiducies étrangères exemptes** » (les « **Fonds sous-jacents** ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale à un moment donné de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée d'un Fonds sous-jacent détenues par un Fonds, par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec le Fonds ou par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont acquis leurs participations dans le Fonds sous-jacent en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds au Fonds sous-jacent, correspond au moins à 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du Fonds sous-jacent, le Fonds sous-jacent constituera une « **société étrangère affiliée** » du Fonds et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds.

Si le Fonds sous-jacent est réputé être une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds à la fin d'une année d'imposition donnée du Fonds sous-jacent et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « **revenu étranger accumulé, tiré de biens** » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du Fonds sous-jacent, la quote-part du Fonds du revenu étranger accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« **impôt étranger accumulé** » comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition du Fonds sous-jacent prend fin, que le Fonds reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribué ou distribué à un Fonds sous-jacent par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable net réalisé, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, par le Fonds sous-jacent tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens devait être inclus dans le calcul du revenu du Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au

titre de l'« impôt étranger accumulé » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens inclus dans le revenu (moins toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé) augmentera le prix de base rajusté des parts du Fonds sous-jacent que le Fonds détient et à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été inclus.

Un OPC peut être constitué en société ou en fiducie. Dans le présent document, chacun des Fonds a été constitué en fiducie.

Statut des Fonds

À moins d'indications contraires, tous les Fonds devraient être admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Chaque Fonds calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles d'un Fonds, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu pour chaque année d'imposition. Le Fonds sera assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé ou n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, déduction faite de tous les reports de pertes en avant ou des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds entend verser chaque année d'imposition aux investisseurs suffisamment de son revenu et de ses gains en capital pour ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la VL du Fonds constitué fiducie), à moins que le Fonds ne soit une « fiducie de placement déterminée » parce qu'il respecte certaines conditions, notamment des conditions concernant la diversification des placements.

Fonds qui ne sont pas admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement »

Si un Fonds n'est pas admissible à titre de « **fiducie de fonds commun de placement** » pour l'application de la Loi de l'impôt pendant toute son année d'imposition, il n'est admissible à aucun remboursement au titre des gains en capital et pourrait être assujéti à un impôt minimum de remplacement pour l'année en plus d'autres impôts prévus dans la Loi de l'impôt. De plus, si une ou plusieurs « **institutions financières** », au sens de la Loi de l'impôt, sont propriétaires de plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts de ce Fonds, ce Fonds sera une « **institution financière** » aux fins des règles fiscales d'« **évaluation à la valeur marchande** ». Dans ce

cas, la plupart des placements du Fonds en fiducie constitueraient des « biens évalués à la valeur du marché » et, en conséquence :

- le Fonds serait réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur du marché et les avoir acquis de nouveau à la fin de chaque année d'imposition ainsi qu'au moment où il devient ou cesse d'être une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront comptabilisés dans le compte de revenu et non dans le compte de capital.

Les Fonds suivants ont été établis en 2020 et devraient être admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt d'ici à ce qu'ils déposent leur première déclaration de revenu dans laquelle chacun fera un choix pour être réputé une fiducie de fonds commun de placement à compter de la date à laquelle il a été créé. Ces Fonds devraient être des fiducies de fonds commun de placement pour l'ensemble de leur année d'imposition 2020 et des années d'imposition subséquentes :

- Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie
- Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie
- Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie
- Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie
- Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie
- Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie
- Fonds équilibré canadien Canada Vie
- Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie
- Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie
- Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie
- Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie
- Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie
- Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie
- Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie

Imposition de votre placement dans le Fonds

L'imposition de votre placement dans les Fonds dépend de la manière dont votre placement est détenu, soit dans le cadre d'un régime enregistré, soit dans le cadre d'un régime non enregistré.

Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime non enregistré

Distributions

Vous devez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « **versées** ») par un Fonds au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres titres. Le montant des distributions réinvesties s'ajoute au PBR de vos titres afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les titres ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer de nouveau sur le montant par la suite.

Les distributions versées par un Fonds pourraient se composer de gains en capital, de dividendes ordinaires imposables, de revenu de source étrangère, d'autre revenu ou de remboursements de capital.

Les dividendes ordinaires imposables sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les distributions de gains en capital seront traitées comme des gains en capital, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de votre revenu, à titre de gains en capital imposables. Un Fonds peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pouvez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Votre Fonds peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il réduit le PBR de vos titres de ce Fonds, de sorte que lorsque vous ferez racheter vos titres, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos titres est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté pour s'établir à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Lorsque les titres d'un Fonds sont acquis au moyen d'une souscription ou d'un échange de titres de ce Fonds, une partie du prix d'acquisition peut refléter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les

porteurs de titres qui acquièrent les titres d'un Fonds sont tenus d'inclure dans leur revenu les montants qu'un Fonds leur a distribués même si le Fonds a gagné le revenu et les gains en capital distribués avant que le porteur de titres n'ait acquis les titres et que ceux-ci soient inclus dans le prix des titres. Cela pourrait être particulièrement important si vous souscrivez les titres d'un Fonds plus tard durant l'année.

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable que vous recevrez des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Frais d'acquisition et frais de rachat

Les frais d'acquisition payés à la souscription de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos titres. Des frais de rachat payés au moment du rachat de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais réduisent ainsi le produit de disposition de vos titres.

Les frais que vous payez directement à la souscription de titres des séries H, H5, H8, HW, HW5, HW8, QF, QF5, QFW, QFW5, N, N5, N8 et I (les « **frais non regroupés** ») sont composés d'honoraires de service-conseil que vous payez à votre courtier. De plus, les frais que vous payez directement pour les titres des séries N, N5, N8 et I sont composés de frais de gestion et de frais d'administration que vous nous payez. Dans la mesure où ces frais et honoraires sont acquittés au moyen du rachat de titres, vous réaliserez des gains en capital ou subirez des pertes en capital dans des comptes non enregistrés. La déductibilité des frais non regroupés, aux fins de l'impôt sur le revenu, dépendra de la nature exacte des services qui vous sont offerts et du type de placement que vous détenez. Les frais liés aux services offerts pour les comptes enregistrés ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, que ceux-ci aient été ou non imputés au compte enregistré. **Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité sur la façon dont la déductibilité des frais non regroupés que vous versez s'applique à votre situation personnelle.**

Échanges

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous changez le mode de souscription suivant lequel vous détenez les titres d'une série d'un Fonds.

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous échangez des titres entre différentes séries du même Fonds ou si vous changez le mode de souscription de vos titres à l'intérieur d'une même série. Le coût des titres dont vous faites ainsi l'acquisition correspondra au PBR des titres dont vous venez de vous départir.

D'autres échanges comportent un rachat des titres échangés et un achat des titres acquis au moment de l'échange, et sont donc imposables.

Rachats

Vous réaliserez un gain en capital (ou une perte en capital) si des titres que vous détenez dans un Fonds sont rachetés à partir d'un compte non enregistré. En général, votre gain en capital correspondra au montant par lequel la VL des titres rachetés est supérieure à leur PBR, et votre perte en capital correspondra au montant par lequel la VL des titres rachetés est inférieure à leur PBR. Vous pouvez déduire les frais de rachat du calcul de vos gains en capital (ou de vos pertes en capital). De façon générale, la moitié de vos gains en capital est incluse dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt comme gain en capital imposable et la moitié de vos pertes en capital peut être déduite de vos gains en capital imposables, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt.

Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital que vous réalisez au rachat de titres sera réputée être nulle si, durant la période qui débute 30 jours avant le jour du rachat et se termine 30 jours après celui-ci, vous avez acquis des biens identiques (y compris au moyen du réinvestissement des distributions ou des distributions sur les frais qui vous sont versées) et que vous les détenez toujours à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital refusée devra être ajouté au PBR de vos titres. Cette règle s'applique aussi lorsque les biens identiques sont acquis et détenus par une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt).

Calcul du PBR

Le PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de titres de chaque Fonds dont vous êtes propriétaire et être calculé en dollars canadiens. Le PBR total des titres d'une série donnée d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces titres, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de la souscription,

plus

- le PBR de tous les titres d'une autre série du même Fonds qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres de la série pertinente,

plus

- le montant de toutes les distributions réinvesties dans cette série,

moins

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital de cette série,

moins

- le PBR de tous les titres de la série qui ont été échangés avec report d'imposition contre des titres d'une autre série du même Fonds,

moins

- le PBR de l'ensemble vos titres de cette série qui ont été rachetés.

Le PBR d'un seul titre correspond à la moyenne du PBR total. Que vous échangiez vos titres d'une série contre des titres d'une autre série du même Fonds ou vos titres souscrits selon un mode de souscription contre des titres souscrits selon un autre mode de souscription du même Fonds, le coût des nouveaux titres acquis en échange correspondra généralement au PBR des anciens titres échangés.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 titres d'une série particulière d'un Fonds ayant un PBR unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 titres supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 \$, frais d'acquisition compris. Votre PBR total s'élève à 6 200 \$ pour 600 titres et votre nouveau PBR à l'égard de chaque titre de série du Fonds correspond à 6 200 \$ divisé par 600 titres, soit 10,33 \$ le titre.

Impôt minimum de remplacement

Les montants inclus dans votre revenu comme les distributions de dividendes canadiens ou de gains en capital, ainsi que tout gain en capital que vous avez réalisé à la disposition de titres, peuvent augmenter l'impôt minimum de remplacement que vous devez.

Relevés d'impôt et déclarations

S'il y a lieu, nous vous enverrons chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de vos distributions, de l'élément des distributions correspondant à un remboursement du capital et du produit de rachat qui vous sont payés. Aucun relevé d'impôt ne vous sera envoyé si vous n'avez pas reçu de distributions ou de produit de rachat, ou encore si les titres sont détenus dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des frais d'acquisition, des distributions, du produit de rachat et des frais de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos titres. Vous pouvez également consulter un conseiller fiscal qui vous aidera à effectuer ces calculs.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre représentant Quadrus des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence aux fins de l'impôt et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable. Si vous i) êtes identifié comme une personne américaine (y compris un résident ou un citoyen américain), ii) êtes identifié comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas les renseignements demandés ni aucun indice de statut d'Américain ou de non-Canadien, les détails sur vous et votre placement dans un Fonds seront communiqués à l'Agence du revenu du Canada, à moins que les titres soient détenus dans le cadre d'un régime enregistré. L'Agence du revenu du Canada peut transmettre ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes en vertu de traités d'échange de renseignements.

Si vous détenez les titres des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les titres d'un Fonds sont détenus dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions reçus du Fonds ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des titres du Fonds, pourvu que les titres soient un placement admissible et non un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujetti à l'impôt.

Les titres de chaque Fonds devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps.

Le titre d'un Fonds peut constituer un placement interdit pour votre régime enregistré (sauf un RPDB) même s'il s'agit d'un placement admissible. Si votre placement enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

Certains des Fonds ont été établis récemment. En vertu d'une règle d'exonération pour les nouveaux OPC, les titres des Fonds ne seront pas un placement interdit pour votre régime enregistré à tout moment au cours des 24 premiers mois de l'existence du Fonds à condition que le Fonds soit une fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt au cours de cette période et qu'il respecte pour l'essentiel le Règlement 81-102 ou se conforme à une politique raisonnable de diversification des placements.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment pour savoir si un titre en particulier d'un Fonds pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales, sur vous et votre régime enregistré, de l'établissement un régime enregistré et de faire en sorte qu'il investisse dans les Fonds. Ni nous ni les Fonds n'assumons de responsabilité envers vous du fait que les Fonds et/ou les séries sont offerts aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

13. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES FIDUCIAIRES

Les Fonds n'emploient pas directement des administrateurs, des dirigeants ou des fiduciaires pour exercer leurs activités. GPCVL, en qualité de gestionnaire des Fonds, fournit ou prend les mesures nécessaires pour fournir tout le personnel nécessaire aux activités des Fonds.

Chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 40 000 \$ (50 000 \$ pour le président) en guise de rémunération, ce qui comprend les jetons de présence. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. En outre, nous souscrivons et maintenons en vigueur une assurance responsabilité pour les membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les Fonds Canada Vie ont versé à ces titres un montant total de 279 474,40 \$. Tous les honoraires et frais

ont été répartis d'une façon juste et raisonnable entre les Fonds Canada Vie.

Chacun des membres du CEI a reçu des Fonds Canada Vie, à titre de rémunération totale et de remboursement des frais, pour l'exercice clos le 31 mars 2020, le montant indiqué dans le tableau 14 :

Tableau 14 : Rémunération du CEI

Membre du CEI	Rémunération individuelle totale, y compris le remboursement des frais
Robert Hines (ancien président du conseil)	70 292,78 \$

Membre du CEI	Rémunération individuelle totale, y compris le remboursement des frais
George Hucal	66 421,78 \$
Martin Taylor	67 923,50 \$

Pour plus de détails sur le rôle du CEI, veuillez vous reporter à la rubrique 10 : « **Gouvernance des Fonds – Comité d'examen indépendant des Fonds Canada Vie** ».

14. CONTRATS IMPORTANTS

On trouvera ci-après des précisions sur les contrats importants conclus par les Fonds avant la date de la présente notice annuelle de même qu'une description des conventions de gestion de portefeuille qu'a conclues GPCVL avec certaines sociétés à l'égard de certains des Fonds. Les contrats moins importants conclus par les Fonds dans le cours normal de leurs activités ont été exclus.

Vous pouvez consulter des exemplaires des contrats mentionnés ci-après pendant les heures normales d'ouverture à notre bureau de London, au 255, avenue Dufferin, **London (Ontario) N6A 4K1**.

Déclarations de fiducie

Les descriptions des déclarations de fiducie qui régissent les Fonds se trouvent à la rubrique 1 : « **Désignation, constitution et genèse des fonds** ». Les déclarations de fiducie font état des pouvoirs et des responsabilités du gestionnaire et du fiduciaire des Fonds, des caractéristiques des titres des Fonds, des modalités de souscription, d'échange et de rachat des titres, de tenue de livres et de calcul du revenu des Fonds, ainsi que d'autres formalités administratives. Les déclarations renferment également des dispositions relatives au choix d'un fiduciaire remplaçant, advenant la démission de GPCVL, et à la dissolution des Fonds, s'il est impossible de trouver un fiduciaire remplaçant. GPCVL ne reçoit aucune rémunération pour agir en tant que fiduciaire (une telle rémunération serait exigée si les services d'un fiduciaire externe étaient retenus), mais peut se faire rembourser tous les frais engagés pour le compte des Fonds.

Convention de gestion cadre

GPCVL a conclu une convention de gestion cadre (la « **convention de gestion cadre** ») datée du 31 décembre 2020 pour tous les Fonds, en vue d'assurer la prestation des services de gestion et d'administration qui sont nécessaires pour permettre aux Fonds d'exercer leurs activités commerciales. Aux termes de la convention de gestion cadre, nous devons directement assurer l'administration des Fonds, la prestation de services de gestion de portefeuille et de services de placement dans le cadre de la promotion et de la vente des titres des Fonds et d'autres services relatifs à

l'exploitation ou prendre des dispositions avec d'autres personnes ou sociétés à cet égard. La convention de gestion cadre renferme une description des frais et des charges qui nous sont payables par les Fonds, y compris le taux des frais de gestion et le taux des frais d'administration lorsqu'ils sont applicables, et la convention de gestion cadre est modifiée chaque fois qu'un nouveau fonds ou une nouvelle série d'un fonds s'ajoute à la convention de gestion cadre. Nous avons signé cette convention de gestion cadre, pour notre propre compte, en qualité de gestionnaire, et pour le compte des Fonds pour lesquels nous agissons comme fiduciaire, en notre qualité de fiduciaire.

La convention de fiducie cadre est généralement reconduite année après année, sous réserve des exceptions suivantes. La convention de gestion cadre peut être résiliée plus tôt à l'égard d'un ou de plusieurs des Fonds que la convention particulière régit, sur préavis écrit d'au moins 6 mois. La convention de gestion cadre peut être résiliée sur remise d'un préavis plus court si l'une des parties à la convention manque aux modalités de cette convention de gestion cadre et qu'elle ne corrige pas la situation dans les 30 jours de la réception d'un avis écrit demandant que le manquement soit corrigé ou si elle est liquidée, doit déclarer faillite, cesse de détenir les approbations réglementaires requises ou commet ou permet tout autre acte pouvant avoir une incidence négative importante sur sa capacité à s'acquitter des obligations qu'elle doit respecter aux termes de la convention de gestion cadre.

Convention de dépôt cadre

GPCVL a conclu, le 31 décembre 2020, une convention de services de garde avec CIBC Mellon pour le compte des Fonds, en vue d'obtenir des services de garde pour leurs éléments d'actif (la « **convention de dépôt cadre** »).

La convention de dépôt cadre est conforme aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102 concernant les services de garde et, conformément à celle-ci, le dépositaire doit détenir l'actif des Fonds en fidéicommis et désigner séparément les éléments d'actif correspondant à chaque compte des Fonds. La convention comprend des annexes indiquant quels Fonds sont régis par la convention. La

convention peut être résiliée par GPCVL ou le dépositaire sur remise d'un préavis de 120 jours.

Conventions de gestion de portefeuille

Sauf indication contraire ci-après, GPCVL est le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds, conformément à sa convention de gestion cadre conclue avec les Fonds. Mackenzie a conclu des conventions de gestion de portefeuille avec chacune des entreprises mentionnées à la rubrique 8, sous le titre « **Services de gestion de portefeuille** », pour assurer la prestation de services de gestion de portefeuille à plusieurs des Fonds.

En vertu de chacune de ces conventions, les entreprises de sous-conseillers désigneront un gestionnaire de portefeuille principal et le personnel de recherche et de soutien qui prendront toutes les décisions concernant le volet du portefeuille du Fonds qu'elles gèrent, toutes les dispositions en matière de courtage nécessaires de même que toutes les dispositions avec le dépositaire du Fonds pour régler les opérations des portefeuilles. Ces entreprises doivent respecter les objectifs et les stratégies de placement adoptés par le Fonds. Elles ont convenu de s'acquitter de leurs fonctions avec honnêteté, de bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables. GPCVL versera une rémunération aux sous-conseillers à même les frais de gestion qu'elle reçoit de chaque Fonds.

La plupart des conventions de gestion de portefeuille énumérées dans le tableau 15 peuvent être résiliées par l'une des parties sur remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie, sous réserve de certaines exceptions.

Tableau 15 : Conventions de gestion de portefeuille

Sous-conseiller	Date de la convention	Date de la dernière modification (le cas échéant)
Beutel Goodman	9 avril 2020	31 décembre 2020
Placements Mackenzie	1 ^{er} janvier 2021	
Irish Life Investment Managers Limited	6 juillet 2018	31 décembre 2020
JPMorgan	23 avril 2020	31 décembre 2020
Setanta	29 juin 2012	31 décembre 2020
T. Rowe Price	14 août 2020	31 décembre 2020
The Putnam Advisory Company, LLC	16 avril 2014	31 décembre 2020

Convention de placement principal

Quadrus est le placeur principal de chacun des Fonds aux termes de la convention de placement principal conclue le 1^{er} janvier 2021, entre Quadrus et GPCVL.

En tant que placeur principal, Quadrus se chargera de distribuer des titres des Fonds par l'intermédiaire de ses représentants inscrits ou de représentants autorisés Quadrus. Quadrus offrira aussi un soutien en matière de marketing et en ce qui a trait à la distribution et à la vente de titres des Fonds.

Cette convention peut être résiliée par GPCVL ou Quadrus sur remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. La convention peut aussi être résiliée par a) GPCVL dans les cas suivants : i) une procédure, notamment de liquidation, de faillite, de dissolution ou d'insolvabilité est entamée ou un compromis est réalisé relativement à Quadrus qui n'est pas suspendu dans les 60 jours de l'une ou l'autre; ii) Quadrus vend, loue ou par ailleurs aliène la totalité ou la presque totalité de ses actifs ou entreprises ou ii) il n'a pas été remédié à un manquement important à la convention dans les 30 jours de la réception d'un avis écrit du manquement envoyé à Quadrus et b) par Quadrus, si un Fonds ne paie pas les frais indiqués dans la convention à Quadrus pendant une période de 90 jours après leur date d'exigibilité

Les investisseurs des Fonds actuels ou éventuels peuvent consulter des exemplaires de ces conventions à l'établissement principal de GPCVL pendant les heures normales d'ouverture.

Convention d'administration des Fonds

Placements Mackenzie est l'administrateur de chacun des Fonds aux termes d'une convention d'administration des Fonds datée du 31 décembre 2020 conclue par GPCVL et Placements Mackenzie.

En qualité d'administrateur, Placements Mackenzie est responsable des aspects de l'administration quotidienne des Fonds, dont la communication de l'information financière, les communications aux investisseurs et aux porteurs de parts, la tenue des registres des porteurs de titres de chaque Fonds, les calculs de la valeur liquidative et le traitement des ordres visant les titres des Fonds.

La convention peut être résiliée par GPCVL ou Placements Mackenzie sur entente réciproque, et GPCVL peut la résilier immédiatement en cas de faillite de Placements Mackenzie.

15. LITIGES ET INSTANCES ADMINISTRATIVES

Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire ou administrative en cours qui est importante pour les Fonds Canada Vie et à laquelle ceux-ci ou nous sommes parties.

Amendes et sanctions

L'ancien gestionnaire des Fonds, Placements Mackenzie, a conclu une entente de règlement avec la CVMO le 6 avril 2018 (l'« **entente de règlement** »).

L'entente de règlement énonce que Placements Mackenzie a omis i) de se conformer au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « **Règlement 81-105** ») en ne respectant pas les normes de conduite de base attendues des participants du secteur à l'égard de certaines pratiques commerciales suivies entre mai 2014 et décembre 2017; ii) de mettre en place des systèmes de contrôle et de surveillance concernant ses pratiques commerciales suffisants pour fournir une assurance raisonnable que Placements Mackenzie se conformait à ses obligations prévues au Règlement 81-105; et iii) de tenir les dossiers et de conserver les autres documents qui lui auraient permis de démontrer qu'elle se conformait au Règlement 81-105.

Placements Mackenzie a pris les engagements suivants : i) acquitter une pénalité administrative de 900 000 \$ auprès de la CVMO; ii) soumettre ses pratiques commerciales, ses procédures et ses contrôles à cet égard à l'examen périodique d'un conseiller indépendant jusqu'à ce que la CVMO soit satisfaite que son programme sur les pratiques commerciales respecte en tous points les lois sur les valeurs mobilières; et iii) acquitter les frais d'enquête de la CVMO, s'élevant à 150 000 \$.

Le Règlement 81-105 a pour but de décourager les pratiques commerciales qui pourraient être perçues comme incitant les courtiers et leurs représentants à vendre des titres d'OPC à l'égard desquels ils ont reçu des incitatifs (comme des articles ou des activités de promotion) plutôt que parce que les titres conviennent à leurs clients et qu'ils sont dans leur intérêt.

Dans l'entente de règlement, la CVMO a souligné que, à la suite de son enquête, i) Placements Mackenzie a consacré d'importantes ressources financières et humaines à l'amélioration de ses systèmes de contrôle et de surveillance concernant ses pratiques commerciales, ii) elle a retenu les services d'un conseiller indépendant en septembre 2017 pour évaluer la qualité de ses contrôles sur ses pratiques commerciales, et que le conseiller avait constaté une amélioration constante, dans l'ensemble, de sa culture de conformité, et une augmentation des ressources, tant en personnel que dans les systèmes, affectées à la conformité des pratiques commerciales depuis 2014 et iii) elle n'a fait l'objet par le passé d'aucune mesure disciplinaire de la part de la CVMO et avait collaboré avec le personnel de la CVMO dans le cadre de son enquête sur les questions visées à l'entente de règlement.

Placements a fourni, sans les prélever de ses produits de fonds d'investissement (les « **produits Mackenzie** »), tous les avantages pécuniaires et non pécuniaires en cause. Ces questions n'ont eu aucune incidence sur le rendement et le ratio des frais de gestion des produits Mackenzie. Placements Mackenzie a acquitté, sans les prélever des produits Mackenzie, tous les frais, amendes et charges liés au règlement de cette affaire, notamment la pénalité administrative, les frais d'enquête et les frais du conseiller indépendant en matière de conformité mentionnés ci-dessus.

ATTESTATION POUR LE COMPTE DES FONDS ET DE GESTION DE PLACEMENTS CANADA VIE LTÉE EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS

La présente version modifiée de la notice annuelle datée du 4 janvier 2021 modifiant la notice annuelle datée du 14 août 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 25 septembre 2020, avec la version modifiée du prospectus simplifié daté du 4 janvier 2021 modifiant le prospectus simplifié daté du 14 août 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 25 septembre 2020, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 4 janvier 2021

Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie
Fonds Folio prudent Canada Vie	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie
Fonds Folio modéré Canada Vie	
Fonds Folio équilibré Canada Vie	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation
Fonds Folio accéléré Canada Vie	(GIGWL) Canada Vie
Fonds Folio énergétique Canada Vie	
	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie
Fonds du marché monétaire Canada Vie	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie
Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie
Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie
Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie
Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie
Fonds d'obligations multisectionnelles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie
	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie
Fonds de revenu (Portico) Canada Vie	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie
Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie	
Fonds équilibré canadien Canada Vie	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	
Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	
Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	
Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	

(collectivement, les « **Fonds** »)

« *Steve Fiorelli* »

Steve Fiorelli
Chef de la direction, Gestion de placements
Canada Vie ltée

« *Jeff Van Hove* »

Jeff Van Hove
Chef des finances, Gestion de placements Canada Vie ltée

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION DE PLACEMENTS
CANADA VIE LTÉE EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRE, DE PROMOTEUR ET DE
FIDUCIAIRE DES FONDS**

« *Paul Orlander* »

Paul Orlander
Administrateur, Gestion de placements Canada Vie ltée

« *Chris Zaplitny* »

Chris Zaplitny
Administrateur, Gestion de placements Canada Vie ltée

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

À notre connaissance, la présente version modifiée de la notice annuelle datée du 4 janvier 2021 modifiant la notice annuelle datée du 14 août 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 25 septembre 2020, avec la version modifiée du prospectus simplifié daté du 4 janvier 2021 modifiant le prospectus simplifié daté du 14 août 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 25 septembre 2020, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 4 janvier 2021

Fonds Folio de revenu fixe diversifié	Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie	Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie
Fonds Folio prudent Canada Vie	Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie	Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie
Fonds Folio modéré Canada Vie	Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie	Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie
Fonds Folio équilibré Canada Vie	Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie	Fonds Fondateurs d'actions mondiales (Beutel Goodman) Canada Vie
Fonds Folio accéléré Canada Vie	Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie	Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie
Fonds Folio énergétique Canada Vie	Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie	Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie
Fonds du marché monétaire Canada Vie	Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie	Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie
Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie	Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie	Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie
Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie	Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie	Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie	Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie	Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie	Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie	Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie	Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie	
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie	Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie	
Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie	Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie	
Fonds d'obligations multisectionnelles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie		
Fonds de revenu (Portico) Canada Vie		
Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie		
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie		
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie		
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie		
Fonds équilibré canadien Canada Vie		
Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie		

**Services d'investissement Quadrus ltée,
en qualité de placeur principal**

« Tim Prescott »

Tim Prescott

Président et chef de la direction

Fonds Folio
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds équilibrés
Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions américaines
Fonds d'actions mondiales et régionales
Fonds de secteurs particuliers

Des renseignements supplémentaires sur les fonds figurent dans le prospectus simplifié, leur aperçu du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en communiquant avec Quadrus au numéro sans frais **1 888 532-3322** ou en vous adressant à votre représentant en placement Quadrus ou à votre représentant autorisé Quadrus.

Ces documents et d'autres renseignements au sujet des fonds sont également disponibles à l'adresse www.canadalifeinvest.ca ou sur le site Web de SEDAR (soit le Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse www.sedar.com.

GESTIONNAIRE DES FONDS :

Gestion de placements Canada Vie Itée
255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Services d'investissement Quadrus Itée
255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1
1 888 532-3322

Services d'investissement Quadrus Itée et son symbole social sont des marques de commerce des Services d'investissement Quadrus Itée.